

La Chambre adopte le principe du bill 25

Le gouvernement rejette l'ultime tentative des libéraux qui proposaient une résolution demandant le retour immédiat des enseignants en classes

de notre correspondant parlementaire, Paul CLICHE

QUEBEC — L'Assemblée législative a adopté en deuxième lecture, tôt ce matin, le bill 25, malgré l'opposition des députés libéraux, après que le gouvernement eut rejeté une tentative de dernière heure du chef de l'opposition pour trouver une formule de rechange au projet de loi. M. Lesage venait de suggérer l'adoption d'une résolution unanime et immédiate demandant aux enseignants de retourner en classe.

Plus tôt, le premier ministre avait réitéré une fois de plus en Chambre que le gouvernement n'entend pas adopter de modifications majeures au bill 25. "Le gouvernement maintient ses positions fondamentales et ne reculera pas," a dit M. Johnson qui a ajouté qu'il était toutefois disposé à proposer des modifications mineures.

C'est dans cet esprit d'ailleurs que M. Johnson, accompagné des ministres de l'éducation, MM. Bertrand et Masse, avait rencontré de nouveau, à compter de sept heures, le président de la CECM, M. Laliberté, et le président de l'Alliance des professeurs, M. Nault.

M. Johnson est sorti de son bureau vers huit heures quinze pour regagner la Chambre où il a terminé le discours qu'il avait commencé en fin d'après-midi. Il a dit que la réunion se

poursuivait en son absence. A dix heures trente, la délégation syndicale a quitté le parlement en indiquant qu'elle attendait en vain depuis huit heures quinze. Un nouveau rendez-vous avait été fixé à minuit, les porte-parole de la CECM ont refusé de commenter leur entretien avec le gouvernement.

C'est aujourd'hui que le moratoire de 72 heures décrété par la CECM se termine et l'on s'attend à des déclarations importantes de M. Laliberté des cet après-midi.

De son côté, M. Johnson a fait savoir à la Chambre au début de la soirée que les chefs syndicaux tentaient d'obtenir le plus d'amendements mineurs qui leur seraient favorables; mais le chef du gouvernement a ajouté qu'il continuait "d'insister sur le fond." D'autre part, le président Laliberté a reporté à cet après-midi une réunion d'urgence du conseil provincial de la CECM. A cette occasion, le conseil réévaluera la situation à la lumière des pourparlers des derniers jours et dans la perspective de l'adoption "à peu près inévitable" du bill 25. Au cours du débat, M. Johnson a fait une longue intervention.

Le premier ministre a admis que la situation dans laquelle se trouve le gouvernement n'est pas confortable. Il a ajouté: "Ce n'est pas non plus de gaieté de cœur que nous devons insister pour conserver le bill dans son essence tout en préparant d'autres amendements qui, nous l'espérons, le rendront plus facile à avaler."

M. Johnson a dit qu'on s'était livré à une véritable guerre de slogans contre le bill 25. Il n'y a pas de défaut qu'on ne lui ait pas trouvé, a-t-il commenté: bill antisindical, bill qui casse les reyns, bill qui humi-

Voir page 6: la Chambre



Les protagonistes du drame scolaire: MM. Daniel Johnson, premier ministre; Jean-Jacques Bertrand, ministre de l'éducation; Marcel Masse, ministre d'Etat à l'éducation; Raymond Laliberté, président de la Corporation des instituteurs du Québec; Aimé Nault, président de l'Alliance des professeurs de Montréal.



Les libéraux ne cherchaient plus qu'à enregistrer leur dissidence

QUEBEC, (DNC). — Hier soir, douze députés libéraux étaient intervenus en Chambre

Dès lundi soir cependant on savait que les pourparlers que le premier ministre Johnson avait eus durant toute la journée avec le président de la CECM, M. Raymond Laliberté, étaient dans une quasi-impasse et que le gouvernement refusait toujours de modifier son projet de loi. Le souffle d'espoir que MM. René Lévesque et Eric Kierans avaient insufflé dans le débat au cours de l'après-midi venait d'être brutalement mis sous le boisseau et c'est avec un certain fatalisme que les 12 parlementaires débattaient leur baragoule mentant désormais une sourdine à leur appel au gouvernement pour qu'il modifie sa loi.

Donc, aussi bien MM. François Aquin, Mme Claire Kirkland-Casgrain, Jérôme Choquette, Yves Michaud et Jean Bienvenue, lundi soir au cours d'une séance qui s'est terminée après minuit, que MM. Lucien Cléche, Zoel Saindon, Henri Coiteux, Guy Leclasseur, Richard Hyde, Glen Brown et Kenneth Fraser au cours de la séance d'après-midi, se contentèrent d'énumérer leurs raisons de principe de s'opposer à l'adoption du bill.

En plus des neuf principales raisons invoquées par M. Paul Gérin-Lajoie samedi, il s'en est ajouté d'autres depuis lundi, provoquées sans doute

Voir page 8: Les libéraux

Le gouvernement se refuse encore à isoler le différend montréalais

De notre envoyé spécial, Gilles GARIÉPY

QUEBEC. — Les représentants des 9,000 instituteurs à l'emploi de la CECM ont redoublé d'efforts, hier, pour tenter d'empêcher que la loi d'exception n'oblige les enseignants de Montréal à rentrer en classe en leur faisant perdre les gains virtuellement acquis la semaine dernière dans les négociations avec la CECM et sans compensation aucune pour les préjudices subis à la suite de l'interférence gouvernementale.

Les dirigeants de l'Alliance des professeurs de Montréal et de la Fédération of English-

Speaking Catholic Teachers ont rencontré le ministre Marcel Masse en matinée, puis dans l'après-midi; en outre, M. Aimé Nault a participé à l'entretien entre le président de la CECM et le premier ministre Johnson, intervenu avant la séance du soir.

La journée avait été marquée par un chassé-croisé de rendez-vous, de pourparlers, de caucuses, de discussions en coulisse (pendant que, en Chambre, le débat tournait en rond,

une multitude de députés répétant les uns après les autres les positions de leurs partis respectifs), il est extrêmement malaisé de tirer des conclusions fermes.

La situation est très fluide, car en dépit de l'intransigeance du gouvernement quant à l'essentiel du projet de loi, d'heure en heure les projets ou promesses ou rumeurs d'amendements mineurs se succèdent.

Il semble, au moment où ces lignes sont écrites, que le gouvernement refuse de soustraire le conflit montréalais à l'application du bill 25 et qu'il refuse de permettre aux parties de régler leur différend entre elles avant que la loi ne prenne effet.

Toutefois, le gouvernement se montrerait sensible à certaines représentations faites par les porte-parole des enseignants montréalais et serait disposé à inclure dans le projet de loi de nouveaux amendements qui diminueraient les préjudices financiers et autres subis par des grévistes qu'on se dispose à frustrer des fruits de leur grève. Tout en refusant de croire ouvertement à cette possibilité, le gouvernement semblerait en outre très inquiet des démissions massives ou de la désobéissance civile qui suivraient l'application inconditionnelle à Montréal d'un projet de loi dont M. Johnson a reconnu qu'il est dur et amer.

A l'issue de leur deuxième rencontre avec le ministre Marcel Masse et le sous-ministre Yves Martin, dans l'après-midi, MM. Aimé Nault et Kevin Quinn respectivement président de l'Alliance et secrétaire-général de la Fédération, ont rencontré tour à tour les journalistes.

M. Quinn s'est montré extrêmement pessimiste. Il a déclaré qu'aucune entente n'était intervenue, que l'intransigeance du ministre avait été telle qu'on n'avait obtenu aucune concession pour le cas de Montréal.

Voir page 8: Le gouvernement

La CECM ne négocie pas parce qu'elle ne veut pas se substituer au Parlement

Il n'est pas exclu que la Commission des écoles catholiques de Montréal reprenne les négociations directes avec les représentants de ses 9,000 enseignants en grève, mais tant que le Parlement sera saisi d'un projet de loi qui vise à régler la crise scolaire en cours au Québec et que ce projet s'appliquera à la CECM, il ne peut être question d'une reprise des négociations. C'est ce qu'un porte-parole de la CECM a laissé clairement entendre hier.

Ce porte-parole a expliqué ainsi le refus systématique de la CECM de reprendre les négociations depuis que le bill 25 a été déposé en Chambre vendredi dernier: si la CECM négocie et si une entente interviendrait, la CECM aura en quelque sorte pris la place du Parlement, et ce, de sa propre initiative.

Moralement, la CECM n'a pas le droit d'agir de la sorte, a-t-il dit: elle ne peut pas se substituer au Parlement.

Même si les professeurs revenaient en négociations et acceptaient au chapitre des traitements l'offre globale et finale de la CECM qu'ils ont déjà rejetée la semaine dernière, même s'ils étaient prêts à accepter moins que l'offre, la CECM considère qu'elle ne peut pas accepter parce que le problème est maintenant entre les mains du Parlement.

Le Parlement est maintenant appelé à régler le problème scolaire dans toute la province, a-t-il continué. Pour régler son cas particulier la CECM ne peut pas empêcher directement ou indirectement le Parlement de régler la question dans son ensemble.

Si le Parlement n'avait pas

été saisi de cette question vendredi, il n'est pas dit que la CECM n'aurait pas rencontré les négociateurs de ses enseignants montréalais. Quant à savoir si elle aurait modifié son offre globale et finale du 6 février, c'est une toute autre question, a souligné le porte-parole.

Bref, la CECM ne peut pas négocier tant que le Parlement étudie la question. Par contre, les observateurs considèrent que le Parlement a été saisi de la question vendredi dernier à cause, précisément de la situation qui existait alors à Montréal.

Ces mêmes observateurs attendaient une intervention gouvernementale dans la crise scolaire mais ils ne prévoyaient pas qu'elle surviendrait avant le milieu de la

Voir page 8: CECM

Violente explosion à Mont-Royal

Une explosion a détruit la moitié d'un immeuble d'appartements de trois étages à Ville Mont-Royal, la nuit dernière. Le feu s'est communiqué immédiatement aux débris, et les pompiers de Mont-Royal ont dû demander l'aide de ceux de Montréal.

Les premiers rapports indiquent qu'une dizaine de personnes ont été transportées à l'hôpital, mais cela n'a pu être établi formellement. L'immeuble est situé sur le boulevard Graham, la principale artère de Ville Mont-Royal. La force de l'explosion a brisé la montre d'une latrie située à environ 500 pieds de l'immeuble.

Le bill 25 fait perdre \$6 millions aux 9,000 enseignants de la CECM

par Jules LEBLANC

C'est une somme de l'ordre de \$6,000,000 que le bill 25 fait perdre aux 9,000 enseignants de la Commission des écoles catholiques de Montréal. L'écart entre l'échelle-limite du gouvernement, que le projet de loi impose, et l'offre globale et finale" que la CECM a présentée le 6 février, représente une somme variant entre \$3,5 à \$4 millions pour une période de deux ans. Le projet de loi prive en outre les enseignants montréalais de divers suppléments: c'est une somme de l'ordre de \$2 millions en deux ans qu'ils perdent ici.

Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Aimé Nault, a parlé hier, à Québec, au cours d'une conférence de presse d'une perte de l'ordre de \$3,5 millions. Il a précisé que les premiers calculs de l'Alliance indiquaient environ \$4 millions. De son côté, un porte-parole de la CECM a déclaré que le chiffre de \$4 millions pour l'échelle des salaires seulement n'est "sûrement pas exagéré".

Quant au premier ministre, il a lancé une série de chiffres hier en Chambre au sujet du conflit montréalais et il a signalé que l'écart entre l'échelle-limite du gouvernement et la dernière offre de la CECM était inférieur à \$1 million. Mais les explications qu'il a données semblaient confuses et il n'a pas été possible de comprendre de quoi il parlait exactement. M. Johnson a déposé des tableaux en Chambre mais, faute de copies, ces tableaux n'ont pas été remis aux journalistes.

On sait que les enseignants montréalais ont refusé par des majorités écrasantes (96 p.c. chez les anglophones et 86,5 p.c. chez les francophones) la dernière offre de la CECM au chapitre des salaires.

Les écarts considérables entre l'échelle-limite et la dernière offre de la CECM vient de ce que la CECM n'était pas soumise aux directives gouvernementales du 14 octobre: la CECM bénéficie d'un régime de subventions particulier et ne reçoit pas de subventions d'équilibre budgétaire; les directives indiquent les conditions auxquelles Québec accordera des subventions d'équilibre budgétaire.

Dès ses premières offres, la CECM dépassait l'échelle-limite du gouvernement (qui n'était d'ailleurs pas connue à l'époque). L'offre qu'elle a présentée durant la médiation du juge Montpetit dépassait également de façon sensible cette échelle-limite dans les catégories supérieures mais était inférieure à l'échelle dans les catégories inférieures.

Le bill 25 impose l'échelle-limite du gouvernement à tous les enseignants qui sont présentement en négociations, y compris ceux de Montréal. On sait que c'est précisément contre cette échelle-limite que les enseignants en grève et ceux qui doivent entrer bientôt en grève luttent avec acharnement.

Dans le cas de Montréal, l'échelle-limite accordée, en salaire, 57 millions de plus que le contrat expiré le 31 août dernier, et ce pour 1966-67 et 1967-68. Elle leur donne cependant \$3,5 à \$4 millions de moins que la dernière offre de la CECM et environ 57 millions de moins que la demande que l'Alliance a faite le 7 février.

On peut souligner ici que depuis le début de la grève, les enseignants montréalais ont perdu, en salaire, une somme totale d'environ \$5,911,000, et que mardi prochain ils auront perdu plus de \$7 millions que leur assure le bill 25. Selon l'Alliance, les professeurs perdent \$257,000 par jour de grève et la grève entre ce matin dans sa 24e journée.

L'échelle limite du gouvernement est supérieure à la dernière offre de salaire uniquement dans la première des six catégories prévues, celle qui groupe les professeurs qui ont 13 années de scolarité ou moins: 61 p.c. des enseignants de la CECM sont dans cette catégorie.

Voir page 8: Le bill 25

Vives résistances à la révolution culturelle au Tibet et au Kiangsi

Les éléments anti-maoïstes opèrent une contre-attaque de grande envergure au Tibet et dans la province du Kiangsi, ont annoncé hier la radio chinoise et des affiches apposées sur les murs de Pékin.

La radio du Kiangsi, captée à Hong-Kong, fait état d'une "guerre civile" dans cette province de l'est de la Chine et annonce que la situation à Nanchang, capitale de la province, est "sérieuse et confuse".

"Les réactionnaires, déclare la radio, se sont infiltrés dans les rangs des "rebels révolutionnaires" maoïstes qui avaient pris le pouvoir le 26 janvier dernier, et ont semé parmi eux la discorde en vue de saper la "grande alliance" des révolutionnaires et de reprendre le pouvoir perdu".

Une scission parmi les "rebels révolutionnaires" de la province se serait donc produite, et chacun des deux clans (adversaires et partisans de Mao Tsé-toung), par des affiches exposées à Nanchang, affirme qu'il est prêt à mener la lutte jusqu'au bout. A Pékin, des affiches affirment que Chuang Kuo-Hua, un "homme de paille" de l'ancien secrétaire du parti Teng Hsiao-ping, prépare actuellement un vaste mouvement réactionnaire au Tibet.

Ces affiches rédigées par cinq organisations culturelles tibétaines maoïstes, rappellent que le 5 février dernier, les maoïstes avaient réorganisé le gouvernement et le Comité du parti au Tibet après avoir pris le pouvoir.

Or, selon ces affiches, le 6 février, le directeur de la propagande dans le district a réuni les leaders du parti

pour une réunion extraordinaire. A l'issue de cette réunion des unités armées ont cerné les bâtiments, arrêté de nombreux partisans de Mao Tsé-toung et proclamé la loi martiale.

Le 7 février, le général anti-maoïste Chang Kue-hua, a déposé à Lhassa un bataillon de son propre régiment. Ces troupes, casernées à Lhassa, ont

procédé le 9 février à l'arrestation d'une dizaine d'autres maoïstes et assigné à résidence 400 partisans de Mao Tsé-toung.

La production industrielle de la ville de Taing Tao (ville côtière de la Chine de l'est) accuse une augmentation de 40% par rapport au niveau du mois de janvier 1966 depuis la prise du pouvoir par les "rebels ré-

volutionnaires" a annoncé par ailleurs hier l'agence "Chine Nouvelle".

L'agence explique ce fait par la victoire des "rebels révolutionnaires" animés de la pensée de Mao Tsé-toung, sur les contre-révolutionnaires et leurs mesures économiques maladroites.

Entre temps, conformément à la décision du Comité central et du conseil des affaires d'Etat, la rentrée scolaire dans les écoles secondaires s'est effectuée lundi. Le programme comprend désormais l'étude des citations de Mao Tsé-toung et des chants révolutionnaires.

Des affiches officielles annoncent la réouverture des écoles secondaires pour le 1er mars et celle des académies militaires pour le 23 mars. Aucune indication concernant la reprise des cours de l'enseignement supérieur n'a été donnée. Enfin, la critique de plusieurs intellectuels chinois, écrivains et historiens, continue avec violence. C'est ce qu'a annoncé hier l'agence "Chine Nouvelle" qui dénonce nommément de nouveaux "intellectuels chinois anti-communistes".

D'autre part, de nouvelles affiches des "rebels révolutionnaires" du front de la culture" apposées à Pékin, ont pris violemment à partie le vice-ministre Hsiao Wang-tung.

Wilson: la paix au Vietnam était presque à la portée de la main

LONDRES. — "La paix au Vietnam a été presque à la portée de la main au cours du week-end dernier," a déclaré hier soir M. Harold Wilson, dans une allocution télévisée.

"Un seul, un simple geste de confiance, aurait pu y mener," a-t-il ajouté.

Pendant les sept jours que M. Kossyguine est resté ici, le ministre des affaires étrangères et moi-même avons essayé sans relâche, presque sans prendre de sommeil, d'amener les belligérants à quitter le champ de bataille pour la table de conférence. Nous avons échoué.

"Ce n'est pas le moment de récriminer, encore moins celui de distribuer des blâmes. Il est

vrai qu'un seul geste de la part du Nord-Vietnam — un geste qui ne lui eût rien coûté ni du point de vue de la sécurité ni du point de vue du prestige — aurait pu déclencher des événements pouvant mener à la paix," a ajouté M. Wilson.

Douze députés travaillistes, dirigés par M. Sydney Silverman, ont effectué, entre-temps hier après-midi, une démarche auprès de l'ambassade des Etats-Unis à Londres afin de protester contre la reprise des bombardements américains au Nord-Vietnam.

D'autre part, une centaine de députés travaillistes — qui ont jugé peu satisfaisante la déclaration sur le Vietnam faite auparavant aux Commu-

nes par le premier ministre, M. Harold Wilson — ont déposé une motion déplorant la reprise des bombardements américains au Nord-Vietnam.

Devant un parlement divisé et houleux, M. Wilson s'est en effet refusé à se dissocier de la décision du président Johnson de reprendre les bombardements du Nord-Vietnam, en core moins de les condamner. Mais pour la première fois, il s'est déclaré convaincu de la sincérité du gouvernement vietnamien: Hanoi veut la paix, comme la veut Washington. Si les Américains ont repris leurs bombardements, c'est parce que les Nord-Vietnamiens profitent de la trê-

Voir page 8: Wilson

LE POINT

Deux débats se poursuivent à Québec sur la crise scolaire. Le premier, public et spectaculaire, se déroule à l'Assemblée législative où les libéraux continuent d'exprimer vivement leur opposition au bill 25; l'autre, discret et officieux, met en présence les chefs syndicaux des enseignants et les porte-parole du gouvernement. Ce sont deux débats parallèles et qui paraissent contradictoires. D'où la confusion qui a régné durant plusieurs heures hier au Parlement: faut-il attendre une solution des entretiens privés ou de l'assemblée des élus? Le bill 25 sera-t-il à ce point modifié à la suite des arguments nouveaux apportés par les chefs syndicaux que la Chambre sera saisie d'un nouveau texte?

De deux choses l'une en effet: ou bien les pourparlers secrets (entre MM. Nault et Masse au sujet de la CECM, entre MM. Johnson et Laliberté pour l'ensemble de la province) n'ont pas abouti à l'impasse et produiront des résultats positifs, auquel cas on peut s'interroger sur l'utilité du débat à la Chambre sur le bill 25. Ou bien le gouvernement n'entend pas, comme l'a dit le premier ministre, revenir sur ses positions de principe, auquel cas les pourparlers secrets ne semblent pas avoir leur raison d'être.

Parallèlement en effet, ces débats ne se rejoignent pas puisqu'à la Chambre M. Johnson en a à peine soufflé mot depuis 48 heures. Si le gouvernement n'avait pas encore déposé le bill 25, on pourrait conclure qu'il procède à d'utiles consultations auprès des chefs syndicaux et des représentants des commissions scolaires. Si encore, l'ayant déposé, il avait annoncé son intention de le modifier, sensiblement au besoin, à la lumière des pourparlers en cours, les entretiens révéleraient une importance capitale. Mais tel n'est pas le cas. En soirée, l'adoption de la deuxième lecture semblait imminente.

Les chefs syndicaux savent que la bataille est perdue à l'Assemblée législative, mais ils s'efforcent par tous les moyens d'amener le gouvernement à multiplier ces "amendements mineurs" que M. Johnson s'est dit prêt à apporter au projet. Ils s'emploient, en somme, "à limiter les dégâts". Pour l'essentiel, ils n'avaient plus hier soir beaucoup d'espoir.

Pourtant, la journée avait commencé sous le signe de l'espoir puisqu'une séance d'information, en matinée, avait porté sur le cas particulier de Montréal. Le président de l'Alliance des professeurs et quelques-uns de ses adjoints avaient discuté durant deux heures avec le ministre d'Etat à l'éducation. La formule n'était pas connue, mais on paraissait optimiste en songeant que le cas de Montréal pourrait être "isolé" et réglé autrement. En fin d'après-midi, c'est M. Nault lui-même qui a confirmé l'échec de cette ultime tentative. Hier soir, s'il a consenti à revoir le premier ministre en compagnie de M. Laliberté, M. Nault cherchait sans doute à obtenir quelques atterrissements.

Si, comme tout paraît l'indiquer, le bill 25 est adopté (avec quelques amendements) qui pourraient en atténuer légèrement la portée, il appartiendra aux enseignants d'envisager d'autres mesures. Pour l'heure, après longtemps que le loi n'aura pas été adoptée, ceux-ci se montrent prudents et discrets.

Voir page 8: Le point

Nette augmentation en 1966 des ventes des E.-U. au Canada, qui absorbe 20% de leurs exportations

En partie grâce à une forte augmentation de leurs ventes au Canada (18% de plus en 1966 par rapport à 1965), les Etats-Unis ont vu le total de leurs exportations (aide militaire comprise) atteindre \$30,336 millions l'an dernier, soit une augmentation de 11% par rapport à 1965 (\$27,478 millions), a annoncé hier le département du commerce américain.

Le Canada a, en fait, absorbé 20% de toutes les exportations américaines (\$6,861 millions en 1966, soit plus d'un milliard de dollars de plus qu'en 1965). Les exportations vers le Japon ont également connu une nette augmentation de 13,5%: \$2,365 millions, en 1966, contre \$2,050, en 1965. La progression des ventes vers l'Amérique latine a été plus modérée et est de l'ordre de 12%.

L'augmentation des ventes à l'Europe occidentale a, par contre, été inférieure à la moyenne: 6,4% pour l'ensemble des pays européens, et 7,6% pour les membres de la Communauté européenne. En particulier, les expéditions vers l'Allemagne occidentale, la France et l'Italie, ont progressé que très faiblement.

Un coûteux Festival mondial, mais...

A-t-on assez dit que les spectacles durant l'Expo seront coûteux?

A tort ou à raison (trop souvent à tort, admettons-le, compte tenu de l'exceptionnelle qualité du programme), on a dit et redit que quelques privilégiés seulement pourraient se payer les spectacles de grande envergure, ceux pour lesquels il faut bien compter sept à huit dollars le billet. J'admets volontiers que les prix moyens des spectacles de la Place des Arts (la désormais bien nommée) interdiront à bien des familles de profiter de tout.

A cet égard, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'il est inutile que toute la famille se rende à un spectacle. Certes, il y a des enfants qu'intéresserait peut-être la mise en scène grandiose d'un spectacle comme Boris Godounov, pour ne citer que celui-là, mais ce serait folle dépense que d'y emmener toute la famille. Mieux vaudrait peut-être et, c'est assurément ce que feront les parents bien avisés, "déloguer" au concert, au récital, celui des membres de la famille que la chose intéresse tout particulièrement et qui n'hésitera pas à briser sa tirelire ou à faire des économies sur sa modeste allocation hebdomadaire pour vivre une expérience unique.

Cela étant dit, qu'il fallait dire au sujet du Festival mondial, voyons au programme des spectacles montréalais d'avril à octobre 67 s'il n'y aurait pas plus abordable et intéressant quand même. On n'a pas assez parlé, semble-t-il, des spectacles gratuits qu'offriront, non seulement l'Expo mais les diverses participations nationales.

Lors de la journée nationale belge, par exemple, le 8 mai, les Montréalais et les visiteurs étrangers pourront voir un spectacle particulièrement intéressant, haut en couleurs et qui n'a jamais, sauf erreur, quitté la Belgique, qui n'a certainement pas traversé l'Atlantique: l'Ommevang. Il s'agit d'un vaste défilé historique qui retrace, avec beaucoup de brio, de grands moments de la vie des Belges. Cela est gratuit, comme le seront tous les spectacles de la Place des Nations ouverte au grand public tous les après-midi.

Beaucoup de pays n'ont point encore fait savoir ce qu'ils offriront pour ces occasions, mais on sait déjà que plusieurs pavillons nationaux auront, à demeure, l'un ou l'autre chanteur, l'un ou l'autre artiste qui divertira les visiteurs pour leurs seuls beaux yeux.

... des spectacles canadiens gratuits

Le secteur canadien à lui seul (j'hésite à parler de pavillon, tant est vaste le "complexe" canadien) offrira absolument gratuitement une sorte de spectacle "non stop" à deux endroits au moins.

Dans l'amphithéâtre par exemple, dès 11 heures du matin, il y aura projection de films. Pas des longs métrages, bien sûr, mais une série de courts métrages parmi les plus représentatifs de la cinématographie canadienne. Au bout d'une heure, le projecteur s'éteindra et l'on pourra assister à un concert d'orgue, l'organiste changeant chaque semaine.

L'EXP



en devenir

PAR
YVES
MARGRAFF

Dupuy: l'Expo rapportera \$1 milliard au Canada

QUEBEC — Selon le commissaire général de l'Expo 67, le Canada retirera \$1,025,000,000 grâce à cette gigantesque entreprise que sera l'Exposition universelle de 1967.

Au cours d'une conférence de presse à Québec, M. Pierre Dupuy a expliqué que, dans son ensemble, l'Exposition universelle de 1967 coûtera \$650,000,000.

Ce montant comprend, a-t-il précisé, tous les travaux entrepris à propos de l'Expo non pas seulement dans le cadre de cette manifestation.

Il comprend entre autres le réseau routier qui avait déjà été projeté mais dont la réalisation a été avancée à cause de l'Expo. Il en est de même de l'embranchement du métro de Montréal qui relie la ville à l'île Sainte-Hélène et à la rive sud.

Pour ce qui est des dépenses effectuées par la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, elles seront de l'ordre de \$350,000,000 à \$360,000,000, crédits fournis par le gouvernement fédéral employés comme investissements.

M. Dupuy a aussi ajouté qu'une étude d'économistes prévoit que le gouvernement du Canada va retirer, en impôts perçus sur le traitement des employés et sur les matériaux, un total de \$225,000,000.

En outre, a-t-il noté, les 70 pays participants dépenseront près de \$250,000,000. A cet effet, il a souligné que l'Union soviétique à elle seule, dépensera quelque \$25,000,000.

Selon M. Dupuy, il n'est pas question d'enregistrer un déficit à la fin des opérations.

Le commissaire général a indiqué que, ce que les gens appellent un déficit est tout simplement des chiffres non expliqués, "pour la bonne raison", a-t-il dit, "que ce ne sont pas tous les revenus qui seront inscrits dans les livres de la commission. Les revenus qui apparaîtront dans les livres de la commission seront simplement ceux venant de la vente des billets, des concessions et la vente d'édifices après la manifestation. Tandis que les revenus venant du côté touristique, de même que les dépenses des pays étrangers ne seront pas perçus par la commission".

VICHY
SUPRÊME
PURGATIVE
Eau purgative importée de
VICHY - FRANCE

CARRIÈRES et PROFESSIONS

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune Française, jardinière d'enfants, 2 ans d'expérience, cherche poste dans école (privée) maternelle, 11e ou surveillance générale. Peut également donner leçons particulières à domicile pour préparer enfants devant entrer en pré-scolaire ou 11e. Téléphone: 731-8079 ou 277-6183.

COMPTABLE

avec expérience demandé pour Caisse Populaire située au sud de Ville de Laval.
Fournir références.

Ecrire à CASE 526, LE DEVOIR, MONTRÉAL

COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE HUNTINGDON

Recherche un candidat pour le poste de

PRINCIPAL

pour le cours primaire français.

QUALIFICATIONS REQUISES: les candidats doivent posséder au moins un baccalauréat "B" et avoir quatre années d'expérience dans l'enseignement.

Être parvenu les demandes d'emploi au Bureau du Secrétaire la ou avant le 11 mars 1967, à:

Hervé Tessier, sec.-trés.,
28, rue Bouchette, Huntingdon, Qué.

CHEF DE SECRETARIAT
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Homme de 25 à 35 ans possédant les qualités suivantes:

- bonne formation académique
- connaissance parfaite du français
- facilité à la rédaction et à la préparation de rapports
- initiative
- expérience en assurance-vie un avantage mais non essentiel
- traitement initial selon expérience

Le candidat choisi jouira d'un régime de bien-être généreux.

Adresses curriculum vitae à:

Case 525, Le Devoir, Montréal

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

AVOCATS

MCCARTHY, MONET & JOHNSTON
Avocats et Procureurs

Edifice IBM
5, Place Ville-Marie
Suite 445, Montréal 2

Gerald McCarthy Donald J. Johnston
Jean Monet
Tél.: 878-4581
Adresse télégraphique: CIRECOM

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
MARION, ROBIC & ROBIC
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
MONTRÉAL, 25 288-2152

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION

Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montage sont aménagés à 514 ST-ALEXANDRE, PRÈS CRAIG Vaux. Trouver: dactylographes, machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage, machines à écrire, etc., etc., en somme.

TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notes notre nouveau téléphone: 861-5771

ASSURANCES

EN ASSURANCES
POUR LES CONSEILS, LE CHOIX DE VOS POLICES ET
LA SURVEILLANCE DE VOTRE DOSSIER
FIEZ-VOUS TOUJOURS À:

Horace Labrecque & Fils Limitée

(fondée en 1911)

1411, RUE CRESCENT, MONTRÉAL — Tél. 849-2371

Courtiers d'Assurance Agréés

Le président Joly
des manufacturiers
dénonce violemment
les indépendantistes

Le président de l'Association des manufacturiers canadiens, M. Henri W. Joly, de Québec, a vigoureusement dénoncé hier devant la Chambre de commerce de Montréal, les séparatistes, "ces gens étroits d'esprit et mal informés qui parlent et agissent comme si le Québec pouvait vivre seul dans son petit monde à lui, se suffisant à lui-même, supérieur et souverain dans une sorte de splendide isolement."

Tout en reconnaissant que plusieurs de ces personnes sont bien intentionnées, M. Joly leur a reproché principalement "de ne pas connaître ce qui est essentiel à notre croissance, et de ne pas comprendre quelles peuvent être les conséquences économiques d'un antagonisme voulu à l'endroit des autres Canadiens et des étrangers dont la bonne volonté nous est si précieuse."

Il y a des jours où l'on croirait que de telles opinions sont les seules exprimées avec une certaine vigueur, a poursuivi le président de l'Association des manufacturiers canadiens. Mais il ne faut pas oublier, a renchérit M. Joly, que "les déclarations incendiaires et extrémistes sont susceptibles de donner lieu aux reportages les plus sensationnels, de sorte que, en raison même de la publicité qui leur est accordée, elles ont tendance à fausser l'image véritable du Québec."

Le fait français

Tout Québécois qui a parcouru le Canada depuis 1960 n'a pu s'empêcher d'observer chez la plupart des Canadiens de langue anglaise un authentique désir d'équité à l'endroit du Québec et l'aveu que nous avons des griefs légitimes dans divers domaines. Pour ma part, j'ai constaté souvent qu'ils s'intéressent de plus en plus au "fait français" et à tout ce que cela suppose, a poursuivi M. Joly. Reconnaissons franchement qu'il nous arrive de critiquer autrui alors que nous devrions commencer en premier lieu notre propre apathie. Par exemple, pourquoi les Canadiens français ne sont-ils pas propriétaires d'une plus grande partie des ressources productives du Québec? Aucune loi ne les en empêche, et pourtant il existe d'importants capitaux canadiens français.

L'éducation

Mais alors qu'est-ce qui nous retient? Pendant de longues années, notre enseignement n'a pas été aussi poussé que celui d'autres provinces. En conséquence, il est vrai de dire que les jeunes Québécois n'entraient pas dans la course avec autant de chances de succès que leurs concitoyens de langue anglaise. Cette situation n'était pas attribuable à Ottawa ou aux autres provinces, mais dépendait de nous. Le rapport d'argent a montré à quel point nous avons été sérieusement handicapés dans tout le domaine de l'éducation. Espérons qu'enfin nous allons rattraper — et rapidement — le temps perdu.

M. Joly a formulé le vœu que les entreprises privées et les hommes d'affaires en général répondent avec le même enthousiasme et le même sens social à la campagne de souscription de l'université Laval qu'à celle que lancera bientôt l'université de Montréal.

Ceux d'entre nous qui savent que ces choses sont vraies ont la très grande responsabilité de le dire et de s'assurer que la voix de l'opinion modérée et bien informée soit entendue — entendue non seulement au Québec mais au-delà de nos frontières. Il s'agit là d'une bataille que nous n'avons pas les moyens de perdre, par défaut ou autrement, de conclure M. Joly.



Monique Gaube, vedette de la radio, du disque et de la télévision.



bon voyage
grâce aux tarifs rouge blanc bleu

Prenez les trains du Canadien National. Les jours de tarif Rouge vous bénéficiez d'économies exceptionnelles et vous voyagez confortablement: voitures spacieuses, places couchées de toutes catégories, bonne cuisine, salons où vous détendre et prendre une consommation. Les repas sont offerts à titre gracieux aux occupants des voitures-salons et des voitures-lits. Les places de voiture coach de la plupart des trains des lignes principales doivent être réservées. Prenez-vous y d'avance. Évitez les ennuis de la circulation en voyageant par le CN. Demandez le calendrier des tarifs Rouge, Blanc et Bleu, et consultez un agent de voyages accrédité par le CN ou un bureau des ventes voyageurs du CN.

Exemples de tarif Rouge (en voiture coach) de Montréal à:

Moncton	\$13.00	Chicago	\$20.90
Toronto	\$ 8.20	Winnipeg	\$24.00
		Vancouver	\$45.00

bon repas/bon repos/bon prix

CN



Sous les auspices de l'extension de l'enseignement de l'université de Montréal, M. Joffe Dumazetier, professeur et sociologue, prononcera une conférence à l'université, ce soir, à 20 h. 30, dans la salle H-415. Le sujet sera: "Nouvelles responsabilités dans le développement de la société québécoise." Le public est cordialement invité.

M. Marcel Paré traitera de "l'évolution de la publicité française au Québec" devant les membres du Publicité-Club de Montréal le jeudi 16 février, à l'hôtel Reine-Elizabeth. L'école d'architecture de l'université de Montréal accueillera le vendredi 17 février, à 20 h. 30, M. John Johansen, architecte, qui donnera une conférence publique ayant pour titre: "Current directions in Design". Madame X (Mme Reine Charrier) sera au Patronage Jean-le-Prévost dimanche prochain, le 19, à 9 h. 45, où elle prononcera une conférence dans le cadre des déjeuners-causeries organisées par l'Association des anciens du Patron. Rendez-vous, donc, au 5707, rue St-Dominique (entre Bernard et St-Viateur).

Johnson rendra à de Gaulle la visite qu'il ferait au Québec

Une invitation a été adressée au général de Gaulle à se rendre à Québec, à l'occasion du voyage qu'il doit entreprendre dans les mois à venir, à Montréal et Ottawa, apprend-on dans les milieux canadiens informés.

La réponse du président de la République française ne sera rendue officielle qu'à la fin de mars, après les élections législatives françaises.

Pour sa part, le premier ministre de la province du Québec, M. Daniel Johnson, compte se rendre en France, en visite, dans le courant de l'année, siôt que le gouvernement des affaires provinciales lui permettra de s'absenter du Québec.

Arrivée à Varsovie d'un représentant du Vatican qui aura d'importants entretiens avec les dirigeants de la Pologne

VARSOVIE — Mgr Agostino Casaroli, sous-secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, est arrivé hier à Varsovie, où il aura avec les dirigeants polonais d'importants entretiens.

La négociation que va mener Mgr Casaroli est complexe, car le double contentieux Vatican-Pologne et Eglise-Etat est devenu lourd avec les années. Il va de la régularisation de la situation administrative des évêchés ex-allemands — ce qui implique la reconnaissance de la frontière Oder-Neisse — aux relations que le Saint-Siège entretient avec les représentants de l'émigration, qui furent un des motifs allégués par le pouvoir pour s'opposer, l'an passé, à la venue du Saint-Père à Cracovie. Mais le point essentiel du débat paraît être tout à la fois la politique du cardinal Wysinski et le rôle que celui-ci pourrait être appelé à jouer dans une négociation. Les porte-parole du pouvoir ont trop souvent stigmatisé, au cours des derniers mois, l'esprit réactionnaire et l'hostilité fondamentale au socialisme du cardinal Wysinski, — que le Vatican, dans le même temps, ne cessait d'assurer de son soutien et de sa totale confiance — pour qu'un changement n'apparaisse comme la condition de sa participation aux pourparlers.

La plupart des observateurs pensent néanmoins que la mission du sous-secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires se soldera par des résultats positifs. Les deux parties, estimant, ne lui assigneraient que des objectifs concrets limités (un accord par exemple dans le genre de celui qui est intervenu avec la Yougoslavie) et attendraient surtout d'elle qu'elle crée le climat de détente qui permettrait de déboucher plus tard sur des accords plus étendus.

La visite que M. Edward Ochab, président du conseil doit effectuer à Rome, au printemps, est considérée à cet égard comme significative.

Le désir du gouvernement polonais d'établir des relations avec le Saint-Siège et de régulariser, à l'extérieur, ses rapports avec l'Eglise, n'est d'ailleurs mis en doute par personne.

Mgr Casaroli s'est refusé à faire une déclaration à son arrivée. Il a simplement indiqué qu'il se proposait tout d'abord de procéder à un examen approfondi de la situation, et s'il se donne à entendre qu'il rencontrerait des représentants des autorités officielles, il a précisé qu'il venait pour s'entretenir, au premier chef, avec les représentants de la hiérarchie.

Le séjour de Mgr Casaroli en Pologne durera, selon ses propres paroles, au minimum une semaine, le prélat compte effectuer un voyage dans le pays.

DES TOITS VIVANTS... POUR DES MAISONS SAINES!

Cet espace d'air permet un toit qui respire, protège contre la glace et la condensation, offre isolation et confort.

TOIT DE TUILES PERMANENT ET A L'ÉPREUVE DU FEU

PAR **Silibéton** S.A.

31, GILQUARD, MARIVILLE, QUÉBEC
UN 1-5451 LU 9 7693

BANQUE NATIONALE DE PARIS

la plus grande banque française présente dans plus de 50 pays

FILIALE AU CANADA

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE S.F.C.I. LTÉE

Montréal: Tour de la Bourse, Place Victoria — Tél.: 869-8712
Québec: 500 est, Grande-Allee — Tél.: 829-0457

Financement d'opérations de commerce international
Dépôts à demande et à terme en toutes devises
Prêts commerciaux à court terme

SFCI

BANQUE ASSOCIÉE AUX ÉTATS-UNIS
FRENCH AMERICAN BANKING CORPORATION

120 Broadway, 5 New-York, N. Y. — Tél.: Worth 4-4127

Les employés manuels de Montréal s'assemblent ce matin pour étudier les offres de la ville



A défaut d'une importante bordée de neige, les Montréalais n'avaient pas encore vraiment touché du doigt les conséquences de la grève des employés manuels... sauf peut-être la vue des immondices qui commencent à s'accumuler dans les rues.

Tragédie de Dorion: le convoi du CN n'aurait freiné qu'après l'accident

DORION — Deux secondes après la collision entre un convoi de fret du CN et un autobus d'écoliers, collision qui a causé la mort de 20 adolescents, un officier de l'armée canadienne a vu des étincelles et des flammes sortant des roues et des freins du convoi.

Le lieutenant John Charles Murgatroyd, a témoigné à l'enquête instituée par la commission fédérale des transports, a déclaré qu'il avait constaté à ce moment qu'on mettait une pression extrême sur les freins du convoi, mais n'a rien vu de tel avant la collision.

L'autobus du lieutenant Murgatroyd se trouvait à 80 pieds de la traversée à niveau, derrière l'autobus qui transportait 45 écoliers. Le témoin a déclaré qu'il avait vu la barrière s'élever à un angle d'environ 80 degrés, laissant passer l'autobus, mais qu'au moment de la collision la barrière était de nouveau baissée.

Un autre témoin, M. Léonard Ledoux, a également déclaré qu'il avait entendu le bruit des freins qu'on applique, mais seulement après la collision. Il se trouvait alors sur le trottoir, à une cinquantaine de pieds du passage à niveau. "J'ai vu une silhouette qui soulevait la barrière, mais je ne saurais dire si c'était un homme, une femme ou un enfant", a-t-il dit.

M. Ledoux a été autrefois membre de la police de Dorion et il a déclaré qu'on soulevait souvent la barrière au passage à niveau en cause.

De l'al fait moi-même à une occasion pour faciliter la circulation, la barrière était baissée depuis 45 minutes et il n'y avait aucun train en vue." Interrogé par le procureur de la Ville de Dorion, Me Bertrand Lacombe, le témoin a reconnu que ça aurait pu être un constable de la ville, M. Gilbert Fontaine, qui a soulevé la barrière le soir du drame.

Le constable Fontaine a déclaré à l'enquête qu'il avait causé brièvement avec M. Ledoux peu de temps avant l'accident. Il a vu la barrière se lever après le passage d'un train qui se dirigeait vers l'est, s'apercevant qu'un train arrivait de l'est, et s'est précipité vers le passage à niveau pour tenter d'empêcher l'autobus de s'engager sur la voie ferrée. Il dit n'avoir vu personne près de la barrière.

Plus tôt hier, une ménagère de Dorion, Mme Beverly Finlay, a dit que peu de temps après l'accident elle a parlé dans un parc de stationnement à des jeunes garçons qui affirmaient avoir vu des gamins soulever la barrière avant l'accident. Les garçons à qui elle a parlé lui ont dit que soulever la barrière c'était le "sport du village".

Mme Finlay était dans une auto qui s'était arrêtée à huit pieds derrière l'autobus. Le conducteur de cette auto, Mme Frances Hardy, également de Dorion, a dit qu'elle a vu deux garçons étendant leurs bras sous la barrière juste avant l'accident. Selon elle, ils souriaient tous les deux comme s'ils connaissaient les passagers de l'autobus et trouvaient que c'était une bonne plaisanterie de soulever la barrière.

Il en coûte de plus en plus cher pour vivre à Montréal

OTTAWA — L'indice des prix à la consommation a monté dans six des dix villes observées, diminué dans trois et n'a pas varié dans l'autre au cours du mois de décembre, a signalé, hier, le Bureau fédéral de la statistique.

Les mouvements vont d'une augmentation de 0,8 p.c. à St-Jean, N.B., à une diminution de 0,1 p.c. à Halifax et Toronto.

L'indice a monté de 0,1 p.c. à Montréal, passant de 143,9 à 144,1 par suite des hausses signalées dans l'habitation, l'alimentation, le transport, les soins personnels et de santé, les divertissements et les lectures. Il y a toutefois baisse dans l'habillement tandis que les tabacs et alcools demeurent inchangés.

L'indice n'a pas varié à Saskatoon-Régina.

À St-Jean, l'indice a accusé une baisse de 0,2 p.c., passant de 127,2 à 127 en janvier.

À Halifax, l'indice baisse de 139,2 à 139 et monte de 0,8 à St-Jean, N.B., passant de 141,8 à 143.

À Ottawa, il y a hausse de 0,3 p.c., soit de 144,7 à 145,2, par suite d'augmentations dans les prix de l'alimentation, de l'habitation et des transports. Il y a baisse dans l'habillement, les divertissements et les lectures.

À Toronto, l'indice baisse de 0,1, de 148,3 à 148,2, par suite d'une baisse dans l'alimentation et l'habillement.

Il y a hausse à Winnipeg de 140,5 à 140,7, de 136,5 à 136,6 à Edmonton-Calgary et de 139,9 à 140,9 à Vancouver.

L'indice de l'alimentation a monté dans sept villes et diminué dans trois autres tandis que celui de l'habillement est à la baisse partout, sauf à Saint-Jean, N.B., et Vancouver.

L'indice de l'habitation est à la hausse sauf à St-Jean, T.N., et à Halifax.

L'indice est basé sur l'année 1949 équivalant à 100.

À Terre-Neuve, l'équivalence de 100 est basée sur l'année 1951, date de l'entrée de cette province dans la confédération.

Six syndicats des professions de la santé: Johnson utilise la crise scolaire pour attaquer la liberté syndicale

Six syndicats des professions de la santé, soit la Fédération des omnipraticiens du Québec, l'Association professionnelle des pharmaciens du Québec, l'Association professionnelle des chirurgiens-dentistes, l'Association des médecins du service de santé de la ville de Montréal, l'Association professionnelle des optométristes et l'Association des opticiens d'ordonnances ont fait front commun hier à la suite d'une déclaration du premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson.

M. Johnson a déclaré que "si les médecins ne pratiquaient pas leur médecine et que 290.000 patients en souffriraient nous (le gouvernement) n'hésiterions pas à imposer aux médecins ou à d'autres professionnels une mesure semblable et même une échelle de traitement. Il est malheureux, a dit le premier ministre que ça tombe sur les enseignants."

A cela, les syndicats des professions de la santé rétorquent que tout en étant d'accord avec le premier ministre sur l'importance des conflits sociaux que connaît présentement le Québec, ils doivent néanmoins blâmer celui-ci dans son attitude et déclarent conjointement: "Que le gouvernement exploite actuellement le sentiment d'insécurité de la population et en particulier son désir de voir se régler le conflit scolaire. Le gouvernement, disent-ils, entend également se servir de ce prétexte pour imposer un joug aux associations ouvrières et professionnelles."

Les professionnels syndiqués ont affirmé que le gouvernement voulait utiliser les événements actuels pour justifier une attaque directe contre la liberté syndicale: droit fondamental que le législateur a déjà reconnu aux travailleurs.

Nous voulons croire que la déclaration du premier ministre a dépassé de beaucoup sa pensée véritable. Nous croyons que le gouvernement se doit de réviser la rédaction du bill 25 qui oblige les enseignants à retourner auprès de leurs élèves et à mettre fin aux grèves. Le bill 25 contient beaucoup plus. Il retire aux enseignants le droit de négociations, pour une longue période de temps, et fixe d'autorité les traitements pour cette même période.

Or cette politique pourra éventuellement s'appliquer à tous les groupes de travailleurs du Québec. Aucun de ceux-ci ne peut accepter de se voir fixer sa rémunération par une législation. C'est là un geste d'autorité abusive, c'est un geste arbitraire dont la répétition conduira la société québécoise à un chaos social sans comparaison avec les difficultés présentes.

Il est indispensable que le gouvernement reprenne la rédaction de ce bill et présente à la Chambre un nouveau projet de loi relatif au règlement immédiat de la situation de l'enseignement au Québec. Le gouvernement se doit de respecter les groupements ouvriers et professionnels, qu'ils soient fonctionnaires, enseignants, ouvriers ou médecins, et encore plus de respecter les droits fondamentaux de négociations, et de discussions de leurs conditions de travail.

LE DEVOIR

MONTREAL, MERCREDI, 15 FÉVRIER 1967 TROIS

LES MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION

Grave conflit CSN-FTQ à propos du régime d'assurances sociales

par Jean FRANCOEUR

Un nouveau conflit syndical vient d'éclater au sein des métiers de la construction à Montréal.

Le différend porte cette fois sur l'administration d'un régime privé d'assurances sociales qui, à la suite d'une convention collective signée le printemps dernier, devait entrer en vigueur le 1er avril 1967.

Hier matin, le Conseil des métiers de la construction de Montréal et de la banlieue (FTQ) convoquait une conférence au cours de laquelle il accusait un syndicat affilié à une centrale rivale, la CSN, de se montrer trop "conservateur" dans l'établissement de l'échelle des prestations auxquelles les travailleurs auront droit en vertu de ce régime.

La FTQ, par la voix de son président, M. Louis Laberge, accusait également le syndicat rival de limiter de façon abusive, par des conditions d'admissibilité trop élevées, le nombre des travailleurs qui pourraient profiter de ces assurances.

En soirée, le Syndicat de la construction de Montréal (CSN) convoquait à son tour les journalistes pour s'en prendre aux unions internationales de l'industrie du bâtiment, les accusant de vouloir imposer, par toutes sortes de manœuvres déloyales, deux firmes de Toronto, qui auraient pour effet de "drainer" hors du Québec quelque \$3,5 millions par année.

Le comité conjoint des assurances sociales, formé de représentants des employeurs et des syndicats concernés, se réunira donc dans une impasse et, comme le régime de sécurité sociale devait entrer en vigueur le 1er avril prochain, chaque centrale tente de reporter sur son vis-à-vis l'odieuse de tout retard qui pourrait s'ensuivre.

Le régime de sécurité sociale dont il est ici question résulte de la dernière convention intervenue à Montréal dans l'industrie de la construction. Ce régime est financé par des contributions des employeurs, qui versent l'équivalent de cinq cents l'heure pour chaque "heure travaillée". Un comité conjoint tripartite (employeurs-CSN-FTQ) a été chargé de mettre le régime en marche.

Le différend entre les deux centrales est survenu lorsqu'il s'est agi de fixer les échelles des prestations et de lancer un appel d'offres auprès de diverses compagnies d'assurances.

M. Louis Laberge, président de la FTQ, soutient que le syndicat affilié à la CSN était

disposé à se contenter de prestations dont le niveau serait inférieur à ce que les sommes versées par les employeurs permettraient de verser aux travailleurs.

Il cite le cas d'un plan d'assurance-vie, en vigueur dans l'industrie de la construction, où plus de \$1,6 million seront accumulés alors que les veuves qui devraient en bénéficier ne touchent que \$2.000, alors qu'elles pourraient en toucher le double, sinon le triple.

Le président de la FTQ ajoute que les représentants de sa centrale au sein du comité conjoint ont fait faire des études par une firme privée (selon la CSN, il s'agirait de la Murray G. Bulger, de Toronto) prouvant que les prestations pourraient aisément être établies à un niveau plus élevé que celui sur lequel les parties s'étaient entendues à mi-décembre dernier.

En outre, selon M. Laberge, une compagnie d'assurances, la Crown Life, également de Toronto, s'est déclarée prête à assumer tous les risques prévus dans l'échelle supérieure proposée.

Les conditions d'admissibilité mises de l'avant par la FTQ auraient pour effet de porter de 24 à 68 pour cent le pourcentage des travailleurs de la construction susceptibles d'être couverts par le régime, dit également M. Laberge.

La CSN conteste cette version des faits.

Elle accuse les représentants des unions internationales (FTQ) d'avoir fait volte-face au sein du comité conjoint et de tenter d'imposer les deux firmes torontoises.

Selon la version soumise un porte-parole de la CSN, le différend aurait éclaté au sein du comité au moment où l'on s'apprêtait à lancer un appel d'offres auprès d'une douzaine de compagnies d'assurances.

Dans un communiqué remis à la presse, hier soir, le Syndicat de la construction de Montréal (CSN) a rendu publique la teneur d'un télégramme adressé au ministre du travail M. Bellemare, l'invitant à intervenir immédiatement afin de faire échec aux "manœuvres dilatoires" de la FTQ.

(Suite à la page 8)

COMMISSION D'ÉTUDE SUR L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE DU QUÉBEC

INVITATION A SOUMETTRE DES MÉMOIRES

La Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, constituée par le gouvernement du Québec en vertu de l'arrêté en conseil No 2209 en date du 24 novembre 1966, a été chargée de réunir toute la documentation pertinente, d'effectuer toutes les recherches nécessaires, de recueillir les suggestions provenant de groupements, de spécialistes et du public en général et de faire les recommandations qu'elle jugera opportunes, afin de permettre au gouvernement d'assurer l'intégrité du territoire québécois et de régler dans l'ordre et la justice les problèmes des frontières du Québec, et spécialement de la frontière du Labrador.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Commission a été chargée d'étudier:

- a) la délimitation des frontières littorales du Québec;
- b) les problèmes soulevés par la sentence du Conseil privé du 22 mars 1927 concernant la frontière du Labrador;
- c) le problème posé par les propriétés et les droits territoriaux fédéraux dans le Québec.

La Commission invite tous les organismes et toutes les personnes qui seraient intéressées à exprimer des opinions ou suggestions relativement aux questions qu'elle doit étudier à lui soumettre des mémoires.

Ces mémoires pourront porter notamment sur la frontière du Québec avec Terre-Neuve au Labrador, celle avec les territoires du Nord-Ouest de même que les autres frontières du Québec, les droits sous-marins dans le golfe St-Laurent, le projet d'un district fédéral éventuel, les réserves indiennes, parcs fédéraux, chemins de fer, quais, canaux, aéroports, établissements militaires et autres, le tout dans la mesure où ces questions peuvent concerner l'intégrité du territoire.

Tous ceux qui désirent soumettre de tels mémoires sont priés d'en donner avis le plus tôt possible au secrétaire de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, Hôtel du Gouvernement, Québec. Les mémoires devront être soumis au plus tard le 15 juillet 1967 en dix exemplaires dactylographiés à double interligne et sur du papier format ministère (8 1/2" x 14"). La Commission tiendra des auditions publiques relativement à la teneur de ces mémoires au cours de l'année, aux dates et lieux qui seront annoncés plus tard.

Le secrétaire,
Jean-Paul LACASSE.

Cuisine et vins de choix

Dîner à la chandelle

à "La Vieille France" ce soir

A tous les soirs, sauf le dimanche
Ce nouveau restaurant fameux bien connu des initiés du midi est désormais ouvert le soir.
Les gourmets désireux de savourer des spécialités gastronomiques, au cœur du vieux Montréal, à 50 cœurs, rue St-Jacques, sont accueillis avec une franche cordialité par les patrons de l'établissement.

Un service attentif est assuré à la Salle Normande ou au Foyer.

Dinner's Club American Express

FACILITES DE STATIONNEMENT
Pour réservations appelez Gérard: 845-1575

La Vieille France

Est-ce le moment de jouer le tout pour le tout ?

Aux dernières nouvelles, le gouvernement Johnson ne semblait pas vouloir accepter de compromis à propos du bill 25. Les quelques amendements soumis à la Chambre lundi ne modifient pas les principes fondamentaux du projet de loi. La C.I.C. de son côté, restait sur ses positions. L'impasse demeurait très grave.

Ne parlons pas pour l'instant des enfants : tout le monde en a déjà trop parlé sans que ce flot d'interventions amène quelque chose de concret. Parions plutôt des autres conséquences qui risquent de découler d'une approbation inconditionnelle du bill 25 ou d'une aggravation de la crise présente.

La première victime du bill, ce sera évidemment le droit d'association et, par ricochet, la réputation du gouvernement québécois. J'entends M. Johnson l'autre soir à la télévision. Cet homme n'avait franchement pas l'air d'un ennemi des syndicats de travailleurs.

N'empêche que le projet de loi du gouvernement équivaut à nier à des milliers de travailleurs des droits dont aucun autre groupe n'accepterait d'être privé de manière aussi brutale et pour une période aussi longue.

Dans le Québec même, mais aussi à travers tout le pays, la réaction a été soudaine et générale. De partout, affluent les protestations les plus vives. A moins que nous ne nous méprenions, il faut lire, dans ces protestations, un avertissement très clair.

L'adoption du bill 25, dans sa forme actuelle, sera interprétée au Québec et ailleurs comme un recul déplorables. Le tort qui en résultera pour notre province sera considérable. Tort à l'intérieur même de la province : comment peut-on attendre sérénité et collaboration de milliers d'hommes et de femmes qui seront convaincus d'avoir été privés de certains droits fondamentaux ? Tort à l'extérieur du Québec : l'image qui restera de tout ceci, ce sera celle d'un geste de force dont l'ampleur dépasse de beaucoup le mal qu'on voulait corriger.

Le "Star" comparait lundi l'esprit et la manière du bill 25 à ceux de la loi qu'adopta en août dernier le Parlement fédéral afin de mettre un terme à la grève des cheminots. La loi fédérale fut certes condamnée par le mouvement syndical canadien et par le NPD; elle n'en contenait pas moins, à l'endroit des syndicats immédiatement visés, toute une série d'égards qui sont malheureusement absents du bill 25; elle accordait surtout aux parties elles-mêmes, une fois faite la rentrée au travail, une ultime chance de régler elles-mêmes leur différend avant que celui-ci ne soit confié à l'arbitrage.

L'aspect le plus grave du débat qui s'élève autour du bill 25, ce n'est toutefois pas le sort qui en résultera pour le droit d'association. L'histoire de ce droit est longue et féconde; il finit toujours, après les pires reculs, par relever la tête.

La principale victime du bill, ce sera plutôt d'être l'objectif même que le gouvernement veut poursuivre, c'est-à-dire l'établissement d'une politique salariale dans le secteur public. Une telle politique est éminemment nécessaire.

Les terrains de la R.A.Q.

Apparemment l'enquête publique sur les transactions immobilières de la Régie des alcools du Québec (R.A.Q.) à LaSalle est, à toutes fins pratiques, terminée. Il ne reste plus au juge Smith, président de la commission d'enquête, qu'à préparer le rapport qu'il devra remettre au gouvernement.

Cette enquête, nous l'admettons, n'a pas été facile à diriger. L'écheveau à démêler était fort enchevêtré et les témoignages à recueillir et à analyser étaient parfois assez subtils ou confus. Nous n'en avons pas la tâche du juge qui aura à s'y retrouver et à formuler des recommandations.

Ce qui a amené la commission à mettre un point final à ses audiences aura été, semble-t-il, l'impossibilité où elle se trouvait d'interroger des témoins importants résidant aux Bermudes. Devant cet échec, elle en aurait conclu qu'il était dorénavant inutile de rechercher d'autres témoins locaux.

Nous avisons que cette décision de fermer, en quelque sorte, le dossier nous a étonnés. Nous avons eu l'occasion, en effet, il y a déjà quelques mois, de rencontrer un courtier qui a été mêlé de très près à des transactions dans ce secteur et qui détenait même à l'époque des options sur une très forte proportion du terrain finalement acheté par la R.A.Q. Ce courtier, c'est M. T. B. Senécal, qui a été inculpé, faisant partie de la société Scott & Percy.

M. Senécal a accumulé sur toute l'affaire un dossier impressionnant. Nous croyons sincèrement que son témoignage pourrait éclairer singulièrement le tribunal en plus, peut-être, de le mettre sur la piste d'autres témoins qui, à leur tour, pourraient probablement ajouter un supplément de lumière.

Montréal et le bill 25

Québec refuse de faire des enseignants à l'emploi de la Commission des écoles catho-

liques du Québec. Elle ne saurait toutefois se réaliser sans le concours responsable des intéressés. Elle ne saurait se concevoir sans dialogue sérieux entre les divers éléments qui auront à s'y plier.

En procédant de manière unilatérale, le gouvernement, des le départ, fournit à de nombreux groupes plus soucieux de leur bien particulier que du bien commun une occasion inespérée de faire devier le débat vers d'autres thèmes. Des gens qui étaient, hier encore, des egoïstes fiéffés, des individualistes à tout crin, deviennent du jour au lendemain des serviteurs de la liberté, des champions de la vertu. On leur fournit des armes dont ils se servent ensuite pour faire reculer cette minute de vérité dont nous ne saurions pourtant retarder très longtemps l'échéance.

Si le gouvernement veut réellement hâter l'avènement d'une politique salariale, il devrait éviter de jouer cet objectif dans le conflit actuel. Il devrait accepter de revenir à un des éléments réels du conflit immédiat et chercher loyalement, pour la présente année, avec le concours des intéressés, des éléments de solution concrète, fussent-ils des compromis : n'est-ce pas ainsi que se règlent à peu près toujours, en définitive, des conflits en apparence inextricables ?

Une fois la crise passée, le gouvernement pourrait ensuite soumettre aux corps compétents — par exemple le Conseil d'orientation économique et la Législature — un Livre blanc sur la politique salariale. Le Livre blanc ne serait pas d'abord une échelle-limite applicable à tel ou tel cas particulier; cela ne viendrait qu'en deuxième lieu. Il consisterait plutôt en un exposé des raisons qui exigent l'instauration d'une politique salariale et des modalités et objectifs qui pourraient caractériser une telle politique au Québec. Tous les groupes auraient l'occasion de se prononcer. En dernière analyse, le Parlement et le gouvernement prendraient leurs responsabilités. Personne ne pourrait prétendre qu'on l'a pris au dépourvu. Avec un léger retard, mais aussi avec des résultats combien plus solides, on atteindrait démocratiquement l'objectif souhaité.

Il y a lieu de se demander, dans cette perspective, si le gouvernement n'aurait pas intérêt à examiner de plus près la perche qui lui tendait l'autre jour la C.I.C. Des six conditions posées par la C.I.C., deux — celle qui a trait au versement d'une indemnité pour la suspension du droit de grève et celle qui propose un moratoire limité à trente jours — nous apparaissent contestables. Les autres semblent acceptables.

Claude RYAN

BLOCS NOTES

liques de Montréal un cas à part. La rencontre entre M. Alméida et les autorités provinciales, à cet égard, s'est soldée par un échec.

Nous avisons que ce refus de Québec nous paraît regrettable. Au fait, nous osons lui demander de réviser sa position. Car, Montréal est nettement un cas particulier. Un cas qui mériterait une loi particulière.

En effet, la commission scolaire montréalaise n'est pas soumise aux finesses directrices d'octobre dernier. De plus, ses enseignants seraient plus directement touchés par l'ensemble de leurs conférences par l'adoption du bill 25.

Nous sommes d'accord pour reconnaître que la grève, à Montréal, doit prendre fin immédiatement. Mais, ici, à toutes fins pratiques, si l'on exclut les élèves à incidence pénale, la négociation du contrat 1998-1999 était virtuellement terminée. Dans les circonstances, il y aurait sûrement lieu d'accorder un délai pour permettre aux parties de ventiler à l'amiable.

En pratique, ce que nous suggérons se résume à ceci : une loi spéciale devrait être adoptée pour Montréal, loi qui obligerait les enseignants à reprendre le travail dans les vingt-quatre heures, mais qui préciserait que le différend C.E.M. - Alliance ne serait soumis à l'arbitrage obligatoire que si les parties ne parviennent pas à s'entendre à l'amiable dans les quinze prochains jours.

Réalité et faiblesses de la prospérité américaine

de notre correspondant, Louis WIZNITZER

La septième année d'un "boom" ininterrompu vient de commencer pour les États-Unis. Le produit brut national a été, en 1966, de 740 milliards de dollars; il sera en 1967 de 879 milliards, 19% de la richesse du monde appartenant aux Américains, c'est-à-dire à 7% de sa population. Sans doute, les prophètes de malheur se souviennent des sept vaches maigres que Joseph prédit au Pharaon comme devant suivre les sept vaches grasses. Ils songeront à la Grande Crise de 1929, ce faisant, ils oublieront de tenir compte des trains puissants dont dispose désormais l'économie américaine qui alors roulait en roue libre. Il existe à présent un vaste programme de sécurité sociale, une assurance fédérale bancaire, un système de contrôle de la Bourse et une nouvelle conception du rôle de l'argent. Les statistiques sont bien plus précises qu'en 1929. Toute une série de "sonnettes d'alarme" ont été mises en place pour prévenir, longtemps à l'avance, qu'un danger de "récession" apparaisse, permettant ainsi au gouvernement d'employer les nombreux et fort efficaces moyens dont il dispose pour détourner la tempête ou simplement réduire l'intensité d'un vent économique contraire, qui se mettrait à souffler. Mais, dans la guerre du Vietnam, vient à l'esprit l'explosion démographique actuelle fournirait à l'industrie un marché de rechange. L'économie de guerre pourrait, sans trop de heurts, se reconstruire en économie de paix. La moitié de la population a moins de 25 ans, 76 millions d'Américains fréquentent les écoles primaires et secondaires, 6 millions vont à l'université. En fait, il y a aux États-Unis autant d'élèves universitaires que d'agriculteurs. Certains affirment que le "boom" sera désormais permanent et réglera, sans question, l'économie. Paul Samuelson répond aux sceptiques : "Il ne s'agit pas de compacter les imperfections de notre système avec la perfection idéale d'un système qui n'existe pas. Il est un fait certain, c'est que les Américains, qui constituent 6% de la population mondiale, produisent 38% de la richesse mondiale."

Voilà du moins pour ce qui est des dollars. Pour la richesse calculée en termes quantitatifs.

Le revers de la médaille. Et puis, il y a le revers de la médaille. 20% de la population des États-Unis vivent dans une misère abjecte. Le manque d'écoles, de professeurs, de bibliothèques, est scandaleux. Pour faire face aux nécessités immédiates, il faudrait 140.000 écoles et autant de professeurs supplémentaires. Une étude de l'Agence Corporation affirme que 200.000 étudiants du secondaire, bien doués, ne pourront pas poursuivre leurs études par manque de moyens. L'insuffisance d'hôpitaux, de médecins et de nurses est également stupéfiante. Le pays dépense plus, chaque année, pour le chémining qu'il ne pour la recherche psychiatrique. Les grandes villes sont chaque jour plus délabrées. Un habitant de New York sur huit habite un taudis. Des quartiers entiers abritent dix personnes par chambre et sont infestés par les rats. Vient le soir, une horrible moisie de New York, de Chicago, de Philadelphie, devient le champ de bataille des criminels. L'absence de protection policière est pour ainsi dire totale. Les grands fleuves américains sont empoisonnés par les déchets industriels. Le lac Erie est une espèce de mortuaire. L'air au-dessus des grandes villes est encore plus empoisonné que les eaux, à plus d'une reprise, en 1966, la marge de sécurité de respirabilité de l'air, à New York fut

de se livrer à des pronostics, et, selon le plus récent sondage, près de 30% des électeurs n'auraient pas encore fixé leur choix, en tout cas refuseraient de se prononcer. Parmi les électeurs qui se prononceraient, environ 40% appuieraient les candidats de l'Union pour la Ve République, 45 à 46%, les autres se répartissent entre une multitude de formations.

On sait que trois grandes tendances s'affrontent. Il y a tout d'abord le mouvement pour la Ve République, qui comprend le premier chef l'U.N.R. (Union pour la nouvelle république) et les autres groupes "de la majorité", notamment celui des républicains indépendants animé par M. Giscard d'Estaing. Face à cette majorité formée de gaullistes de toutes nuances, se trouvent les diverses formations de gauche, dont les principales sont le parti communiste, la fédération de la gauche démocratique et le parti socialiste unifié. Entre les trois, un pacte a été conclu en vertu duquel au second tour ne restera en lice que le candi-

dateur de la gauche, le candidat communiste, nombre d'élus soutiendront le candidat de la Ve République, alors qu'ils auraient voté pour un socialiste ou un radical. De même, si la Fédération entend se désister partout, même au bénéfice d'un candidat du centre ou de droite dans le seul but de "faire échec au pouvoir personnel", le P.C., pour sa part, a nettement indiqué que dans pareil cas, il se maintiendrait, préférant parfois tel gaulliste de gauche à un antigauilliste conservateur.

Le résultat final de la consultation dépendra donc très largement de la modalité des désistements dans chaque circonscription et d'autres facteurs également, comme l'effet psychologique du résultat du premier tour. On se rappellera qu'à l'automne de 62, l'U.N.R. et ses alliés avec 40% des voix environ à l'échelle du pays remportèrent la majorité des sièges : 265 sur 490, près de 200 étant acquis au second tour. Si l'Association pour la Ve République obtient cette fois au moins 35% des suffrages, elle pourrait conserver la majorité, de justesse, à condition que les désistements obéissent en gros aux règles de 62. A l'heure présente, il semble que les gaullistes ont une chance raisonnable de conserver la majorité. Mais les jeux ne sont pas faits, il s'en faut.

J.-M. L.

comme une très forte proportion des enseignants montréalais se retrouvent dans les 14 échelons de la catégorie 1 (13 ans de scolarité) ou la rémunération proposée était légèrement inférieure à ce que l'on retrouve dans le cadre-limite, les huit généraux visés par la politique salariale du gouvernement ne s'en trouveraient pas gravement compromis.

De toute façon, en accordant un délai de quinze jours aux instituteurs montréalais avant de confier le conflit à l'arbitrage, on prouverait qu'on a voulu respecter jusqu'à une limite très raisonnable le droit de cet imposant groupe de syndiqués à la libre négociation. Au plan politique et psychologique, on contribuerait aussi du même coup à résoudre une grande partie du malaise actuel.

La grève à Montréal, à notre avis, a assez duré, mais il n'est pas prouvé hors de tout doute que la négociation libre est devenue totalement inutile. Le retour en classe est conciliable avec une poursuite des discussions directes pendant un certain temps. L'arbitrage obligatoire deviendrait alors moins odieux.

V. P.

France: la bataille des législatives

Depuis lundi, la campagne électorale est officiellement ouverte en France. Elle durera trois semaines. L'intervention du président de la République, dans une allocution télévisée la semaine dernière, a confirmé l'importance que le chef de l'Etat attache à ces élections et à la composition de l'Assemblée nationale. Plus de 300.000 électeurs seront appelés à pourvoir les 487 sièges de l'Assemblée nationale (470 pour la France métropolitaine, 17 pour les départements et territoires d'outre-mer).

L'entrée en lice du général de Gaulle contribue à faire de cette consultation une sorte de "troisième tour" de l'élection présidentielle de décembre 1965, selon la formule qu'avait lancée à l'époque les partisans de François Mitterrand. On n'écartera d'ailleurs pas l'hypothèse qu'advient la victoire de l'opposition — la droite des républicains — le président de la République démette, peu de mois après, de nouvelles élections ou encore, invoquant l'article 16, assume provisoirement les pleins pouvoirs. Il paraît certain en tout cas qu'en France un gouvernement de la fédération démocrate et socialiste ou un gouvernement du front populaire associant la fédération au parti communiste, et le chef de l'Etat, le dialogue ne durera pas longtemps.

Il est extrêmement difficile de se livrer à des pronostics, et, selon le plus récent sondage, près de 30% des électeurs n'auraient pas encore fixé leur choix, en tout cas refuseraient de se prononcer. Parmi les électeurs qui se prononceraient, environ 40% appuieraient les candidats de l'Union pour la Ve République, 45 à 46%, les autres se répartissent entre une multitude de formations.

On sait que trois grandes tendances s'affrontent. Il y a tout d'abord le mouvement pour la Ve République, qui comprend le premier chef l'U.N.R. (Union pour la nouvelle république) et les autres groupes "de la majorité", notamment celui des républicains indépendants animé par M. Giscard d'Estaing. Face à cette majorité formée de gaullistes de toutes nuances, se trouvent les diverses formations de gauche, dont les principales sont le parti communiste, la fédération de la gauche démocratique et le parti socialiste unifié. Entre les trois, un pacte a été conclu en vertu duquel au second tour ne restera en lice que le candi-

dateur de la gauche, le candidat communiste, nombre d'élus soutiendront le candidat de la Ve République, alors qu'ils auraient voté pour un socialiste ou un radical. De même, si la Fédération entend se désister partout, même au bénéfice d'un candidat du centre ou de droite dans le seul but de "faire échec au pouvoir personnel", le P.C., pour sa part, a nettement indiqué que dans pareil cas, il se maintiendrait, préférant parfois tel gaulliste de gauche à un antigauilliste conservateur.

Le résultat final de la consultation dépendra donc très largement de la modalité des désistements dans chaque circonscription et d'autres facteurs également, comme l'effet psychologique du résultat du premier tour. On se rappellera qu'à l'automne de 62, l'U.N.R. et ses alliés avec 40% des voix environ à l'échelle du pays remportèrent la majorité des sièges : 265 sur 490, près de 200 étant acquis au second tour. Si l'Association pour la Ve République obtient cette fois au moins 35% des suffrages, elle pourrait conserver la majorité, de justesse, à condition que les désistements obéissent en gros aux règles de 62. A l'heure présente, il semble que les gaullistes ont une chance raisonnable de conserver la majorité. Mais les jeux ne sont pas faits, il s'en faut.

J.-M. L.

France: la bataille des législatives

Depuis lundi, la campagne électorale est officiellement ouverte en France. Elle durera trois semaines. L'intervention du président de la République, dans une allocution télévisée la semaine dernière, a confirmé l'importance que le chef de l'Etat attache à ces élections et à la composition de l'Assemblée nationale. Plus de 300.000 électeurs seront appelés à pourvoir les 487 sièges de l'Assemblée nationale (470 pour la France métropolitaine, 17 pour les départements et territoires d'outre-mer).

L'entrée en lice du général de Gaulle contribue à faire de cette consultation une sorte de "troisième tour" de l'élection présidentielle de décembre 1965, selon la formule qu'avait lancée à l'époque les partisans de François Mitterrand. On n'écartera d'ailleurs pas l'hypothèse qu'advient la victoire de l'opposition — la droite des républicains — le président de la République démette, peu de mois après, de nouvelles élections ou encore, invoquant l'article 16, assume provisoirement les pleins pouvoirs. Il paraît certain en tout cas qu'en France un gouvernement de la fédération démocrate et socialiste ou un gouvernement du front populaire associant la fédération au parti communiste, et le chef de l'Etat, le dialogue ne durera pas longtemps.

Il est extrêmement difficile de se livrer à des pronostics, et, selon le plus récent sondage, près de 30% des électeurs n'auraient pas encore fixé leur choix, en tout cas refuseraient de se prononcer. Parmi les électeurs qui se prononceraient, environ 40% appuieraient les candidats de l'Union pour la Ve République, 45 à 46%, les autres se répartissent entre une multitude de formations.

On sait que trois grandes tendances s'affrontent. Il y a tout d'abord le mouvement pour la Ve République, qui comprend le premier chef l'U.N.R. (Union pour la nouvelle république) et les autres groupes "de la majorité", notamment celui des républicains indépendants animé par M. Giscard d'Estaing. Face à cette majorité formée de gaullistes de toutes nuances, se trouvent les diverses formations de gauche, dont les principales sont le parti communiste, la fédération de la gauche démocratique et le parti socialiste unifié. Entre les trois, un pacte a été conclu en vertu duquel au second tour ne restera en lice que le candi-

dateur de la gauche, le candidat communiste, nombre d'élus soutiendront le candidat de la Ve République, alors qu'ils auraient voté pour un socialiste ou un radical. De même, si la Fédération entend se désister partout, même au bénéfice d'un candidat du centre ou de droite dans le seul but de "faire échec au pouvoir personnel", le P.C., pour sa part, a nettement indiqué que dans pareil cas, il se maintiendrait, préférant parfois tel gaulliste de gauche à un antigauilliste conservateur.

Le résultat final de la consultation dépendra donc très largement de la modalité des désistements dans chaque circonscription et d'autres facteurs également, comme l'effet psychologique du résultat du premier tour. On se rappellera qu'à l'automne de 62, l'U.N.R. et ses alliés avec 40% des voix environ à l'échelle du pays remportèrent la majorité des sièges : 265 sur 490, près de 200 étant acquis au second tour. Si l'Association pour la Ve République obtient cette fois au moins 35% des suffrages, elle pourrait conserver la majorité, de justesse, à condition que les désistements obéissent en gros aux règles de 62. A l'heure présente, il semble que les gaullistes ont une chance raisonnable de conserver la majorité. Mais les jeux ne sont pas faits, il s'en faut.

J.-M. L.

Le fait Canadien français dans une situation injuste

"Tickets, Please... Billets S.V.P." — Le C.P. et les che-minots confirment que les deux langues sont de rigueur. C'est sous ce titre que LE DEVOIR publiait, dans son édition du 30 janvier dernier, un communiqué informant ses lecteurs de la prise de position du C.P. et de ses employés face à l'incident Brière.

Evidemment, les dirigeants du Canadien Pacifique et le syndicat des cheminots ne pouvaient feindre d'ignorer plus longtemps le mécontentement suscité chez les Canadiens français depuis la fâcheuse mésaventure survenue à bord de cet historique train de banlieue. Car le C.P. et la Fraternité savent bien que dans le Québec, 25% de fidèles anglophones, il existe (hélas!) 80% de Québécois de langue française. Et que de ces 80%, il en est quelques-uns qui voyagent dans les trains du Canadien Pacifique. Ainsi, car la clientèle des uns et le travail des autres étaient en jeu, il fallait une prise de position solide et juste, voire même constitutionnelle. BILINGUISME, c'est-à-dire "qu'il est de règle que les billets soient demandés dans les deux langues à bord des convois." TOUT cela, mais pas plus! Bien sincèrement, nous les félicitons d'avoir posé ce geste courageux.

Le grand mot ou le "gros mot" est dit, bilinguisme. Pour tant, est-il ou sera-t-il toujours réalisable? A la lumière de ce récent événement nous pouvons en douter. Mais en constatant la façon par laquelle le porte-parole du syndicat tente d'expliquer ou d'excuser l'incident Brière, plus aucun doute ne subsiste : le bilinguisme est une utopie. En effet, ce porte-parole, cité par LE DEVOIR à tout honneur, admettait que le français était "tombé en désuétude" sur ce train! Et pourtant le Canada tout entier compte environ 27% de francophones. Que sera-ce en l'an 2001 ou il n'y aura plus, selon le démographe Jacques Henripin, que 17% de Canadiens français dans un pays où nos Pères, de langue et de culture françaises, ont découvert et ont bâti.

De son côté, M. G.E. Benoit, vice-président du Canadien Pa-

cifique pour la région de l'Atlantique, a avoué qu'il se peut "que certains oubliés se glissent" toujours concernant l'application du bilinguisme dans les trains du C.P. mais que la direction s'empresse toujours "de les corriger et d'y mettre un terme" est sûrement une bonne intention.

Mais ce qui est le plus touchant dans les propos de M. Benoit, c'est l'enumeration exhaustive des différentes domaines où le fait français est en honneur au Canadien Pacifique : depuis le lexique ferroviaire "TRADUIT" en français, jusqu'aux "EFFORTS" de recrutement auprès des universités francophones. Sans oublier, évidemment, le service bilingue à bord des appareils de "CANADIAN PACIFIC AIRLINES". "Tiens! On a oublié la raison française de CPA... ou bien cela ferait trop de lettres sur le fuselage de leurs avions. Qui sait? Ils comprennent peut-être que le bilinguisme letterait le ridicule sur la compagnie..."

Afin d'ajouter un peu plus de confort sur la tarline, M. Benoit s'empresse de dévoiler que le C.P. "a prouvé sa confiance dans le destin" du Québec en y employant 17.000 employés dont environ 10.000 sont de langue française. Le vice-président pour la région de l'Atlantique, croyait-il sincèrement que ces chiffres seraient agréables aux oreilles des Canadiens français? Car si l'on se réfère à la proportion de francophones et d'anglophones dans le Québec (80% et 20%), on s'aperçoit que du nombre d'employés québécois travaillant au Canadien Pacifique, seulement 58,8% sont Canadiens français, donc près de 22% de moins de ce qui devrait être la représentation francophone normale au sein de ces 17.000 employés.

Cette situation est-elle normale? Je ne me pose pas cette question, mais en tant qu'observateur conscient que les droits des Québécois français ne sont peut-être vraiment respectés qu'avec... l'avènement d'un Québec indépendant et maître de sa destinée.

Pierre DUGUAY,
professeur,
Nicolet.

Le cas des écoles juives

J'aimerais offrir quelques commentaires sur une opinion exprimée récemment par M. N.W. Wood de l'Association québécoise des administrateurs des écoles protestantes. M. Wood plaide de façon logique et raisonnable pour l'émancipation de la décentralisation du contrôle de l'éducation, ceci étant nécessaire pour conserver une participation et un intérêt communautaires dans le processus d'accord avec ces déclarations, je demanderais à M. Wood et à l'Association québécoise des administrateurs des écoles protestantes d'examiner leur propre fonctionnement et de voir si, par hasard, ils ne sont pas eux-mêmes capables de s'approprier le contrôle de l'éducation d'enfants en retirant le contrôle des mains de communautés établies.

Je réfère dans ce contexte au système des écoles protestantes qui domine l'éducation des non-protestants, des minorités non-catholiques en général, et plus particulièrement à leur domination en regard de l'éducation des enfants juifs. Ces gens insistent qu'ils

ont la responsabilité légale de voir à l'éducation de ces enfants et continuent de refuser sous prétexte d'effortement d'accepter les demandes de divers éléments de la communauté juive favorisant une décentralisation du contrôle de l'enseignement en faveur de groupes locaux juifs intéressés.

La maintenance que si les parents juifs désapprouvent l'éducation dispensée à ces enfants juifs, cela est le problème des parents juifs et qu'ils doivent personnellement payer pour le genre d'éducation qu'ils désirent.

Je demande à M. Wood quelle sera sa réaction si le gouvernement du Québec, à une date ultérieure, lui servirait le même avis : "Si vous n'aimez pas l'éducation scolaire donnée aux enfants protestants, formez des écoles non gouvernementales et taxez chaque parent qui désire une éducation protestante \$800 par année."

I. AKERMAN,
Président du Comité pour l'aide gouvernementale aux écoles juives

Un droit, non du fanatisme

Qu'un conducteur de train de la banlieue de Montréal fasse descendre avant qu'il n'arrive à sa destination un monsieur qui a payé son passage mais qui exige qu'on lui demande "si l'anglais, c'est pas la langue de la province de Québec à 85 pour cent française, c'est presque incroyable, surtout pendant l'année du centenaire de la Confédération".

Quelqu'un pourrait dire que le Canadien français est fanatique d'exiger du français dans le train. Non, il est logique; il est chez lui, il a payé pour la construction du chemin de fer.

Il paie son passage, il faut qu'on le respecte comme un toutou. L'anglais, c'est presque incroyable, surtout pendant l'année du centenaire de la Confédération.

Voilà quelque temps, j'étais à North Bay, endroit de correspondance pour le nord de l'Ontario. J'attendais le train qui m'amènerait en direction du Temiscamingue. Il était tard, presque minuit, il faisait chaud. J'étais assis au milieu de la gare à deux pas d'un employé du chemin de fer.

Un train entre en gare. C'était le train qui passe par Timmins. Un garçon d'une douzaine d'années s'adresse au constable. "Monsieur, est-ce le bon train pour Timmins?" "I don't speak French", réplique l'agent. Je surveille l'enfant. Ce

hi-ci fait quelques pas, revient près du monsieur en uniforme. "Monsieur, est-ce bien le bon train pour Timmins?", lui demande-t-il pour la seconde fois. "I told you, boy, I don't speak French", réplique le constable. Comme je connais le pays, j'explique à l'enfant que c'est son train. J'étais en colère et je ne vide le cœur. Le policier menace de m'amener coucher en prison. "Amène-moi en prison, lui dis-je, on se verra devant le juge." Il ne fit rien. Remarque bien que North Bay et ses alentours sont à près de 300 km du Canadien-français.

Des centaines de milliers de Canadiens français ont été victimes de discrimination de la part d'Anglo-Saxons, soit dans le Québec soit dans d'autres provinces.

En cette année du centenaire, l'élément anglais s'efforce de convaincre le Québec de rester dans la Confédération. On nous dit que ça va aller mieux. Mais comment voulez-vous changer la mentalité de 15.000.000 de parlant-anglais? Croyez-vous qu'ils deviendront bilingues pour faire plaisir aux Canadiens français, une minorité de 3.000.000 descendants des vaincus de 1759?

L'Anglophone n'a pas besoin de la langue française. Pourquoi le citoyen de Vancouver, de Winnipeg, de Toronto, d'Halifax apprendrait-il le français? Le commerce, les communications, la langue du travail, tout est anglais. Non, c'est nous leurrer d'un vain espoir. Le Canada ne sera jamais bilingue; c'est une impossibilité.

Pourtout le Québec, la patrie des parlant-français ne prendrait-il pas exemple sur la Belgique, cette dernière a trouvé sa liberté, plus de cent ans. Ce petit pays fait partie du grand tout européen; aucun grand pays ne cherche à lui lever sa liberté... Rien ne peut empêcher le Québec, immensement plus étendu que la Belgique, beaucoup plus riche, héritier d'une grande civilisation, de devenir libre, de prendre en main son propre destin.

Dans cent ans d'aujourd'hui nos descendants regarderont en arrière; ils seront fiers des réalisations que la liberté conquise aura rendus possibles.

H. LAQUERRE,
Montréal.

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1918

Claude RYAN
Directeur
Rédacteur en chef adjoint
Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint
Rédacteur en chef adjoint
Rédacteur en chef adjoint

ABONNEMENTS : édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et Saguenay : 12 mois \$25.00, 6 mois \$12.50, 3 mois \$6.25. Abonnement étranger : 12 mois \$35.00, 6 mois \$17.50, 3 mois \$8.75. Les abonnements sont payables à l'avance. L'abonnement est souscrit pour un an à compter du jour de la publication.

ÉDITION : 12.000 exemplaires

ÉDITION : 12.000 exemplaires

ÉDITION : 12.000 exemplaires

ÉDITION : 12.000 exemplaires

ÉDITION : 12.000 exemplaires

ÉDITION : 12.000 exemplaires

ÉDITION : 12.000 exemplaires

ÉDITION : 12.000 exemplaires

ÉDITION : 12.000 exemplaires

ÉDITION : 12.000 exemplaires

ÉDITION : 12.000 exemplaires

ÉDITION : 12.000 exemplaires

lettres au DEVOIR

Expression d'un complexe

Permettez-moi des précisions et des réflexions sur le "beau geste" de M. Marc Brière pour lequel M. Langelier exprime tant d'admiration.

D'abord, précisons que le mot "ticket" employé par les inspecteurs de chemin de fer est du bon français. Quand je de meurs en France on parlait toujours de "tickets" de chemin de fer (lignes de banlieue), "tickets" de métro, "tickets" d'autobus, etc. Mon dictionnaire Flammarion dit: "Ticket de chemin de fer". Il y en a qui préfèrent l'orthographe "ti-quet". D'ailleurs, le mot français ticket vient de l'anglais et le mot anglais ticket est dérivé du mot français "étiquette". Il y a tant de mots qui ont fait le voyage d'aller et retour à travers la Manche que je trouve l'intransigeance de certains puristes un peu ennuyeuse. Les langues sont faites par le peuple et non par les académiciens.

MM. Brière, Langelier et leurs semblables souffrent d'un complexe d'infériorité et ils veulent à tout prix extirper la cause de cette infériorité, i.e. la présence de la langue anglaise.

Leur technique me fait peu-

ser au Docteur Knock, fameuse création de Jules Verne. Vous vous rappelez sans doute que la maxime de ce fameux charlatan était: "Un homme bien portant, c'est un malade qui s'ignore". Le docteur s'est installé dans une petite ville où les habitants vivaient heureux et sains, ne sachant pas ce que c'était que de visiter le médecin. Au bout de six mois, grâce au docteur, ils avaient tous pris conscience de la médecine et se soignaient au grand profit bien entendu du Dr Knock.

Nos salimbanques canadiens, nos séparatistes, nos nationalistes font de leur mieux... pour transformer un peuple heureux et travailler en chaussons enragés. Ils ont paraphrasé la maxime du Docteur Knock de la sorte: "Un Canadien bon voisin, c'est un xenophobe qui s'ignore". Si jamais ils parvenaient à prendre le pouvoir, ils emploieraient les méthodes hitlériennes pour obliger les journaux et les postes de radio à servir leurs buts étroits. Ils aimeraient sans doute faire comme les communistes et les nazis et encourager les petits enfants à dénigrer leurs parents qui oseraient parler l'anglais ou toute autre langue que

le français ou le joual dans l'intimité de leurs foyers.

Les plus grandes injustices souffertes par le peuple du Québec lui sont venues de ses propres compatriotes francophones. Pourquoi a-t-on privé le peuple de l'éducation technique et commerciale jusqu'à il y a très peu de temps? Pourquoi a-t-on gardé le cultivateur dans l'ignorance, l'obligeant à vivre dans un ghetto, privé de toute connaissance en agriculture? Parfois on a même placé pas mal d'obstacles pour l'empêcher de profiter des services fédéraux.

L'autonomie ignorante a toujours été préférée par les leaders des francophones à l'éducation scientifique. Et ces leaders, comment ont-ils traité ceux des leurs qui ont protesté contre leurs actes: les Asselin, Harvey, Bouchard? On les a tout simplement traités de "Judass".

Est-ce que M. Langelier blâme les anglophones de Québec pour le régime, pendant une vingtaine d'années, d'un "fuh-ner" qui se vantait de n'avoir jamais lu de livres depuis sa sortie de l'école?

P. O. WELLS,
Montreal

DES IDEES DES EVENEMENTS ET DES HOMMES

OPINION LIBRE

A la recherche de l'école nouvelle-1) l'école de demain

par Pierre RICOUR, professeur

On me demande comment concilier certaines vues enthousiastes que j'ai proposées naguère touchant le rôle du professeur (1) avec celles que j'ai développées plus récemment concernant l'école nouvelle, où la classe traditionnelle disparaît "dépassée" au siècle de la radio, de la télévision et des machines à apprendre (2). Les techniques modernes, dont je favorise l'adoption, et le gigantisme scolaire, auquel je ne me refuse pas en vue d'une offensive mondiale contre l'ignorance, ne rejetaient-ils pas au second plan l'enseignant?

Loin d'envisager pareil repli, j'estime que les lignes de force de l'action qu'il exerce à la fois comme intellectuel et comme pédagogue demeureront substantiellement les mêmes, en dépit de la nouveauté des institutions. Bien plus, à mesure que la machine assumera des tâches tenues à l'avenir pour indignes du maître, le rayonnement de l'enseignant ne cessera de croître au rythme de ses responsabilités. Et voici sommairement comment j'envisage l'école de demain, sinon celle d'après-demain qui ne relève pour l'instant que de la science-fiction.

Les "zones limites"

Deux zones limites, au seuil et au faite de la scolarité, resteront à l'abri des perturbations déjà pressenties, parce qu'à chacun de ces stades la machine tournerait à vide, en raison soit des sujets à former, soit de la matière à enseigner.

A l'orée du primaire, pour l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul, quand l'esprit est encore, ou peu s'en faut, une table rase sans notions fermes ni automatismes de base, les mêmes besoins, d'hier, d'aujourd'hui et de demain, imposeront les mêmes éducateurs, qui veilleront inlassablement à ce grand départ des tout-petits, dussent-ils à l'avenir s'aider systématiquement de techniques et d'appareils modernes. A l'autre pôle, au sommet de l'université, où les travaux de quelques pionniers édifient la science, des maîtres irremplaçables continueront d'initier

les étudiants d'élite aux tâtonnements de la pensée en marche. A ces deux stades, l'organisation scolaire ne subira dans l'immédiat que des remous superficiels.

C'est principalement au cycle secondaire et aux premières années du supérieur que s'opérera le démantèlement de la classe, matériellement, socialement, moralement, comme l'attestent d'ores et déjà maintes réformes amorcées au Québec.

Bien que les machines didactiques doivent avec le temps multiplier les études à domicile, il n'en reste pas moins que des conditions précaires de logement, des besoins d'équipement pédagogique ou des motifs psychologiques favoriseront longtemps encore la fréquentation d'établissements publics, fort différents, il est vrai, de nos écoles et collèges actuels. L'architecture intérieure en sera plus diversifiée: outre certains locaux de style ancien, nécessaires au rattrapage des malheureux en perte de vitesse ou à l'exercice de quelques contrôles officiels (car jusqu'en ces abbayes de Thélème il faudra faire le point), l'essentiel de l'aménagement consistera en bibliothèques, laboratoires de sciences et de langues, salles d'écoute, de consultations, de rencontres. "Mais tout cela coûtera les yeux de la tête!" La guerre aussi coûte un prix fou, et néanmoins...

Pour une polyvalence lucide

Socialement, l'éclatement de la classe entraînera une redistribution des effectifs scolaires, les échanges de vues, la collaboration intellectuelle se réaliseront au sein de groupes plus fluides, issus d'un jeu très souple d'options. Il est à souhaiter, toutefois, qu'un régime de polyvalence n'aille pas attenter à deux vérités souveraines: l'une, que toutes les disciplines n'ont pas égale valeur éducative (il existe des sciences-chefs); l'autre, qu'à défaut d'une initiation précoce, à l'âge le plus plastique, certaines avenues sont irrémédiablement fermées. Aussi, outre l'étude vitale de la langue maternelle, deux sciences complémentaires, l'une de la quantité, l'autre de la qualité, doivent-elles dominer la secondaire: les mathématiques, comprises comme instrument universel d'analyse et de synthèse scientifique, et la philosophie, conçue comme réflexion sur les grands problèmes humains. D'ici à vingt ans, un jeune homme privé de solide formation mathématique sera partout paralysé, relégué aux postes de manoeuvre. Par ailleurs, faute d'une culture philosophique largement diffusée, la civilisation des loisirs qu'on nous promet dégènera en immense foire. Quant aux humanités grecolatines, on se a peine à imaginer leur destin, tant est flagrante la désinvolture avec laquelle on les brime. Que depuis un demi-siècle on ait saboté leur enseignement, c'est l'évidence, mais suffit-il d'avoir profané un culte pour renier les dieux que l'on vénérât?

Moralement, dans l'école de demain l'autorité tiendra sa force d'une volonté collective de progrès, plutôt que des cadres d'une discipline rigide. A cette fin — et c'est capital —, chaque centre éducatif s'attachera au moins un maître exceptionnel, de grand prestige, tant pour sa compétence professionnelle que pour son ascendant moral, homme de pensée et d'action, dont l'impulsion décisive, avant de pénétrer la masse, animera l'équipe de direction: conseillers pédagogiques, tuteurs de groupes, orienteurs, chefs de laboratoires.

Nombre d'enseignants que ces perspectives affolent, parce qu'ils s'estiment menacés de chômage, grossiront le contingent des "hommes nouveaux" du métier: professeurs en studio, scripteurs radiophoniques, producteurs et réalisateurs de radio et télévision scolaires, reporters, "chercheurs", sans omettre les promoteurs et artisans de l'éducation permanente.

Ces réformes, déjà en chantier, heurtent tant de nos conceptions familiales que nous avons peine à les croire inéluctables.

DÉCÈS

DÉCÈS — A Montréal, le 13 février 1967, à l'âge de 80 ans, est décédé Mme Louise A. Décarie, née Germaine Marchand, mère de M. Raymond G. Pierre, Claude, Guy, René, Jean-Louis, Jocelyne. Les funérailles auront lieu jeudi le 16 février. Le convoi funéraire partira du Salon René Thériault, 1000, rue Jean-Talbot, à 9h15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 9h30. R. de la M. et c. succède de la Côte-des-Neiges. Des deuil et condoléances. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Dans la mêlée des esprits, face à cet avenir tumultueux, s'affrontent deux partis extrêmes. Il y a les champions de la résistance, dont les rangs ne comptent pas seulement quelques spécimens d'une humanité rudimentaire, organismes unicellulaires, pourrissent-ils, allérgiques à toute innovation, mais aussi des humanistes sincères professant une hantise conception de la vie de l'esprit; à leurs yeux, est sacrilège toute méthode intellectuelle entachée de pragmatisme. Aux antipodes de ce conservatisme, des pédagogues friands d'inédit se livrent à des cabrioles, en adoptant au petit bonheur Dieu sait quelle "méthode". Leur critère de vérité étant la nouveauté, l'expérience a beau leur prouver qu'ils se fourvoient, ils récidivent à la première occasion dans l'espoir de jouer enfin gagnant. Le malheur, c'est qu'ils se divertissent aux frais de leurs élèves.

Deux ecueils

Entre le refus global des puritains et la servilité des snobs, il y a place pour une attitude de conciliation, qui permette de jouer un rôle utile dans la révolution pédagogique. Cette position de force consiste en une volonté d'accueil inspirée d'un sentiment aigu des besoins de l'heure, d'un préjugé favorable aux réformes tentées, d'une collaboration sincère, quoique prudente.

Il est périlleux, et notamment à l'école, de porter la hache partout à la fois, si les jeunes sont par là condamnés à servir de cobayes à longueur d'année. Une stabilité personnelle est

souhaitable dans l'instabilité institutionnelle. Cet exploit, c'est le privilège d'une conscience humaine de la réussite, et c'est par excellence la mission actuelle de l'enseignant, ou qu'il soit Dominant la bagarre, arbitrant les conflits par sa lucidité, il peut seul tirer parti, au bénéfice de ses élèves, des

situations les plus confuses. La conjoncture présente, loin donc de lui signifier son congé, annonce son âge d'or.

(1) Voir Le Devoir du 21 septembre 1966.
(2) Voir Le Devoir du 30 décembre 1966.

SEPT-JOURS

INFORME - INSTRUIT - DISTRAIT

CETTE SEMAINE :

LETTRE OUVERTE À UN MORT :

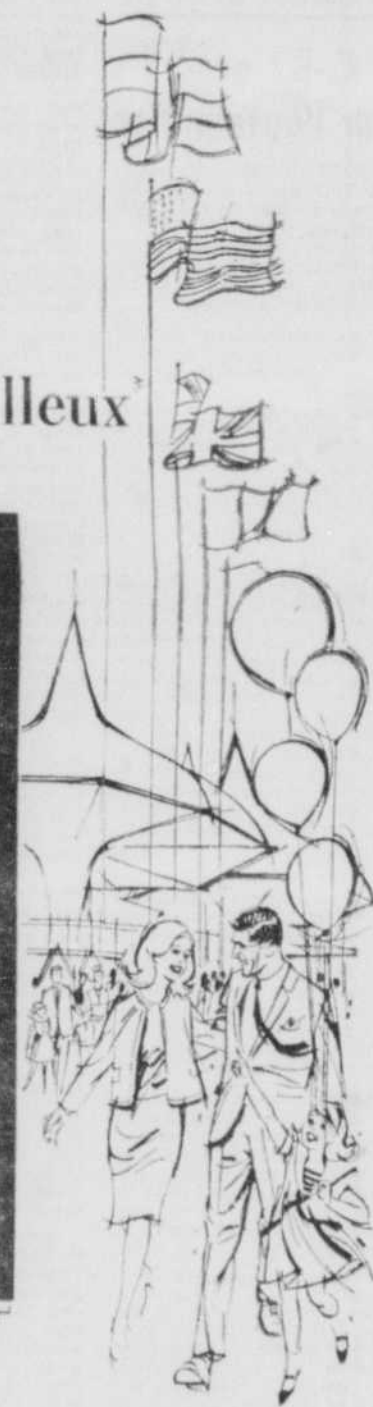
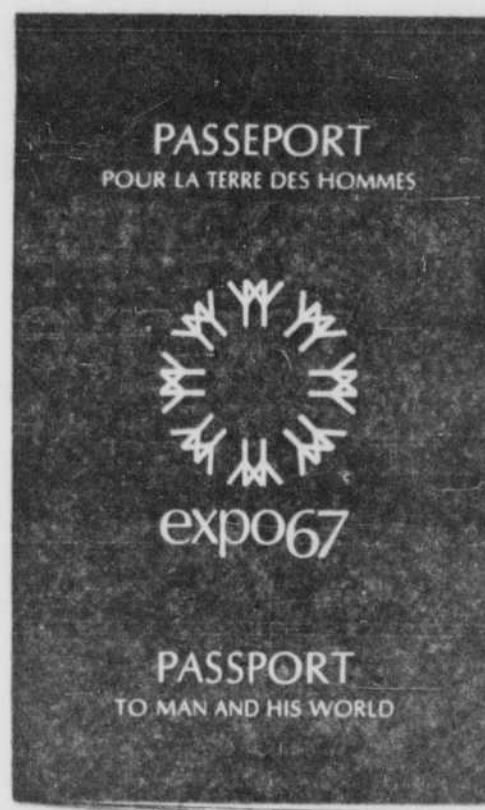
REJEAN DUCHARME

par
Michel Alexandre

DEUXIEME PARTIE DU COLLOQUE
DOGMES ET RITES

expo67

Passeports pour
un monde merveilleux



Une aubaine pour vous, pour votre famille, pour vos amis.
Profitez des prix spéciaux de la période de pré-vente.

Dans toutes les succursales des banques à charte, vous pouvez vous procurer — à des prix exceptionnels — des passeports pour La Terre des Hommes, spectacle féerique. Préparez dès maintenant votre visite de l'Expo 67, l'Exposition universelle qui, l'année prochaine, du 28 avril au 27 octobre, fera date dans l'histoire. Allez voir toutes les merveilles du monde... dans un monde de merveilles!

Achetez-en aussi pour faire des cadeaux. C'est une façon originale et délicate d'offrir.

Un avantage de visiter l'Expo 67 à ceux à qui vous voulez faire plaisir, à l'occasion d'un anniversaire de naissance ou de quelque autre fête, de la réception d'un diplôme, de Noël ou du Jour de l'An. Ce sont aussi des prix et des récompenses qui seront partout très appréciés.

Les prix de tous les passeports comprennent l'entrée sur le terrain, l'accès à tous les pavillons et le droit illimité de prendre l'Expo-Express qui sillonne le vaste domaine de l'Exposition.

PRIX DES PASSEPORTS	Prix actuels (à partir du 28 février 1967)	Prix ordinaires durant l'Expo 67
Passeport d'un jour	\$2.00	\$2.50
Passeport de sept jours (consecutifs)	\$7.50	\$12.00
Passeport permanent	\$22.50	\$35.00
Passeports pour enfants (de 2 à 12 ans) à moitié prix. Tarif spécial pour la jeunesse.		

Achetez vos passeports dès maintenant, vous épargnerez. Et ouvrez un compte spécial dans une banque à charte de votre voisinage, pour préparer votre visite en famille à l'Expo.

Ne manquez pas d'emmener votre famille à l'Expo 67, à Montréal, du 28 avril au 27 octobre 1967.

LES BANQUES À CHARTE
DESSERVANT
VOTRE VOISINAGE

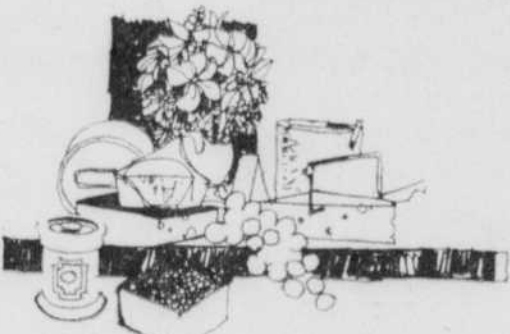
OUVERTURE OFFICIELLE DU "MASSE AUTOMOBILE CENTRE JEEP"



C'est dans un décor approprié et créé de toutes pièces que s'est ouvert le Centre Jeep de Masse Automobile. Les amateurs de pêche et camping y trouveront le véhicule de leurs rêves. Cette photo nous fait voir de gauche à droite, lors de la cérémonie d'inauguration: M. Gilles Masse, co-propriétaire; M. Gordon M. Munro, vice-président de Kaiser Jeep; M. Noël Masse, co-propriétaire; M. Pierre Bonhomme, "M. Jeep" et M. Maurice Lapointe de la division des ventes.

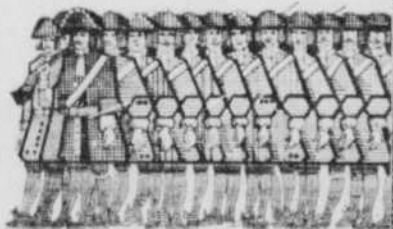
(Photo: A. Hahert)

On y vient d'abord pour
l'ambiance. On y revient
pour le menu. Ou inversement.



Le Carignan vous offre un menu traditionnel canadien français: vieille cuisine française avec une note typiquement québécoise. Voyez notre impressionnante carte des vins de 3 pages d'épaisseur où vous trouverez les meilleurs crus dont beaucoup sont importés spécialement pour le Carignan.

Que dire de l'ambiance? Repas aux chandelles au son d'une musique douce ou joyeuse, dîner dansant. Venez au Carignan, c'est le seul moyen de juger.



Le Carignan tire son nom d'un ancien régiment français d'infanterie: le régiment de Carignan-Salières dont un détachement de 1,000 hommes fut envoyé à Ville-Marie en 1665 pour protéger les colons contre les attaques des Iroquois. Ces vaillants soldats auraient certainement apprécié l'hospitalité du Carignan.

Le Carignan

ouvre sur Le Carrefour, Place Ville-Marie.
Administré par Le Reine Elizabeth

Ouvert de midi à 3 heures et de 6 heures à minuit.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

La viande sera plus rare et plus chère

TORONTO — La viande sera plus rare et le prix en sera plus élevé, a déclaré hier un dirigeant de l'industrie des aliments aux Etats-Unis. M. H. DeGraff, président de l'American Meat Institute, a dit que, depuis le début de l'année 1965, l'Amérique du Nord consommait plus de viande de bœuf qu'elle n'en produisait. Il a ajouté que la rareté de la viande de bœuf se prolongera pendant plusieurs années. Quant à son prix, il atteindra un sommet à la fin de 1968.

Van Horne est prêt de prouver ses accusations

SAINT JOHN, N.B. — Le ministre de la santé M. Stephen Weyman a mis le chef conservateur Charlie Van Horne au défi de prouver les accusations qu'il a lancées contre ses adversaires libéraux à la suite de l'élection partielle de Restigouche le 6 février dernier. M. Weyman prenait la parole devant l'Assemblée générale de l'Association libérale de la ville de Saint John. Le lendemain de sa victoire sur son adversaire libéral M. Alexandre Savoie, M. Van Horne avait accusé le gouvernement d'avoir dépensé un million de dollars pour gagner l'élection de Restigouche. Il avait alors annoncé son intention de prouver ses avances un peu plus tard.

L'industrie pétrolière

C.B.: accord sur l'automation

VANCOUVER — Un accord sur l'automation que l'on croit être le premier du genre dans l'industrie pétrolière canadienne et qui pourrait bien servir de modèle à toutes les industries, a été signé lundi en Colombie-Britannique.

Des représentants du gouvernement fédéral, des universités, du patronat et des syndicats ont mis 16 mois à rédiger un programme en quatre points qui a été signé par le Syndicat des travailleurs du pétrole, des produits chimiques et atomiques et par la société Imperial Oil Ltd.

Classification

L'accord concerne les travailleurs qui seront déplacés par l'automation et il les classe par ordre d'âge. Les travailleurs âgés de 57 à 65 ans pourront prendre leur retraite et recevoir en même temps une pension supérieure à la normale. Lorsque le travailleur sera déplacé à cause de l'automation, il aura droit à son plein salaire jusqu'à ce que une nouvelle échelle soit établie pour le nouvel emploi par une convention de travail.

Les travailleurs qui ont de 46 à 57 ans auront la même garantie, jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de remplir une fonction comportant un traitement supérieur après recyclage, ou jusqu'à l'âge de la retraite. Il ne sera pas nécessaire pour eux de posséder la sécurité qui est ordinairement requise pour les mutations internes de personnel.

Les travailleurs qui sont âgés de 35 à 46 ans auront droit au salaire du poste qu'ils quittent pour une période de temps équivalente à une semaine pour chaque année de service ou durant toute la période du recyclage en vue d'un travail à salaire supérieur.

Autres catégories

Les travailleurs qui ne sont pas dans les catégories précitées seront quand même protégés par les clauses générales du contrat qui prévoit un préavis de six mois, dans le cas d'un licenciement ou d'un déplacement, et une indemnité de licenciement et une garantie de l'emploi selon les années de service.

Le Dr Tait Montague de l'Institut des relations industrielles de l'université de la Colombie-Britannique a dirigé les recherches d'un comité sur son pied par l'Imperial Oil Ltd. après la menace d'une grève générale dans toute la province en 1963.

La Chambre

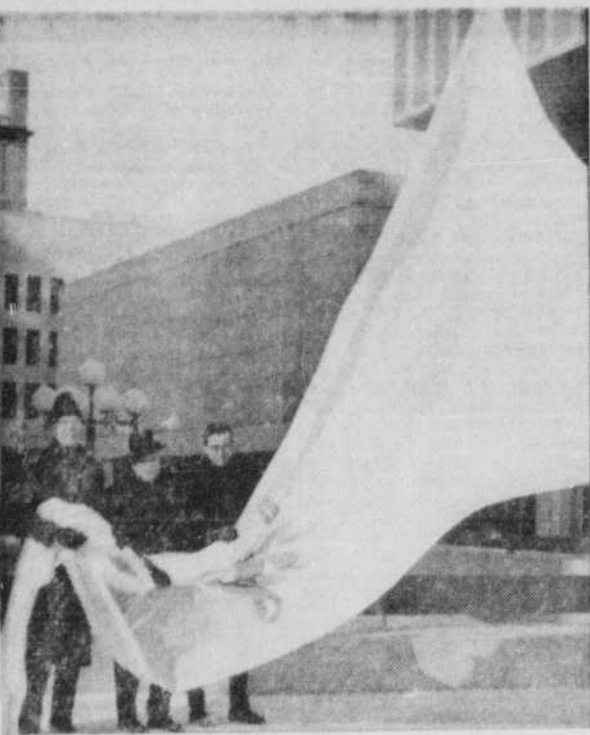
(Suite de la première page)

lie, bill qui ramène au duplexisme, etc.

"Ce sont des paroles en l'air, a poursuivi le premier ministre adoptant un ton de voix pathétique. At-on dans cette province de meilleurs amis des instituteurs que ceux qui le sont eux-mêmes, et nous en avons plusieurs dans cette Chambre..."

Le premier ministre a aussi déclaré que s'il y avait dans le domaine de la médecine, par exemple, une crise aussi aiguë que dans le domaine scolaire, son gouvernement n'hésiterait pas à faire adopter une loi pour mettre les médecins à la raison.

D'autre part, M. Johnson a passé en revue les six propositions que lui a présentées lundi le président de la C.I.C., M. Laliberté, et en rejette les principales; la demande de surseoir à l'adoption du bill et



M. Robert Bourassa, président de la campagne de Montréal, a inauguré la campagne annuelle de la Société canadienne du cancer par la "levée du drapeau" à la Place Ville-Marie. La campagne de la Société se poursuivra du 13 au 25 février. De gauche à droite, nous remarquons MM. E.H. Eberts et George Scott, présidents conjoints de la campagne, et M. Bourassa.

Crise interne chez les Dominicains de la G.B.

LONDRES — L'Eglise catholique romaine en Grande-Bretagne, déjà ébranlée par les réformes partielles décrétées par le Concile oecuménique et par la défection de deux prêtres, vient d'apprendre qu'un prêtre - éditeur britannique, ayant écrit que l'Eglise "était tout simplement corrompue", avait été démis de ses fonctions.

Le T.R. Ian Hislop, supérieur de l'ordre des Dominicains en Angleterre, a rapporté que le père Herbert MacCabe avait été relevé de ses fonctions d'éditeur de la revue dominicaine, semi-officielle, "New Blackfriars".

Cet ordre, qui est sans appel, commandant la démission du révérend MacCabe, provenait du T. R. Aniceto Fernandez, directeur général de cet ordre à Rome. Cependant, le père Hislop, qui a dit seconder le droit de son éditeur d'exprimer une opinion personnelle, a promis qu'une nouvelle fonction serait créée pour le père MacCabe.

L'archevêque Igino Cardinal, délégué apostolique en Grande-Bretagne, a déclaré dans une entrevue accordée au journal catholique Herald, que le père MacCabe n'avait pas agi de bonne foi ou était, "pour dire le moins, absolument immature."

L'article qui a causé tout le branle-bas, sympathisait avec la défection de l'Eglise, de l'abbé Charles Davis, un théologien très en vue qui devait participer, comme délégué catholique romain, aux discussions sur l'unité chrétienne qui se sont tenues le mois dernier, en Italie, avec des anglicans.

Son départ fut rapidement suivi par celui de l'abbé Wilfred Stibbs, ancien directeur de la Légion de Marie, qui a annoncé son intention de se joindre à l'Eglise anglicane.

Commentant les déclarations du père Davis selon lesquelles l'Eglise serait plus intéressée par son autorité que par la vérité, le père MacCabe a écrit dans son article: "Ces attaques sont fondées, et leur vérité sera prise, dans l'ensemble, au sérieux par les catholiques anglais. L'Eglise est tout simplement corrompue. Par exemple, un cardinal choisit la Noël pour soutenir le meurtre des civils au Vietnam. Le pape déclare que l'enseignement de l'Eglise n'est pas dans l'erreur à propos du contrôle des naissances..."

L'acceptation d'une trêve de 30 jours.

Il a pris la défense des technocrates "dont on a parlé avec mépris et sur qui on a écrit des choses qui ne sont pas raisonnables et qui ne sont certainement pas justes".

M. Johnson a répondu ensuite à certaines affirmations que l'on a faites au sujet du projet de loi: il n'écartera pas les instituteurs, mais il augmente les salaires; il n'enlève pas le droit de grève jusqu'en 1970 car des le 30 juin 1968 les instituteurs le reprendront. La perte du droit d'affiliation? Il ferme la porte d'ici 1970 à toute autre centrale qui voudrait faire un raid auprès de la C.I.C. "Pourquoi? Parce que pour avoir la paix pendant quelque temps et pouvoir négocier on ne veut pas dans le domaine scolaire se ramasser dans des luttes intersyndicales".

Le premier ministre a voulu répéter certaines accusations portées, lundi soir en Chambre, contre M. René Lévesque par le ministre du travail, M. Bellemare: "J'affirme que le député de Laurier voudrait fournir un prétexte à certains chefs ouvriers pour prêcher la..." Mais il ne put poursuivre et dut retirer ses paroles.

AVIS est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de Toyomenka Inc. à Affiliated-Business Factors Corporation, et résident le 15 février 1967, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 10 février 1967 sous le numéro 1963038.

AVIS DE DEMANDE POUR PERMISSION D'ABANDONNER UNE CHARTRE

AVIS est donné que M. Davidovitch & Sons Ltd. ayant son siège social en la Cité et District de Montréal fera une demande à l'honorable Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec pour permission d'abandonner sa charte à compter d'une date que l'honorable Lieutenant-Gouverneur déterminera. Date à Montréal, le 10 février 1967.

M. Davidovitch & Sons Ltd.
Par: S. Davidovitch
Secrétaire-trésorier.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal.

COUR SUPÉRIEURE

JACQUES DIONNE, chauffeur, des cité et district de Montréal, en sa qualité de tuteur à sa fille mineure Lynn,

demandeur es qualités,
—vs—
MICHELINE POIRIER, fille majeure, domiciliée et demeurant au No 5050, boul. Pie IX, appartement 407, cité et district de Montréal,

—et—
Monsieur GEORGES GERLACHE, domicilié et demeurant au No 5050, boul. Pie IX, appartement 407, cité et district de Montréal, défendeurs conjoints et solidaires,

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs MICHELINE POIRIER et GEORGES GERLACHE sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à leur intention. Montréal, 9ème jour de février 1967.

RAOUL CREVIER, notaire adjoint.

MALO BOYER & BOUDREAULT, avocats, 2201 est, rue Sherbrooke, Montréal. Procureurs du demandeur es-qual.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

JACQUES FERRON, camionneur demeurant à 5504 9e avenue Rosemont, cité et district de Montréal,

demandeur,
—vs—
NICOLAS CRISTORIAN, gentilhomme demeurant à 4015 Rielin no 1, cité St-Michel, district de Montréal,

—et—
NORMAND DESROCHES, notaire adjoint.

CHARLES CLEMENT, avocat, 10785 boul. Pie IX, Montréal 39.

Procureur du demandeur.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

ASSOCIATES REALTY CREDIT LIMITED, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au numéro 3414 rue Park, à Montréal, district judiciaire de Montréal,

demanderesse,
—vs—
MAURICE COURVILLE, autrefois domicilié au numéro 320 du Chemin Tournelle à Pont-Viau, district judiciaire de Montréal, et maintenant de lieu inconnu,

—et—
R. BOIVIN & AL., mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur MAURICE COURVILLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à son intention. Montréal, 13ème jour de février 1967.

NORMAND DESROCHES, notaire adjoint.

LUCIEN LACHAPPELLE, avocat, 3971 St-Hubert, Mt. Procureur de la demanderesse. Dom. élu: a/s B. Goyette, 31 ouest, St-Jacques, Mt.

Procureurs du demandeur

—et—
NORMAND DESROCHES, notaire adjoint.

LUCIEN LACHAPPELLE, avocat, 3971 St-Hubert, Mt. Procureur de la demanderesse. Dom. élu: a/s B. Goyette, 31 ouest, St-Jacques, Mt.

Procureurs du demandeur

—et—
NORMAND DESROCHES, notaire adjoint.

LUCIEN LACHAPPELLE, avocat, 3971 St-Hubert, Mt. Procureur de la demanderesse. Dom. élu: a/s B. Goyette, 31 ouest, St-Jacques, Mt.

Procureurs du demandeur

—et—
NORMAND DESROCHES, notaire adjoint.

LUCIEN LACHAPPELLE, avocat, 3971 St-Hubert, Mt. Procureur de la demanderesse. Dom. élu: a/s B. Goyette, 31 ouest, St-Jacques, Mt.

Procureurs du demandeur

—et—
NORMAND DESROCHES, notaire adjoint.

LUCIEN LACHAPPELLE, avocat, 3971 St-Hubert, Mt. Procureur de la demanderesse. Dom. élu: a/s B. Goyette, 31 ouest, St-Jacques, Mt.

Procureurs du demandeur

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Benoit Ducharme faisant affaires seul sous les nom et raison sociale de Benoit Ducharme & Associés dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, Que., a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 9e jour du mois de janvier 1967 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Que., le 9e jour du mois de février 1967 sous le numéro 1966743.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 février 1967 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à la Banque Toronto-Dominion, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la Banque Toronto-Dominion, le 10 février 1967, sous le numéro 1966841. Ce 12e jour de février 1967, La Banque Toronto-Dominion.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 février 1967 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à la Banque Toronto-Dominion, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de la Banque Toronto-Dominion, le 10 février 1967, sous le numéro 1966841. Ce 12e jour de février 1967, La Banque Toronto-Dominion.

AVIS aux ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOL-MISSION POUR CONTRAT NO 713" concernant LA MODIFICATION DU TALIS ENTRE LA STATION 746-50 ET LA STATION 564-25 ET ENTRE LA STATION 928-00 ET LA STATION 531-50, CÔTE OUEST, CANAL DE WELAND — VOIE MARITIME, PROJET DU CANAL DE WELAND, seront reçues au Bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 398 rue Cooper, Ottawa 4e, ou au Bureau du directeur des travaux, 308 avenue Glendale, St. Catharines (Ont.), jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est, le mardi 28 février 1967.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au Bureau de l'ingénieur en chef, 3250 rue Fernier, Montréal 9e (P.Q.), ou au secrétaire, Immeuble Majestic, 398 rue Cooper, Ottawa 4e, ou au directeur des travaux, 308 avenue Glendale, St. Catharines (Ont.), contre le versement de cent dollars (\$100), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents soumissionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné. Les soumissionnaires doivent fournir soit un dépôt afférent à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission, représentant 20 p. 100 de la soumission, par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quel qu'il soit, sans aucune réserve.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire,
L.-E. BELAND
ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, le 13 février 1967.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

Les commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire (protestante) de Longueuil.

Requérante-opposante
—vs—
Les commissaires d'écoles pour la municipalité de Brossard dans le comté de Laprairie. Gérard Péladeau, la Corporation du comté de Laprairie et al.

INTIMES

RE: Vente pour taxes scolaires dues aux commissaires d'écoles pour la municipalité de Brossard dans le comté de Laprairie pour certains lots du cadastre de la paroisse de Laprairie situés dans la ville de Brossard ci-après désignés comme appartenant respectivement aux propriétaires ci-après désignés, cette vente à l'enchère publique devant être tenue au lieu ou le Conseil de comté de la Corporation du comté de Laprairie tient ses sessions en la ville de Laprairie, le jeudi 9 mars mille neuf cent soixante-sept, à dix heures de l'avant-midi, et devant être effectuée par Me Gérard Péladeau, secrétaire-trésorier du comté de Laprairie.

QUE toutes les personnes apparaissant à ladite liste ci-après soient avisées par les Commissaires d'Écoles pour la Municipalité Scolaire (Protestante) de Longueuil a formé et déposé sous le numéro 12168 ex parte des dossiers de la Cour Supérieure du district de Montréal, une opposition à la fin de charge pour que ladite vente à l'enchère publique soit faite sur le paiement aux Commissaires d'Écoles pour la Municipalité Scolaire (Protestante) de Longueuil des taxes scolaires et aux privilèges des Commissaires d'Écoles pour la Municipalité Scolaire (Protestante) de Longueuil pour ces taxes affectant lesdits immeubles pour les montants respectifs portés en regard de chaque propriété ci-après mentionnée:

AVIS est également donné à toutes les personnes ci-après mentionnées qu'à défaut de telle Opposition, d'être contestée dans les dix jours du présent avis ou dans les cinq jours suivant le jugement rejetant une demande, laquelle peut-être faite en vertu de l'article 600 du Code de Procédure civile, défaut sera enregistré à l'expiration desdits délais et ladite Opposition à fins de charge sera inscrite et présentée pour adjudication, enquête et audition si nécessaire devant le Tribunal, en chambre 31, au Vieux Palais de Justice à Montréal, aussitôt que le Conseil pourra être entendu, et veuillez vous gouverner en conséquence.

QUE cette opposition est faite avec dépens contre les débiteurs de taxes ci-dessous mentionnés ainsi que toutes les parties contestantes.

QUE chacun des débiteurs mentionnés dans la liste ci-dessous pourra se procurer une copie de ladite Opposition au Bureau du Protonotaire de la Cour Supérieure du district de Montréal.

QUE le présent avis tient lieu de signification de ladite Opposition à toutes les personnes apparaissant sur ladite liste ci-dessous mentionnée, comme si signifiée à chacune d'elles à la date du présent avis en vertu d'un jugement autorisant ce mode spécial de signification pour les personnes ci-dessous mentionnées rendu le 13 février 1967 par l'honorable René Durand, J.C.S.

VILLE DE BROSSARD, CADASTRE DE LA PAROISSE DE LAPRAIRIE

Nom du propriétaire	No. de cadastre	No. du lot	Montant des taxes scolaires
Radu Peter Comsa (Mme.)	119	83/84,85	\$ 26.61
3375, Ave Ridgewood, App. 206, Montréal, P.Q.			
Olivette Rill (M. Norman Rill)	P254		147.53
3762 Le Boulevard Westos Angalibus, Westmount, P.Q.	P255		
(M. Costas Angelatus)		171	226.16
834, Pershing, Brossard, P.Q.			
M. Melvin Backman	107	3-2	211.58
3075, Matisse, Brossard, P.Q.			
Timothy Barclay (M. et Mme.)	106	41	326.93
2500, Montmartre, Brossard, P.Q.	107	85	
Geoffrey Cane	142	84	241.90
3850, Berne, Brossard, P.Q.			
Ispiro Gohmenogly (Ispiro Gohmenogly), 1190, Panama, Brossard, P.Q.	80	26	253.30
Walter Hewins (Mme.)	138	53	71.56
3130, Belvedere, Brossard, P.Q.		(54-1)	
E. Kritikos, 365, Verdure, Brossard, P.Q.	1	76	242.81
H.C. Robert Little	104	3-2	211.58
3057, Matisse, Brossard, P.Q.	105	2-2	
Gerald A. McLean (Gerald A. McLean)	106	1-1	
3305, Bernard, Brossard, P.Q.	139	89	28.70

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

AIDE DOMESTIQUE		PROPRIETES A VENDRE	
Al besoin aide domestique pour maison confortable, et accessoires modernes, excellent salaire, chambre privée, radio-TV, située près station autobus. Tél: entre 9h. a.m. et 1h. p.m. ou 4h p.m. et 9h. p.m. 342-9038. 26-2-67		LAVAL — Bungalow 4 appartements, 3 appartements au sous-sol finis. Près centre d'achats, écoles, grand terrain. Aubaine \$12,000. Tél.: 665-4493. JNO	
AIDE DOMESTIQUE DISPONIBLE		OUTRE-MONT — Coûtage 16 pièces, sous-sol fini, garage, propriétaire. — Tél.: 277-4731. 21-2-67	
CONFIEZ-NOUS VOS CORVEES		ESTEREL (Ste-Marguerite)	
nous nettoierons, maisons, bureaux, écuries, etc. ou journalier complet. S'adresser à Coopérative des Vétérans, RE. 1-2747. 16-2-67		LAC DUPUIS, bungalow neuf, magnifique vue du lac, 6 pièces, toutes commodités complètes, meublé, terrassé, et entrée d'aspaville complètes. Tout compris \$35,000. Ecrire: Case 12, Le Devoir. 18-2-67	
A LOUER		TAILLEUR	
OUTRE-MONT — 3 pièces, cuisine moderne, 220, chauffe eau chaude, installation pour machine à laver, rayons pour des milliers de livres. Bail un an ou plus. \$115.00. Tél.: 274-2601. 16-2-67		Vous avez maigri ou engraisé? Faites ajuster vos vêtements, habits ou pailotes, transformés en devant simple dernier style.	
DEMEUREMENT		DROLET TAILLEUR — SPECIALITE — Habits et costumes sur mesure 351 est, rue GUZZOT 358-2532	
DIVERS		TERRAINS A VENDRE	
Avez-vous besoin d'une garde-malade pratique. Téléphonez: Ecoles des Infirmeries Pratiques du Québec. 937-6328. J.N.O.		Offre spéciale d'avant-printemps TERRAINS A RAWDON	
TOP MART INC. 15 est rue Ste-Catherine, tél.: 845-0401. Station de métro Saint-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Véritables vestons en cuir \$25.00. Man-taux d'hiver \$15. et \$20. Complète de terylene \$15. Complet tissu peigne \$10., \$20., \$30. Vestons sport \$10, pantalons \$3 et \$6.50, etc. JNO		Environnement de paysages impressionnants et montagneux dans tous les sens. Avantages disponibles comprennent: lac, plage, restaurant cocktail. Prix allant de \$500 à \$1,000 selon position, pendant février et mars seulement.	
LOGEMENTS A LOUER		COMPAGNIE DES DOMAINES CÉDRVILLE 631-0291 18-2-67	
Abundant Ouest, duplex, haut, rue Drouart près l'Acadie, 3 1/2 pièces, 2 toilettes, poêle, frigidaire, thermostat, garage, \$175.00, occupation libre mai. Tél.: 334-5418. 20-2-67		Lisez et faites lire "Le Devoir"	
5825 Clarendon, 6 pièces, duplex (haut), site attrayant, très bien éclairé. Loyer \$150. Tél.: HU. 9-6096. 21-2-67			
PRETS HYPOTHECAIRES			
Argent sur propriété, lère et 2e hypothèque, 7% ou plus. 279-4332. J.N.O.			
Nom du propriétaire		No. de cadastre	No. du lot
Frank Nichols 1130, Panama, Brossard, P.Q.	80	21	
John Parris 3093, Matisse, Brossard, P.Q.	107 108	6-2 92-1	
Pierre Thevenet 3073, Matisse, Brossard, P.Q.	107	2-3 3-1	
James Alcorn 3077, Matisse, Brossard, P.Q.	107	3-3 4-1	
Roger Bissonnette 3285, Bernard, Brossard, P.Q., (Presto Development Corp.)	139	87	
Edmond Degagné 3755, Balzac, Brossard, P.Q., (Villeroy Construction Inc.)	141	70	
Charles Lemonnier 3265, Bernard, Brossard, P.Q., (Presto Development Corp.)	139	79	
Clement Perron 670, Provencher, Brossard, P.Q.	6	53	
Raynald Paquin Brossard, P.Q.	110	5	
Robert Paradis Brossard, P.Q.	110	4	
Laurent Prud'homme 3097, Matisse, Brossard, P.Q.	107	7-2 93-2	
J. Vernon Lyon 3225, Bernard, Brossard, P.Q.	138	36	
Maurice Barden (Mme.) 3221, Bernard, Brossard, P.Q.	138	41	
Seetha Ramaiah 685, Victor-Hugo, Brossard, P.Q.	2 3	158 95	
Brandon Construction Ltée. 50, Place Crémazie ouest, Chambre 1017, Montréal, P.Q.	100	104	
Comar Realities (Inc.) App. 9, 3470, Ave Ridgewood, Montréal, P.Q.	182 183		
McCabe Realities (Construction Brossard & Cie. Ltée.)	80 81/80	22 23 24 25 31/32 32/31 34/29 34/28	
Globus Enterprises (Inc.) a/s S. Marcu, 3470, Ave Ridgewood, Montréal, P.Q.	P290		
Inca Limited a/s S. Marcu, 3470, Ave Ridgewood, Montréal, P.Q.	P137		
Patenaude Signs Inc. 8280, boul. Taschereau, Brossard, P.Q.	P55	1	
Brossard Golf & Country Club a/s M. Philippe Laliberte, 5525, Marie-Victorin, Brossard, P.Q.	P150 P151		
Villeroy Construction (Inc.) 5210, boul. Gouin ouest, Montréal, P.Q.	141	69	
The 141 Treaty Corp. Les Entreprises Roger Pilon (Inc.) 33, boul. Roger-Pilon, Dollard-des-Ormeaux, P.Q.	P139 97/98 97/98 97/98 97/98 97/98	101/2-27 100/2-26 99/2-25 98/2-24 97/2-23	
	97/98 98 99 97/98 97/98 98/99 99 99/100 99/100 99/100	96 2-22 226 95/2-21 94/2-20 2-19/207 98 208 209/75 210/76 211/77	
Parkland Construction (Inc.) 3495, Ave Ridgewood, Montréal, P.Q.	P-3 P-4 P670	99 212 213	
Presto Development (Corp.) 3510, boul. St-Joseph est, Montréal, P.Q.	138	54-2 54-1 45/46/47; 48/49/50; 84	
MONTREAL LE 13 FÉVRIER, 1967.			
CERINI, JAMIESON, SALMON, WATSON, BROWN & SONS Suite 1020, 1010 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, P.Q. Procureurs de la requérante-opposante.			

Déjà, le soleil?

C'est maintenant, les parents songent à l'organisation des vacances de leurs enfants. Ils recherchent pour eux un camp bien structuré qui réponde aux besoins de leur âge tout en offrant les meilleures garanties sur le plan de l'organisation matérielle et de la sécurité.

Faire un choix n'est pas facile. Comment distinguer parmi des centaines, un bon camp d'un autre. Il faut d'abord s'en tenir à un camp reconnu. A la liste des membres de l'Association des camps du Québec, vient de s'ajouter le camp JEUNE-AIR, une autre initiative du Centre de l'Immaculée-Conception.

Ce nouveau camp, ouvert aux garçons et filles de 8 à 17 ans, n'est pas une colonie, précise le Père Marcel de la Sablonnière: il s'agit avant tout d'un camp d'éducation physique où en contact avec la nature, on offre aux jeunes la possibilité d'une initiation progressive aux sports.

Le camp n'a pas surgi d'un seul coup: il est le résultat de quelques années d'expérience à la base de Plein Air de l'abbaye Le P'tit Bonheur du lac Québécois, près de Ste-Agathe. Depuis quelques années déjà, on y recevait à titre expérimental des groupes limités d'enfants. Dernièrement, le Centre des loisirs de l'Immaculée-Conception faisait l'acquisition d'un vaste domaine, le camp Sinaï qui servait jusqu'ici aux enfants juifs.

Le dynamique directeur de Jeune Air, M. Pierre Montpetit, professeur d'éducation physique dans un collège classique, nous signale trois points d'intérêt qui sont à la base de l'orientation de la nouvelle entreprise.

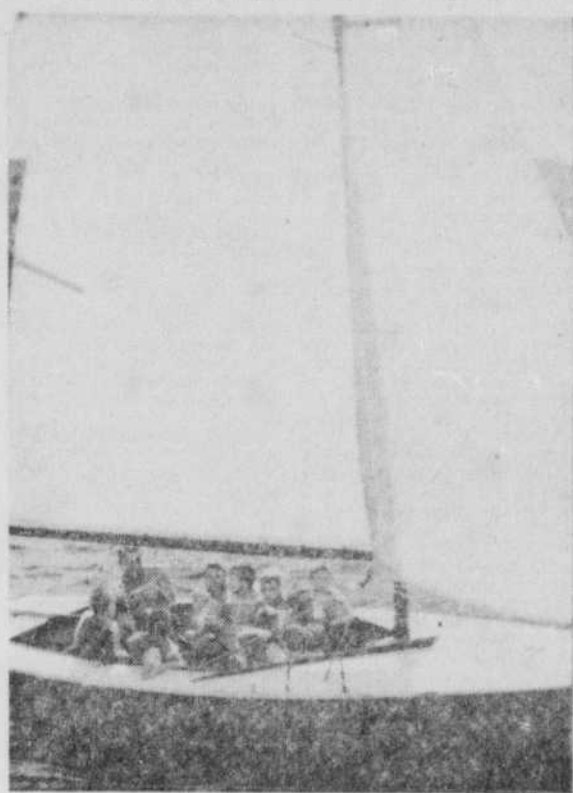
"Un camp d'enfant, selon sa définition, est une expérience récréative de plein air et de vie de groupe qui fournit une occasion particulière d'éducation personnelle et sociale".

— Si nous mettons autant d'insistance sur les sports, explique M. Montpetit, c'est qu'ils sont à peu près inexistant dans nos programmes scolaires. Pourtant cela constitue un point essentiel du développement moteur de l'enfant, surtout pour les filles que pour les garçons. Au nombre des activités obligatoires, mentionnons la natation et le plongeon, la manœuvre d'embarcations, les sciences naturelles, l'herbierisme (système d'éducation physique replaçant les exercices dans leur cadre naturel) et l'escalade (garçons ou filles).

M. Montpetit insiste sur le système d'émulation qui est personnel et non entre les camps. L'ensemble du programme est stimulante parce que pensée d'une façon progressive: les enfants sont poussés à vouloir passer d'un degré à l'autre.

L'expérience a démontré qu'ils ont hâte de revenir l'année suivante car ils sont assurés de continuer là où ils en étaient rendus et surtout de pratiquer certaines activités que leur âge ne leur permettait pas de faire.

Ce qu'il y a également de très apprécié à Jeune-Air, c'est le nombre de moniteurs: on prévoit un personnel qualifié de 35 pour une centaine d'enfants: 50 garçons, 30 filles. Tous suivent des maintenant un cours d'entraînement pendant les fins de semaine.



Cours d'initiation à la voile sous la direction d'un moniteur compétent sur le bateau-école du camp Jeune-Air. Ces garçons ont une douzaine d'années.

"afin de les bien perméabiliser à l'orientation que nous voulons donner à nos activités", explique M. Montpetit. Les jeunes sont groupés par dix et vivent dans des huttes séparées avec un moniteur qui veille constamment sur eux. Garçons et filles ne se rencontrent qu'à la salle à manger et à l'occasion de quelques activités sociales.

Pour faciliter l'adaptation de l'enfant et permettre aux moniteurs de donner le meilleur d'eux-mêmes, le camp Jeune-Air n'accepte que des enfants du même âge à la fois. Il y aura quatre camps aux

cours de l'été: le premier pour les 8-9 ans; le deuxième pour les 10-11 ans; le troisième pour les 12-13 ans et enfin un quatrième pour les adolescents jusqu'à 17 ans. C'est la formule idéale pour le camp, mais nous croyons que du côté des parents, surtout dans le cas d'une famille de quatre ou cinq enfants, cela pourra causer de sérieux embarras sur le plan de l'organisation des vacances familiales.

En terminant, signalons qu'en 1966, plus de 20,000 enfants ont profité du plein air grâce aux camps du Québec. De ce nombre, un peu plus de 15,000 étaient des garçons, un peu moins de 5,000 des filles. Est-ce à dire une fois de plus que les parents ne considèrent pas les sports nécessaires au développement de leurs filles? Ou est-ce parce que c'est plus facile d'organiser les loisirs de ces dernières?

Pourtant, nous croyons que filles aussi bien que garçons peuvent profiter de ce genre d'activités très formateur. Il faudrait y réfléchir.

R. R.



LE PLUS BEL HOMME de la province, c'est Richard Garneau, on décide les auditeurs de la populaire émission féminine de Radio-Canada, PLACE AUX FEMMES. Il a été élu à bras armés par ces dames, hier, jour de la Saint-Valentin, à la Place des arts. On lui a redit qu'il était beau, qu'il plaisait, toutes choses qu'il savait déjà. En plus, l'animatrice, Lise Payette, nous confie que c'est également son choix personnel. "En plus d'être beau, il est intelligent, juste un peu timide comme cela plaît aux femmes et a une voix magnifique... et puis, il porte bien son charme; il n'est pas fat, ni trop beau".

Au deuxième rang s'est classé Guy Provost, l'animateur de PLACE AUX FEMMES et au troisième rang, Marcel Masse, ministre de l'éducation au Québec. On se souvient que M. Jean Lesage avait été élu l'an dernier le plus bel homme... hommage qui lui a été difficile de supporter en période électorale.

LA BEAUTE... MAIS LA JEUNESSE — Cette année, les 358 mises en nomination — en comparaison de 252 l'an dernier — sont allées à des hommes jeunes. Le plus vieux choisi par ces dames avait 45 ans, dit-on. L'animatrice explique ainsi ce phénomène:

"Nos auditrices ont raison. Elles ont en moyenne 30 à 40 ans; elles choisissent des hommes un peu plus jeunes qu'elles n'est-ce pas normal? L'an dernier, elles avaient plutôt entre 40 et 50 ans". C'est peut-être ce qui explique le succès de M. Lesage, l'an dernier. Quant au succès de Richard Garneau, il s'expliquerait de la façon suivante: on préfère les sportifs aux hommes politiques. En temps de grève, ils sont plus rapides et plus alertes... meilleurs partenaires aussi?

EN JUIN-JUILLET À BERLIN

Journées de l'OCIC

Les prochaines journées internationales d'études de l'OCIC (Office catholique international du cinéma) auront lieu à Berlin, du 28 juin au 2 juillet 1967.

Elles porteront sur le thème suivant: Dialogue entre les chrétiens et le monde dans le domaine du cinéma.

Les dates de ces journées d'études coïncident avec celles du festival du cinéma de Berlin.

Play boys... pour plaire aux femmes?

Les play boys de profession, à Paris, s'habillent chez Cardin. A Montréal, ils iront chez Anne Marie, rue Crescent.

Des centaines d'idées plus originales les unes que les autres, une coupe sûre, de l'élegance, de la jeunesse et un brin de folie, tout ce qu'il faut pour lancer un salon de couture. C'était fête, veille de la Saint-Valentin, chez Anne Marie Perron qui inaugurerait sa boutique MASCULIN FEMININ.

Le curriculum vitae d'Anne Marie est impressionnant. Elle a travaillé avec Balmain, Dior, Cardin, Yvonne. Elle a appris la technique du métier, elle sait bien couper; en plus, elle a sans doute le génie du métier. Malheureusement, elle fait encore ses classes dans l'art délicat de plaire mais aussi de vendre. La collection étonne, plaît, mais se vendra-t-elle? Il ne suffit pas de créer des bikinis adorables, encore faut-il prévoir qu'ils tront peut-être de temps en temps à la mer ou à la piscine? Ils sont tricotés main ou crochétés, c'est une trouvaille intéressante mais se marie-t-elle à l'eau sans inconvénient pour la baigneuse?

Beaucoup de tricotés faits main dans la collection de printemps-été. Des minijupes ou robes ravissantes dans des coloris vifs ou timides brodées de fleurs, des robes du soir dont le corsage de teinte tangerine est en laine angora, des trouvailleries, quoi! Mais

est-il vraiment agréable sous le soleil de respirer sous la laine?

Ce sont des questions pratiques que les femmes se posent avant d'acheter une création, surtout si elle porte la griffe haute couture. C'est encore dans ses créations plus classiques qu'Anne Marie réussit le mieux. Un pyjama d'intérieur d'un très beau vert signalé AQUA et un autre tout aussi charmant étiqueté ALL-BABA seront populaires auprès des femmes qui recherchent une détente en douceur. Ses petites robes en pure soie peignées à la main — AQUA RELLE par exemple — ou encore son ensemble robe à plis Dior et manteau de toile de soie à rayures vertes et roses — ARC EN CIEL auront plus de succès à notre avis.

Play boys de bonne compagnie

Le MASCULIN sera peut-être plus choyé que le FEMININ chez Anne Marie. On ne s'en plaindra pas. Enfin, un couturier-femme qui a l'audace d'habiller les hommes à son goût. Il y a longtemps que les hommes ont compris que dans ce domaine l'égoïsme n'est de bon goût. Les hommes habillent les femmes pour leur plaisir... aujourd'hui, Anne Marie décide d'en faire autant. Ses costumes portés avec élégance d'abord par un play boy de bonne compagnie, Pierre Paquette, qui faisait les commentaires du défilé, et par



des mannequins masculins ont soulevé beaucoup d'applaudissements. Recherche dans la coupe, dans les tissus, dans l'élégance générale et aussi dans le paiement, ce qui n'est pas sans nous plaire. Assistée de Serge et Alain, tailleurs arrivant tout droit des maisons

françaises Kants et Bardot, Anne Marie devrait avoir l'audace de consacrer la prochaine fois, la moitié de sa collection aux hommes. Sa coupe est suffisamment sûre pour se permettre ce défi. Il y a dans ce domaine de la couture, une veine commerciale encore

inexploitée au Québec. Les play boys existent, ils sont prêts à payer pour plaire, encore doivent-ils trouver en place, leurs costumes et leurs artifices préférés. Autrement, ils retourneront chez Cardin...

S. C.

NOUVEAUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

Les nouveaux tarifs s'appliquent au relevé des compteurs effectué après le 15 mai 1967.

Les comptes d'électricité pour toutes les catégories d'abonnés sont payables aux tarifs nets dans les quinze (15) jours qui suivent la présentation de la facture. Après cette période le montant brut est exigible.

Les règlements qui établissaient les tarifs pour la fourniture d'électricité sont remplacés par le règlement 95.

Les tarifs mensuels normalisés ci-après reproduits s'appliquent à plus de 90% des abonnés.

Tarifs normalisés pour usage domestique

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 1

\$0.60 de prime fixe, plus
2.2¢ le kilowattheure pour les premiers 100 kilowattheures;
1.2¢ le kilowattheure pour les 200 kilowattheures suivants;
0.9¢ le kilowattheure pour les 700 kilowattheures suivants;
1.0¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture: \$1.00

Municipalités concernées

Montréal, les municipalités de l'île de Montréal et celles de Greenfield Park, Ile Dorval, Jacques-Cartier, Lafèche, Laval, Lemoyne, Longueuil, Saint-Lambert (cité) et Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard. Les municipalités de Québec, Beauport, Charlesbourg, Courville, Duberger, Giffard, Lauzon, Lévis, Montmorency, Orsainville (en partie), Sainte-Foy, Sillery, Vanier, Villeneuve (en partie). Tout territoire qui s'ajouterait aux limites actuelles de la cité de Hull.

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 2

\$0.75 de prime fixe, plus
2.4¢ le kilowattheure pour les premiers 100 kilowattheures;
1.2¢ le kilowattheure pour les 200 kilowattheures suivants;
1.0¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture: \$1.25

Municipalités concernées

Ancienne-Lorette, Arthabaska, Aylmer, Baie-de-Shawinigan, Baie-Saint-Paul, Beauharnois, Beauport-Ouest, Boucherville, Brossard, Candiac, Cap-à-l'Aigle, Cap-de-la-Madeleine, Carignan, Caughnawaga (réservé), Chambly, Charlesbourg-Est, Charlesbourg-Ouest, Charny, Châteauguay, Châteauguay Heights, Châteauguay-Centre, Clermont, Cowansville, Delson, Deux-Montagnes, Donjon (ville), Douville, Drummondville, Drummondville-Ouest, Drummondville-Sud, Farnham, Gatineau, Granby (cité), Hauteville, Iberville, Lachute, Lac Mégantic, La Malbaie, La Prairie, La Providence, La Tuque, Les Saules, Lorette (réservé), Loretteville, Maniwaki (ville), Matane, Montmagny, Nazareth, Neufchâtel (en partie), Notre-Dame, Notre-Dame-de-Lorette (village), Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe (en partie), Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (en partie), Orsainville (en partie), Plessisville (ville), Pointe-au-Pic, Pointe-Gatineau, Préville, Repentigny, Richelieu, Rimouski, Rimouski-Est, Rivière-Malbaie, Rosemère, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Athanase (partie de paroisse), Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, Sainte-Catherine-d'Alexandrie de Laprairie, Saint-Constant (en partie), Saint-David-de-l'Auberivière (en partie), Saint-Émile, Saint-Eustache (ville), Saint-Félix-du-Cap-Rouge, Saint-Georges (ville), Saint-Georges-Ouest, Saint-Henri-de-Masouche, Saint-Hubert (ville), Saint-Hyacinthe, Saint-Jean (cité), Saint-Jérôme (cité), Saint-Joseph, Saint-Joseph-de-Sorel, Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine (en partie), Saint-Romuald-d'Etchemin, Sainte-Thérèse, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Salaberry-de-Valleyfield, Sept-Îles, Sept-Îles (réservé), Shawinigan, Shawinigan-Sud, Sorel, Terrebonne, Thetford-Mines, Tracy, Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Victoriaville, Villeneuve (en partie).

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 3

\$1.00 de prime fixe, plus
2.4¢ le kilowattheure pour les premiers 100 kilowattheures;
1.2¢ le kilowattheure pour les 200 kilowattheures suivants;
1.0¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture: \$1.50

Municipalités concernées

Le reste du territoire d'exploitation d'Hydro-Québec, sauf les territoires non organisés et municipalités où s'appliquent des tarifs particuliers.

Un dépliant explicatif sera distribué aux abonnés des régions Saguenay et Abitibi ainsi qu'aux municipalités de Hull et de Hauteville, où des tarifs particuliers s'appliquent.

Tarifs normalisés pour usage général

(Petite puissance, moins de 100 kilowatts)

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 1

\$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, plus
2.3¢ le kilowattheure pour les 100 premières heures d'usage de la puissance à facturer;
1.5¢ le kilowattheure pour les 100 heures suivantes d'usage de la puissance à facturer, mais pour pas plus que les 6,000 kilowattheures suivants;

0.5¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture: \$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, minimum \$1.00

Municipalités concernées

Montréal, les municipalités de l'île de Montréal et celles de Brossard, Candiac, Carignan, Caughnawaga, Chambly, Delson, Greenfield Park, Ile Dorval, Jacques-Cartier, Lafèche, Laprairie, Laval, Lemoyne, Longueuil, Notre-Dame, Préville, Richelieu, Sainte-Catherine-d'Alexandrie de Laprairie, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Constant (en partie), Saint-Hubert, Saint-Lambert (cité) et Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard. Les municipalités de Québec, Beauport, Charlesbourg, Courville, Duberger, Giffard, Lauzon, Lévis, Montmorency, Orsainville (en partie), Sainte-Foy, Sillery, Vanier, Villeneuve (en partie). Tout territoire qui s'ajouterait aux limites actuelles de la cité de Hull.

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 2

\$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, plus
2.7¢ le kilowattheure pour les 100 premières heures d'usage de la puissance à facturer;
1.5¢ le kilowattheure pour les 100 heures suivantes d'usage de la puissance à facturer, mais pour pas plus que les 6,000 kilowattheures suivants;

0.5¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture: \$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, minimum \$1.25

Municipalités concernées

Ancienne-Lorette, Arthabaska, Aylmer, Baie-de-Shawinigan, Baie-Saint-Paul (ville), Beauharnois, Beauport-Ouest, Boucherville, Cap-à-l'Aigle, Cap-de-la-Madeleine, Charlesbourg-Est, Charlesbourg-Ouest, Charny, Châteauguay, Châteauguay Heights, Châteauguay-Centre, Clermont (village), Cowansville, Deux-Montagnes, Donjon (ville), Douville, Drummondville, Drummondville-Ouest, Drummondville-Sud, Farnham, Gatineau, Granby (cité), Iberville, Lachute, Lac Mégantic, La Malbaie, La Providence, La Tuque, Les Saules, Lorette (réservé), Loretteville, Maniwaki (ville), Matane, Montmagny, Nazareth, Neufchâtel (en partie), Notre-Dame-de-Lorette (village), Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe (en partie), Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (en partie), Orsainville (en partie), Plessisville (ville), Pointe-au-Pic, Pointe-Gatineau, Préville, Repentigny, Rimouski, Rimouski-Est, Rivière-Malbaie, Rosemère, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Athanase (partie de paroisse), Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-David-de-l'Auberivière (en partie), Saint-Émile, Saint-Eustache (ville), Saint-Félix-du-Cap-Rouge, Saint-Georges (ville), Saint-Georges-Ouest, Saint-Henri-de-Masouche, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean (cité), Saint-Jérôme (cité), Saint-Joseph, Saint-Joseph-de-Sorel, Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine (en partie), Saint-Romuald-d'Etchemin, Sainte-Thérèse, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Salaberry-de-Valleyfield, Sept-Îles, Sept-Îles (réservé), Shawinigan, Shawinigan-Sud, Sorel, Terrebonne, Thetford-Mines, Tracy, Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Victoriaville, Villeneuve (en partie).

TARIF MENSUEL NET DU GROUPE 3

\$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, plus
3.1¢ le kilowattheure pour les 100 premières heures d'usage de la puissance à facturer;
1.5¢ le kilowattheure pour les 100 heures suivantes d'usage de la puissance à facturer, mais pour pas plus que les 6,000 kilowattheures suivants;

0.5¢ le kilowattheure pour le reste de la consommation.
Montant mensuel minimum de la facture: \$0.50 le kilowatt de la puissance à facturer, minimum \$1.50

Municipalités concernées

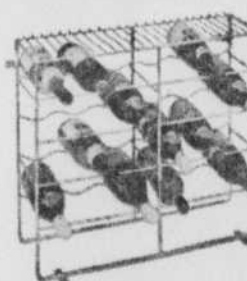
Le reste du territoire d'exploitation d'Hydro-Québec, sauf les territoires non organisés et les municipalités où s'appliquent des tarifs particuliers.

Goûte-Vin dit "TASTEVIN"

Accessoire de dégustation bien connu des Amateurs de Vin et des Gourmets



Un homme de bon goût a une BIBLIOTHÈQUE



et une VINOTHÈQUE qu'il garnit l'une, de beaux livres l'autre, de bonnes bouteilles.

Pour choisir les uns ou les autres, demandez notre Guide d'Achats et nos prospectus pour vos caissiers à bouteilles et vos verres à vin.

AU CEP D'ANJOU

475, Avenue Ogilvy — Montréal 13
Tél.: 274-1224 ou 274-1127

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres disgracieuses de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez commente le flacon disparaît vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.



Hydro-Québec

Le bill 25

(Suite de la première page)

Toutefois, seuls les professeurs de cette catégorie qui ont moins de sept ans d'expérience reçoivent plus en vertu de l'échelle limite qu'en vertu de la dernière offre de la CECM. Et l'écart est très mince: il est de \$150 à son niveau le plus élevé et, presque partout, il est inférieur à \$100. Comme, une autre partie du bill 25 prive les enseignants de tous les suppléments qu'ils avaient (sauf un), le bill 25 devient moins avantageux que la dernière offre de la CECM pour la plupart des maîtres.

Les enseignants de Montréal reçoivent un supplément de \$500 par année s'ils sont mariés ou ont des personnes à leur charge, et ce, aussi longtemps qu'ils ne gagnent pas plus de \$6,000 par année: les deux parties se sont entendues sur cette clause. L'entente ne pourra pas s'appliquer, le bill 25 l'interdisant. L'Alliance considère que les enseignants perdent ainsi environ \$750,000 cette année et l'an prochain.

La convention actuelle prévoit également un supplément pour un professeur qui enseigne au secondaire, selon un taux qui varie avec les catégories de salaires: un accord n'est pas encore intervenu cette année à ce sujet, mais il n'est aucunement question de supprimer ce supplément. Le bill 25 le biffe, ce qui entraîne une perte de \$800,000 en deux ans pour les enseignants montrealais. Un supplément, calculé sur la même base, est également accordé aux professeurs qui enseignent dans les classes spéciales (pour enfants inadaptés): en le biffant, le bill 25 fait perdre environ \$50,000 aux enseignants.

Enfin, les deux parties se sont entendues pour que les enseignants qui détiennent comme diplôme un "brevet supérieur" soient avancés d'une catégorie: ceux de la catégorie I passent à II et ceux de la catégorie II passent à III. Le bill 25 ne donnera pas suite à cet accord, et environ 500 enseignants seront privés de la hausse importante de traitement que cela leur assurait: ils retomberont, semble-t-il, sous l'ancienne convention qui prévoit un supplément pour longs services.

Le bill 25 a lui aussi, à l'occasion de pertes aux enseignants montrealais, suffirait à inciter fortement les 9,000 professeurs de la CECM à défer la loi, et à ne pas retourner au travail. Mais, comme les membres de l'Alliance et de la Fédération of English Speaking Catholic Teachers ont plusieurs autres raisons importantes qui sont de nature à les inciter à défer la loi, les observateurs considèrent qu'il est à peu près certain qu'ils vont rester dans la rue, en dépit de la loi.

Dès lors, on peut s'attendre que tous les enseignants qui sont présentement en grève vont en faire autant et peut-être même que les milliers d'enseignants qui jouissent de la débrayage d'ici le 24 février vont déclarer la grève quand même.

Les autres raisons qui pourraient inciter les enseignants montrealais, on peut les résumer ainsi:

1) Leurs négociations avec la CECM sont très difficiles depuis 1960. Cette année-là, il a fallu recourir à un médiateur extraordinaire (M. Jean-Marie Martin, aujourd'hui président du Conseil supérieur de l'éducation) pour régler le différend. Les enseignants ont alors eu gain de cause: hausses de traitement d'environ \$15 millions réparties sur deux ans. Ce fut le début du débloqué des salaires pour les enseignants du Québec.

En 1962, il fallut recourir à un arbitre: le juge André Montpetit retarda son arbitrage devant l'imminence d'un référendum. Finalement, l'entente intervint sans qu'il eût à intervenir. En 1964 (plus précisément en janvier et février 1965), la grève fut évitée par un cheveu: l'écart était tellement mince entre les deux parties que les enseignants finirent par l'accepter mais en maugréant fortement. Cette année, ce fut la grève: les observateurs qui suivent de près la situation scolaire à Montréal la prévoient depuis deux ans.

Dans les milieux d'enseignants de la région métropolitaine, on considère que les enseignants de Montréal doivent rattrapper cette année les "deux mauvaises conventions" qu'ils ont signées en 1962 et

1964. Au chapitre des traitements, ils sont inférieurs à ce qui se paie dans l'ensemble dans la région. (Ceci tient en partie au fait que plusieurs commissions scolaires attendent la signature de la convention à Montréal et offrent \$100 de plus.)

2) Plus que partout ailleurs dans la province, où elle est pourtant forte et généralisée, l'exaspération des enseignants existe à Montréal: elle y est probablement à son comble. Il suffit d'assister à une seule réunion de l'Alliance pour la toucher du doigt. Ceci s'explique dans le slogan: "La CECM n'a pas de considération pour son personnel enseignant". C'est un malaise profond et très généralisé à l'heure de la dégratation des salaires: rien, apparemment, n'a

été fait par la CECM pour le corriger.

La principale cause de ce malaise réside probablement dans les structures mêmes de la CECM: c'est un organisme trop gigantesque, disent les enseignants, ou, ce qui n'aide rien, tout est noyé dans la paresse, la rigidité et la bureaucratie, l'inefficacité et l'incompétence générale. Les enseignants disent lutter sans cesse contre des principaux d'écoles qui ont peur; eux-mêmes se butent à des intermédiaires qui ne comprennent rien et qui, à leur tour, affrontent des supérieurs incompétents.

3) Les enseignants montrealais ne sont pas seulement au comble de l'exaspération, ils ne sont pas seulement montés contre la situation qui leur est faite et "chauffés à blanc": ils sont fortement structurés. Depuis deux ans, cette grève se prépare tranquillement; intensivement depuis le milieu de l'été ou le début de l'automne. Ce sont les membres qui mènent: les dirigeants, contrairement aux années passées, ne peuvent prétendre faire ce qu'ils veulent avec les délégués d'écoles et les membres. La "machine" est telle que si les dirigeants refusaient de marcher comme la majorité le veut, la "machine" n'hésiterait pas à écraser les dirigeants, en commençant par M. Nault lui-même.

CECM

(Suite de la première page)

présente semaine et peut-être même pas avant le début de la semaine prochaine: sur la base de plusieurs indices, ils considèrent que Québec attendrait que les grèves scolaires soient suffisamment nombreuses pour justifier de sa part une intervention très énergique.

Mais, ajoutent-ils, Québec a dû modifier ses plans à cause de la situation à Montréal. L'offre globale et finale de la CECM a vraisemblablement horrifié les hauts fonctionnaires du gouvernement: celle-ci offrait tellement au-delà de l'échelle limite que le gouvernement a établi pour les enseignants qu'elle risquait fortement de porter un très dur coup aux directives gouvernementales du 14 octobre et, de là, à toute la politique salariale du gouvernement pour les employés des secteurs public et parapublic.

C'est pour corriger rapidement cette situation que, profitant du refus des enseignants et de l'impasse qui en est résultée, le gouvernement s'est empressé d'intervenir: vendredi soir il déposait le bill 25.

J.L.

Le gouvernement

(Suite de la première page)

M. Quinn a ajouté qu'il retournerait à Montréal afin de préparer les dispositifs qui seraient nécessaires à la suite de l'adoption (qui lui paraît inévitable) du projet de loi. C'est l'assemblée générale des professeurs de la Fédération, prévue pour aujourd'hui et demain, qui décidera de l'attitude de la Fédération en pareille occurrence, mais les dirigeants feront probablement une recommandation à l'assemblée, a ajouté M. Quinn, qui a refusé de préciser si cette recommandation irait dans le sens d'un geste de force ou d'un geste d'apaisement.

Quant à M. Aimé Nault, il s'est refusé à croire la partie terminée. Il a cependant expliqué aux journalistes la teneur des représentations faites au ministre Masse, et indique que les pourparlers, au moment où il parlait (soit à cinq heures) n'avaient engendré que des progrès très mineurs par rapport aux objectifs poursuivis. Les porte-parole de l'Alliance et de la Fédération ont fait valoir que les enseignants de Montréal, à l'instar de tous leurs autres collègues de la CEC et de la PACT, s'opposaient au projet de loi et réclamaient son retrait en échange de initiatives proposées par la CEC.

Toutefois, au cas où le législateur jugerait impossible de ne pas adopter cette "matraque législative", l'Alliance a indiqué les conditions qui rendraient possible et acceptable le respect de cette loi par les enseignants de Montréal.

Ces conditions sont les suivantes:

1) Maintien garanti par la loi de l'augmentation de 11 p.c. offerte par la CECM le 6 février (l'échelle de salaires prévue par le gouvernement ne s'appliquait alors pas à Montréal), et ce pour la durée du contrat. Maintien, également, des quelque 40 clauses sur lesquelles l'Alliance et la CECM s'entendaient à la suite de l'offre du 6 février.

2) Possibilité de poursuivre les négociations en allant au besoin à l'arbitrage sur les 6 clauses en litige le 7 février (banque de congés en maladie, etc.).

3) Compensations en échange du sacrifice du droit de grève, sous l'une ou l'autre des trois formes suivantes:

● Un pourcentage accru d'augmentation de salaires (au-delà de la hausse de 11 p.c.) garanti par la loi; cette augmentation ne coûterait pas un sou au gouvernement, étant assumée à même les ressources fiscales locales.

● Une forme de récupération scolaire à temps supplémentaire rémunérée selon les taux appropriés, soit "temps et demi" ou "temps double" selon les circonstances.

● Un montant forfaitaire tenant compte de l'intensification du travail des enseignants pendant les heures régulières en vue de faire rattraper aux élèves le temps perdu.

M. Nault a confirmé qu'aucune entente n'était intervenue sur ces points. Il a d'autre part refusé de brandir à nouveau la menace de désobéissance; il a reconnu toutefois, en réponse à une question, que l'état d'esprit des enseignants de Montréal est tel que, si la loi devait conserver toutes ses injustices criantes, il est probable que les instituteurs de la CECM ne l'accepteraient pas même si leurs dirigeants recommandaient l'obéissance.

M. Nault a longuement insisté sur l'importance d'obtenir une entente dans le sens défini plus haut. Ce qui est important, a-t-il dit, ce n'est pas d'assurer le retour en classe des enfants à n'importe quelle condition, mais de l'assurer le plus tôt possible dans des conditions favorisant un enseignement de qualité.

Répondant à l'argument de l'exemple que les maîtres doivent donner aux enfants en respectant les lois, M. Nault a déclaré que, pour l'exemple, les enseignants doivent rester des hommes en possession de leur dignité et n'accepter pas qu'on leur brise les reins injustement.

Le noial

(Suite de la première page)

quant à leurs projets. Mais, de partout, des appuis leur sont accordés. Hier, le président du Congrès du travail du Canada,

M. Claude Jodoin, annonça que le centrale donne son entier appui aux enseignants. Il voit dans le bill 25 ce qu'il appelle "une contrainte de la pire sorte".

D'autre part, les dirigeants de la FTQ se sont réunis hier midi pour aviser tandis que la CSN faisait savoir que son bureau confédéral tiendrait une réunion à Montréal en fin de semaine.

Michel ROY

Dix-huit mois, sans nouvelles

TORONTO. — Le commissaire fédéral des pénitenciers fera enquête sur les circonstances qui entourent l'arrestation lundi d'un jeune homme de 22 ans, dont les parents croyaient qu'il s'était pendu

Les libéraux

(Suite de la première page)

par les événements de la fin de semaine: tous les députés libéraux qualifiés maintenant le projet de loi d'antisocial et en termes plus ou moins voilés, de retour au duplicité. Ils soutiennent aussi qu'il mettra fin à la réforme scolaire et cassera les reins à la profession des enseignants.

Quant à M. François Aquin, député de Dorion, il a admis lundi soir que l'intention du gouvernement d'établir une politique normalisée de salaires constitue un aspect positif de la situation mais, a-t-il insisté, l'aspect négatif de cette normalisation des salaires, c'est son caractère prématuré. "Car si on décide de planifier les salaires, il faut aussi se décider préalablement à planifier l'économie. Si on se décide à dire à une classe de travailleurs: vous, vos salaires seront planifiés; vous, vos salaires seront plafonnés, comment peut-on leur faire cette affirmation et leur donner cet ordre, pendant ce temps-là, le prix des biens, le prix des services ne cessent de grimper, le prix et les salaires des autres travailleurs de l'entreprise privée ne cessent aussi d'augmenter?"

"Si on veut avoir le courage de parler de planification, il faut arrêter d'en parler uniquement pour les employés de l'Etat; il faut en parler pour tous", a déclaré M. Aquin en ajoutant qu'en plus de donner à sa normalisation un caractère prématuré, le gouvernement lui avait donné un caractère injuste parce qu'elle ne fait pas partie d'une planification d'ensemble et que les normes et les directives du 14 octobre ont été édictées sans consultation valable avec les syndicats.

Le député de Dorion a aussi déclaré que le bill 25 risquait d'imposer un moment d'arrêt dans l'expansion du syndicalisme québécois qui peut être extrêmement dangereux pour le Québec. Comme dans les années 50, le syndicalisme se fait mis en veilleuse ni plus ni moins.

dix-huit mois sans voir la prison de Saint-Vincent-de-Paul, près de Montréal. Frank Bechtel, 22 ans, a été arrêté à l'aéroport de Toronto alors qu'il complétait d'un avion en provenance de Montréal après sa libération du pénitencier. Ses parents ont déclaré qu'ils avaient reçu un appel téléphonique, en novembre 1965, les informant qu'il s'était pendu dans sa cellule. M. et Mme Bechtel ont vainement tenté par la suite de vérifier cette information auprès des autorités de la prison.

Wilson

(Suite de la première page)

ve du Tet pour ravitailler leurs troupes dans le Vietnam du sud de façon encore plus massive que d'habitude, ce qui risquait de déséquilibrer le rapport des forces.

Un cercle vicieux

Mais, a dit M. Wilson, si les Nord-Vietnamiens ont refusé de cesser de ravitailler leurs troupes, c'est par crainte de priver leurs 100,000 soldats éparpillés dans le sud du strict nécessaire.

On se trouve pris dans un cercle vicieux dont M. Wilson estime qu'on ne pourra sortir qu'avec de la patience, du temps et beaucoup de persévérance du côté des médiateurs — en l'occurrence M. Kossyguine et lui-même — pour parvenir à diminuer la méfiance dont font preuve à l'égard l'un de l'autre Hanoi et Washington.

En fait, a dit M. Wilson hier après-midi aux Communiqués, il suffit de très peu de choses pour que la tendance soit renversée au profit de la paix. Il suffirait que les parties en présence manifestent leur désir de parler entre elles.

"Nous savons, a-t-il déclaré, que M. Gromyko se joindra à notre ministre des affaires étrangères, le cas échéant, pour traduire cette volonté dans les faits".

"Une initiative a été prise, dont je ne peux rien révéler, mais qui suffirait à mettre en route tout le mécanisme compliqué qui peut mener à la paix, a-t-il ajouté."

Le premier ministre a déclaré qu'à l'heure actuelle une convocation de la conférence de Genève, dont M. Gromyko et George Brown sont coprésidents, ne paraît pas possible, étant donné l'impossibilité d'asseoir à la même table les belligérants.

Mécanisme différent

En fait, une telle convocation, même si la difficulté précédente était surmontée, est considérée comme peu souhaitable, étant donné que la Chine, qui avait participé à la conférence de Genève de 1954, refusait vraisemblablement d'y revenir et empêcherait en tout cas son fonctionnement. Il semble donc que MM. Wilson et Kossyguine aient arrêté entre eux un mécanisme différent, qui aurait plus de chances d'amener des résultats concrets. Il ne s'agit pas, le moment venu, de convoquer les membres de la conférence de Genève, mais de réunir autour du Nord-Vietnam et des Américains, des interlocuteurs sincèrement intéressés

par la paix au Vietnam. L'opération, quel que soit le nom qui lui serait donné, serait mise en route sous l'égide des deux co-présidents, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne.

Les révélations faites sur le grand pas en avant fait à Londres par MM. Kossyguine et sa pression sur Hanoi risquent d'exacerber la colère chinoise et d'amener une recrudescence des attaques de Pékin contre Moscou, comme en témoignent les premières réactions en provenance de la capitale de la Chine.

Poursuite des combats

SAIGON. — Des commandos vietnamiens ont pénétré, la nuit dernière, sur la base américaine d'hélicoptères de Nhatrang, à 370 km de Saïgon, au Centre-Vietnam. Ils ont déposé des charges explosives près de plusieurs appareils et ceux-ci ont subi, selon un porte-parole américain, des dégâts "légers". Une jeep a été détruite.

Il n'y a pas eu de victime parmi le personnel de la base. Les Vietcong se sont retirés sans subir de pertes.

D'autre part, l'accrochage le plus important depuis la fin de la trêve du "Tet" s'est produit, lundi, dans le delta du Mékong. Cinq cents Vietcong ont été tués par des éléments gouvernementaux en opération dans la province de Chuong Thien, à 170 km au sud-ouest de Saïgon. Les pertes, dans les rangs des gouvernementaux, sont qualifiées de "légers".

De leur côté, les troupes américaines ne signalent que peu de contacts alors que prend fin la trêve de sept jours décidée par le Vietcong. Enfin trois appareils ont été abattus au Nord-Vietnam.

Grave conflit

(Suite de la page 3)

La CSN demande au ministre de convoquer immédiatement les parties contractantes au décret et le comité conjoint de l'industrie de la construction de Montréal pour s'enquérir de l'état de leurs travaux.

La même centrale demande qu'à défaut de décision des intéressés dans les huit jours pour la mise en vigueur d'un plan d'assurances, le ministre du travail, après étude de ses experts, recommande au lieutenant-gouverneur en conseil de promulguer par décret le plan d'assurance qu'il jugera le plus approprié.

La CSN demande finalement que l'administration de ce plan d'assurance soit confiée, en entier et par décret au dit comité conjoint.

120^e RAPPORT ANNUEL

Solutions possibles à deux problèmes de grande actualité: les grèves et le contrôle des entreprises.

RÉSUMÉ DE L'ALLOCATION DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, Me GUY VANIER, C.R.

COUP D'OEIL SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

Le Produit National Brut s'établira à environ \$57,500,000,000, pour 1966, soit une augmentation de dix pour cent. C'est un léger accroissement sur le taux de l'année précédente, mais au chiffre de 6.6% en valeur réelle cet accroissement reste égal à celui de 1965.

L'activité industrielle s'est maintenue à un niveau qui a utilisé la presque totalité des moyens de production, et le chômage est descendu au-dessous de quatre pour cent du chiffre de la main-d'œuvre.

Au nombre des facteurs qui ont le plus contribué à prolonger l'essor des cinq dernières années il convient de signaler les investissements industriels qui ont dépassé le chiffre important de neuf milliards de dollars, les exportations qui ont connu un accroissement de quinze pour cent, ainsi que les dépenses gouvernementales, à tous les échelons de l'administration publique, qui ont augmenté de quinze pour cent, pendant que les biens de consommation courante restaient en forte demande sur le plan familial en raison de l'augmentation constante du pouvoir d'achat.

En dépit de cette prospérité soutenue, plusieurs aspects de la conjoncture ne peuvent échapper à nos doléances. La balance des comptes continue de présenter un déficit d'environ \$1,000,000,000. Les salaires augmentent plus rapidement que la productivité. Les grèves se sont multipliées sur toute l'étendue du Canada et la perte en jours de travail a atteint pour 1966 un chiffre que nous n'avons jamais connu jusqu'ici.

On estime à 4,500,000 le nombre des journées de travail que les grévistes ont perdues au cours des dix premiers mois de l'année. C'est un dommage énorme pour les familles concernées.

L'ARBITRAGE, RÉGLE DES PEUPLES CIVILISÉS

Les grèves se sont souvent produites dans le passé comme des coups de force et des formes de violence que la brusque évolution industrielle justifiait pour un meilleur équilibre entre les différentes classes de la société. Il est à souhaiter que les pays puissamment industrialisés en viennent maintenant à des meurs compatibles avec les désirs de compréhension et de bonne entente qui se manifestent de toutes parts.

Au mis sur pied des organismes dans le but précis de maintenir la paix entre les peuples, des commissions sont constituées pour étudier les conflits de race et jeter les bases d'une co-existence harmonieuse; on a recours aux formes les plus variées de l'acméisme pour réconcilier les oppositions d'ordre religieux; afin d'empêcher les citoyens de se faire justice à eux-mêmes tous les pays civilisés imposent le recours aux tribunaux de justice. Est-il raisonnable de penser que seules les oppositions d'intérêts entre classes sociales doivent rester soumises aux lois de la jungle? Comment remédier aux légitimes griefs des parties en cause sans décourager l'initiative privée, ni porter atteinte à la prospérité du pays au regard de la concurrence internationale? J'ose soumettre pour ma part que la nation devrait prendre exemple sur certaines techniques qui produisent déjà d'excellents fruits au sein de beaucoup d'entreprises privées. Par le moyen d'une juste évaluation des occupations professionnelles sur le plan national je suis d'opinion que l'on peut régler par anticipation tous les conflits de classes, pourvu que les normes soient fixées légalement



Me GUY VANIER, C.R.

par l'autorité compétente après sérieuse consultation de toutes les parties intéressées et pourvu que les normes ainsi fixées soient automatiquement ajustées suivant les variations du coût de la vie.

ANOMALIE DES SUSPENSIONS DE TRAVAIL

Si chacun reçoit comme fruit de son travail une rémunération qui est en accord avec la productivité de son effort personnel et avec le prix courant des biens de consommation dans la région que sa famille habite, il n'y a plus aucune raison valable de suspendre son travail au détriment de sa propre famille, de l'entreprise qui lui assure sa subsistance, de la communauté nationale qui ne peut maintenir sa prospérité intérieure qu'à la condition de résister convenablement à la concurrence des autres peuples de l'univers.

Tout le problème se résume, mais la tâche n'est pas facile, à constituer le mécanisme capable, avec le concours de techniciens compétents, de formuler les normes assez précises et assez souples pour la fois pour apprécier convenablement la productivité de chaque métier au regard du coût de la vie, tel qu'il existe dans le pays entier, dans chaque province et dans chaque région.

INSTITUT DE STABILISATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Je me figure que cet important organisme, que je désigne pour l'instant d'une appellation descriptive sous le nom de "l'Institut de stabilisation économique et sociale", ne pourra fonctionner avec compétence et justifier son autorité sur l'ensemble de l'économie qu'à la condition de représenter adéquatement tous les intérêts concernés et de jouir d'un pouvoir quasi-judiciaire. Trois éléments essentiels doivent en ce domaine non seulement être représentés, mais prendre conjointement les décisions majeures: l'élément patronal, l'élément syndical et l'élément gouvernemental. Chacun de ces groupements compte déjà ses économistes, ses statisticiens et ses dossiers, de sorte que beaucoup des recherches préliminaires sont acquises et que les travaux de l'Institut s'en trouveront facilités. Une tâche de cette envergure ne peut d'ailleurs s'exécuter que par étapes; et il serait logique d'explorer d'abord tous les services qui présentent un caractère de sécurité ou d'utilité publique.

Au fur et à mesure qu'un domaine d'activité aura fait l'objet d'une étude suffisamment complète, et qu'un décret aura été promulgué fixant les normes en vigueur, le nombre des conflits diminuera automatiquement puisque les normes variant suivant le coût de la vie auraient force de loi jusqu'à ce qu'elles soient revues à la demande de la partie qui se croit lésée. Les interruptions de travail cesseraient d'engendrer du désordre et de la misère parce qu'elles n'auraient plus aucune raison d'être... la coopération des meilleurs techniciens et la bonne volonté de chacun auraient transformé nos relations entre classes sociales en faisant triompher la justice, la confiance et la paix.

BALANCE DÉFICITAIRE DES COMPTES

Un autre problème grave réclame avec urgence la collaboration de l'Etat et des citoyens. Depuis une dizaine d'années notre

balance des paiements est lourdement déficitaire. Grâce à un fort excédent de nos exportations nous avons perçu de l'étranger en 1966 une bonne moitié des sommes que nous avons à payer en dehors de nos frontières. Le déficit a ainsi en resté pas moins d'un milliard de dollars. C'est une situation anormale qui ne peut pas se répéter indéfiniment sans réel danger pour notre économie.

Jusqu'à maintenant nous puissions à trois sources principales pour combler ce déficit. Chez les peuples amis, nos gouvernements et nos entreprises se procurent des capitaux dans la mesure où leur crédit leur permet de trouver des prêteurs en nombre et en importance suffisante pour répondre à leurs besoins. C'est un mode de financement auquel tous les pays en pleine expansion doivent recourir. Un second moyen de combler ce déficit consiste à autoriser le transport des ressources naturelles à des capitalistes étrangers, à leur consentir la vente d'une participation majoritaire dans nos entreprises de production, ou à favoriser la création de filiales étrangères à l'intérieur de nos frontières. Cette méthode paraît avantageuse parce qu'elle rend possible une expansion dont nous n'avons pas les moyens de solder le coût, mais par cette imprudente aliénation les Canadiens perdent progressivement la maîtrise économique dans leur propre patrie. Enfin pour régler cet incommode déficit de nos comptes courants, il ne reste qu'un troisième et pénible moyen, c'est de puiser dans nos réserves d'or et de devises étrangères. Cette ultime ressource ne peut pas être entamée sans déprécier notre monnaie sur le marché international et mettre en péril la stabilité économique du pays.

URGENCE D'UN HAUT DEGRÉ DE PRODUCTIVITÉ

Les statistiques révèlent que le volume de la production continue de s'accroître mais que le coût de la main-d'œuvre augmente plus rapidement que la masse des biens produits; en dépit de l'inflation qui absorbe présentement une part notable des revenus disponibles, les gains servent à améliorer le standard de vie des familles beaucoup plus qu'à résoudre les problèmes de l'économie nationale. Par suite de cette courbe des événements le taux de progression de la productivité canadienne est retombé au-dessous du taux américain. La formule magique de la prospérité nationale n'est pas différente de la technique infallible qui est à la base de tout succès personnel. La nation économiquement forte est celle qui réussit à développer chez elle le plus haut degré de productivité et à entretenir chez ses nationaux le courage de sacrifier une partie raisonnable de son confort du moment en vue de se constituer le patrimoine nécessaire à sa sécurité.

RÔLE DE LA FISCALITÉ

La fiscalité peut en cette matière exercer une influence décisive. Par un judicieux prélèvement des impôts l'Etat est en mesure de freiner les dépenses de consommation et de diriger l'investissement des épargnes nationales vers les secteurs de l'économie qui doivent rester sous le contrôle du peuple canadien. Il suffit de faire porter les dégrèvements d'impôt sur les placements qui viennent en aide aux industries qui ont besoin de ressources. Cette opération rapporterait du même coup au fisc une compensation convenable parce qu'une plus large part des dividendes taxables resterait au pays et que le fardeau des redevances annuelles à l'étranger pèserait de moins en moins lourdement sur notre balance des comptes.

L'impôt sur les dividendes des compagnies canadiennes constitue en réalité une double taxation sur le même revenu, puisqu'avant la distribution aux actionnaires d'une partie de ses profits sous forme de dividendes la compagnie a déjà payé à l'Etat un impôt sur l'ensemble de son revenu net.

La loi en vigueur remédie dans une certaine mesure à cette situation en accordant présentement un crédit d'impôt égal à 20% des dividendes que le contribuable reçoit des compagnies canadiennes. Beaucoup de résidents saisisaient d'embellie l'avantage de se constituer un volume plus important d'épargnes à

placer dans les entreprises canadiennes de production, si par une publicité appropriée le gouvernement annonçait à ses ressortissants que dorénavant le premier milliard de dollars en revenus perçus sous la forme de dividendes de ces compagnies donne droit au résident canadien à un crédit d'impôt de 40% au lieu de 20%, et que le second milliard de dollars provenant de cette source représente un crédit d'impôt de 30% au lieu de 20%. En présence d'une aubaine de cette nature, il est vraisemblable d'escompter qu'au lieu de dissiper une partie substantielle de leurs gains en consommations plus ou moins stériles ou d'engager leurs économies dans des placements soumis à l'impôt ordinaire, des milliers de Canadiens préféreraient se porter acquéreurs d'actions dans diverses entreprises canadiennes de leur choix. Par une persistante évolution dans ce sens nous deviendrions les co-propriétaires des entreprises qui produisent beaucoup des marchandises ouvrées que le Canada peut exporter.

L'année nouvelle nous apportera la bienfaisante publicité d'une Exposition universelle. Il est à espérer que les Canadiens ne seront pas les derniers à comprendre que ce pays mérite l'attention de tous ceux qui ont assez de vision et de courage pour miser sur ses ressources et sur son avenir. L'Exposition de Montréal développera des relations plus intimes avec plus de soixante-dix pays répartis sur les cinq continents; c'est une occasion exceptionnelle pour chacun d'entre nous de participer de façon plus active à l'expansion que la présente année nous laisse de nouveau entrevoir.

RÉSUMÉ DE L'ALLOCATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Antonio RAINVILLE

Comme on peut le constater par les chiffres du 120^e rapport annuel de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, les résultats du dernier exercice, bien que cet exercice n'ait été que de dix mois au lieu de douze, ont été supérieurs à ceux de tous les exercices précédents.

L'actif atteint un chiffre record

Au 31 octobre 1966, l'actif global de la Banque se chiffrait à \$393,942,000, et montrait une augmentation de \$25,854,000, ou 6.43% sur l'exercice précédent.

Les dépôts du public montraient à la clôture de l'exercice une augmentation très substantielle, puisque, durant une période de dix mois, ils sont passés de \$347,593,000 à \$374,142,000, soit un accroissement de \$26,549,000, ou 7.70% sur les chiffres de l'an dernier.

Augmentation substantielle des prêts hypothécaires. Une augmentation notable s'est produite dans les prêts hypothécaires, lesquels sont passés de \$190,221,000 à \$211,331,000, soit un accroissement de \$21,110,000, ou environ 11%, sur les chiffres de l'an dernier. La demande de la part des emprunteurs hypothécaires se maintient très forte dans ce secteur malgré la hausse du taux d'intérêt et le ralentissement qui s'est produit, en 1966, dans la construction domiciliaire.

Hausse des bénéfices. Même si la durée du dernier exercice n'a été que de dix mois, les bénéfices d'opération ont néanmoins augmenté de façon remarquable et sont passés de \$1,485,440 à \$1,632,327, soit une hausse de \$146,887, ou près de 10%. Les bénéfices s'établissent donc à 81.6 cents par action à rapprocher de 74 cents l'an dernier. Calculés sur une base annuelle, les bénéfices accuseraient un accroissement d'environ 12%.



M. ANTONIO RAINVILLE

Succursales établies au cours de l'année

Cinq nouvelles succursales sont venues s'ajouter à notre réseau, au cours de l'exercice. Trois d'entre elles sont situées à l'extérieur de la Ville de Montréal elle-même ce qui indique bien combien s'étend rapidement le champ de nos opérations. Tous ces nouveaux bureaux fonctionnent de façon fort satisfaisante et les résultats obtenus jusqu'ici sont de bon augure pour l'avenir.

Quelques comparaisons

Il semble intéressant de faire quelques comparaisons entre les chiffres que je viens de commenter et ceux que nous vous présentions il y a cinq ans, c'est-à-dire à la fin de 1961. Ces comparaisons nous révèlent que l'Actif de la Banque se totalisait à \$277,000,000, alors qu'il atteint \$393,942,000, aujourd'hui! montrant ainsi un accroissement de 42%. Il en est de même pour presque tous les autres postes. Les dépôts ont, pour leur part, augmenté de 44%, nos prêts hypothécaires ont plus que triplé, le nombre de nos succursales est passé de 53 à 74. Quant aux bénéfices d'exploitation et aux dividendes distribués aux actionnaires, ils se sont accrus de plus de 60%, bien que les chiffres du dernier exercice ne couvrent pas une année entière car alors ces augmentations se rapportaient probablement aux environs de 90%.

L'Ontario présente un budget de \$2.2 milliards, dont près de 50 pour cent à l'éducation ; déficit de \$162 millions

TORONTO — Le ministre des finances de l'Ontario a fait hier à l'Assemblée législative un exposé budgétaire qui annonce pour l'exercice financier 1967-68 des dépenses de \$2,193,000,000 et des recettes de \$2,031,000,000. M. MacNaughton a expliqué que le déficit prévu, qui sera de \$162 millions, atteint un ordre de grandeur réaliste, qu'il n'est du reste pas anormal, compte tenu des exigences toujours croissantes des contribuables et du souci du gouvernement qui n'a pas voulu alourdir le fardeau fiscal.

Au seul chapitre de l'éducation, les dépenses prévues sont de \$1,063,000,000, soit 35 pour cent de plus que l'an dernier et près de 50 pour cent de toutes les dépenses de la province.

Au sujet du déficit, M. MacNaughton a expliqué à la presse que la dette nette du gouvernement, dont on prévoit qu'elle sera de \$1,429,437,000 au 31 mars, ne représente que 6.3 pour cent du produit provincial brut, contre 6.7 pour cent en 1957-58.

"Nous mettons en oeuvre notre programme de dépenses, a-t-il dit le ministre des finances, en dépit du fait que nous ne recevons pas du gouvernement fédéral des revenus beaucoup plus considérables et malgré le fait que nous n'augmentons pas nos propres impôts." Il s'agit en somme, a-t-il dit, d'un "budget de corde raide" qui offre un équilibre entre les attentes légitimes du contribuable qui veut recevoir toujours davantage de son gouvernement et la constante préoccupation à l'égard du fardeau de ce même contribuable.

Pour l'exercice 1966-67, a-t-il dit, les dépenses s'élevaient à \$1,832,000,000, et les revenus, 1,781,000,000. Le déficit sera donc de \$51,000,000, \$33 millions de moins que le déficit prévu à l'origine de l'exercice par l'ancien ministre des finances, M. Allan.

Au cours de l'exercice 1967-68 — qui s'ouvre le 31 mars

prochain — l'éducation vient au premier rang des dépenses. L'Ontario, a-t-il dit, M. MacNaughton, se propose de dépenser \$878,000,000 pour l'éducation et les programmes de formation ; et \$185,000,000 sous forme de subventions d'équipement en faveur des universités. En outre, l'Ontario Education Capital Aid Corporation (Société ontarienne de subventions d'équipement à l'éducation) prêtera \$130 millions aux municipalités et aux commissions scolaires pour la construction d'écoles des cycles élémentaires et secondaires. En 1966-67, le budget de l'éducation et de la formation s'élevait à \$785 millions.

Aux chapitres de la santé, du bien-être et de l'habitation, le budget de l'exercice 67-68 prévoit des dépenses de \$459,000,000, soit une augmentation de 35 pour cent au regard du précédent exercice. A cet égard, a-t-il dit le ministre, les contributions fédérales pour l'exercice 67-68 seront sensiblement accrues. Il en va de même pour la construction domiciliaire.

Le budget de la Société d'habitation de l'Ontario est accru de 63 pour cent, passant de \$16,000,000 à \$23,000,000, ce qui témoigne de la volonté du gouvernement de contribuer à résoudre la pénurie de logements. Le gouvernement se propose d'accroître le stock de logements et de mettre en oeuvre un programme facilitant l'accès à la propriété, intitulé HOME ("Home Ownership Made Easy Plan").

Au poste de la santé publique, les dépenses prévues sont de 311 millions, augmentation de 32 pour cent. Une hausse de \$16 millions est notamment prévue au budget de la santé mentale, ce qui portera à \$100 millions les dépenses totales à cette seule fin. Le gouvernement déposera bientôt un projet pour la construction de huit centres régionaux de diagnostic et de traitements destinés aux enfants.

Au cours de l'exercice, une somme de \$30 millions sera investie dans les hôpitaux et les universités pour la recherche et la formation.

Les dépenses totales pour le bien-être social et familial se-

ront de \$208 millions au cours de l'exercice 1967-68, dont \$100 seront versés par le gouvernement central au titre du programme fédéral d'assistance sociale et en vertu d'autres accords.

M. MacNaughton annonce aussi dans son exposé budgétaire que le gouvernement compte dépenser \$558 millions pour divers programmes de mise en valeur et de conservation. Il s'agit, a-t-il dit, de dépenses de fonctionnement et

de dépenses d'équipement pour la voirie, les mines, les forêts, les terres, l'énergie, les ressources hydrauliques, etc. Au seul chapitre de la voirie, \$406 millions sont prévus pour l'entretien et l'amélioration des routes, dont \$282

millions sont des dépenses d'équipement. La Chambre, a-t-il dit, sera aussi invitée à voter une loi relative au contrôle de la pollution de l'air.

L'assistance aux municipalités atteindra \$796 millions,

une augmentation de 27 pour cent au regard de 1965-66. C'est dire, a souligné M. MacNaughton, que 44 pour cent de nos revenus vont aux municipalités pour aider celles-ci à faire les frais de leurs services locaux.

Le gouvernement de l'Alberta propose des mesures pour abaisser le prix des médicaments d'une façon radicale

OTTAWA — Le gouvernement de l'Alberta, s'appuyant sur une enquête soignée menée par un économiste américain, a proposé hier au comité parlementaire des prix une série de réformes radicales visant à accroître la concurrence dans la fabrication et la vente des médicaments, réformes qui permettraient aux consommateurs canadiens d'économiser \$100 millions par année.

L'enquête du professeur Henry B. Steele, de l'université de Houston, conclut à la nécessité de modifier en profondeur toute la législation canadienne en matière de douanes, d'impôts, de marques de commerce et de brevets pour ce qui concerne les médicaments.

Aux yeux du professeur Steele, le consommateur canadien est vraiment "coincé" quand il s'agit de médicaments, tant par les fabricants que par les détaillants, et au surplus ce n'est pas l'acheteur réel qui fait le choix du produit, mais le médecin qui prescrit et n'a pas à s'inquiéter des prix.

L'étude commanditée par le gouvernement albertain révèle que 90 pour cent de l'industrie pharmaceutique canadienne est sous contrôle étranger et pourrait facilement supporter une concurrence accrue. En abaissant les barrières tarifaires

élevées, le gouvernement donnerait une chance aux petites compagnies qui sont présentement exclues du marché et contribueraient à faire baisser de 50 pour cent le prix des médicaments.

Le rapport du professeur Steele regorge de commentaires révélant la publicité excessive de cette matière, qui se fait au Canada, est une opération peu coûteuse.

Le consommateur n'étant pas en mesure de faire un choix éclairé, tout ce qui peut limiter la course aux profits c'est l'auto-discipline des fabricants ou les restrictions imposées par la loi. Depuis la fin de la guerre, les restric-

tions législatives sont insuffisantes et les chances de faire des profits énormes trop alléchantes pour que les compagnies y résistent. Pour certains médicaments, le prix de vente au détail représente 5,700 p.c. du coût de production.

Contrairement à ce qu'ils prétendent, les fabricants ne dépensent très peu pour la recherche ; ils ne commanditent presque pas de recherche fondamentale, tirant plutôt profit des recherches qui se font à ce niveau en dehors de l'industrie et mettant l'accent sur la recherche appliquée qui promet un rendement immédiat. Pour cette recher-

che appliquée, ils utilisent environ deux cents de chaque dollar de vente ; ils en dépendent cinq fois plus pour la publicité.

Les arguments des fabricants selon lesquels les exigences du contrôle de la qualité justifient des prix élevés "sont presque risibles". Comme le révélait il y a quelques années une étude du service d'enquête gouvernemental sur les pratiques restrictives du commerce, la concurrence est également très faible au niveau de la vente au détail des médicaments.

Alors qu'autrefois le pharmacien composait lui-même

les prescriptions du médecin, ce n'est maintenant le cas que pour environ cinq pour cent des prescriptions, toutes les autres étant remplies grâce à des médicaments préparés d'avance.

"Dans une profession où la tradition du service personnel serait moins forte, ou dans une situation où la concurrence serait très forte, la rémunération du pharmacien et son importance sur le marché du travail aurait dû être mesurée que ses fonctions tombaient en désuétude. Ce n'est pas ce qui s'est produit en Amérique du nord."

Déclaration de M. John M. Keith, président, Imperial Tobacco du Canada Limitée

Des frais croissants rendent nécessaire une augmentation des prix des produits du tabac

Le prix des cigarettes et du tabac que doivent payer nos grossistes sera augmenté à compter du 20 février 1967.

Les prix de détail ne devraient pas augmenter de plus de 10 cents par cartouche de 200 cigarettes et de façon proportionnelle dans le cas des tabacs à pipe et en palettes et des tabacs à cigarettes. Les prix des cigares, du tabac à priser et du papier à cigarettes restent les mêmes.

Ces changements de prix ont été rendus nécessaires par l'augmentation incontrôlable des frais :

- 1) Le prix d'achat du tabac jaune de la récolte de 1966 est en moyenne 10 p. cent plus élevé qu'en 1965. Les frais accrus qui en résultent pour nous sont évalués à plus de \$4,000,000.
- 2) L'augmentation récente de la taxe de vente fédérale, qui a été portée de 11 à 12 p. cent, soit une majoration réelle de 9% du montant des taxes à payer sur l'ensemble de nos ventes, nous coûtera plus de \$2,000,000 en 1967.

La plupart des cigarettes canadiennes sont faites de tabac jaune cultivé dans le sud de l'Ontario où les fermiers contrôlent, par l'entremise de leur Office de mise en marché, le nombre d'acres ensemencés chaque année. Il s'est trouvé l'année dernière que les réserves de tabac en feuilles sur le marché étaient insuffisantes, situation encore aggravée par une demande très active de la part des acheteurs étrangers, attribuable surtout à la situation en Rhodesie. En Ontario, le prix du tabac jaune a augmenté d'une moyenne de 56 cents la livre lors de la récolte de 1964 à 66 cents la livre lors de la récolte de 1965, et à 73 cents la livre à date pour la récolte de 1966. (Cette récolte est encore en vente.)

Bien que des améliorations des méthodes de fabrication aient contribué à contrebalancer la hausse des appointements, des salaires et du coût des matériaux et des services, nous n'avons pas pu absorber entièrement ces augmentations exceptionnelles élevées du prix de notre principale matière première, de sorte que nos prix aux grossistes ont été augmentés en moyenne de 2.4% en août dernier. Depuis, l'augmentation constante des frais, la nouvelle hausse du prix du tabac en feuilles et la majoration de la taxe de vente fédérale ont rendu une nouvelle augmentation nécessaire.

Il est peut-être utile de souligner ici que nos frais de publicité et de promotion des ventes ont été maintenus au même niveau au cours des deux dernières années et cela malgré le coût croissant des matériaux et des services.

Voici un résumé de la situation au cours des deux dernières années :

- 1) le prix du tabac en feuilles a augmenté de 32%
- 2) les prix de l'Imperial Tobacco aux grossistes ont augmenté de 2.4%
- 3) les prix de détail aux consommateurs, par paquet, ont augmenté en moyenne de 5%

En plus de ce qui précède, beaucoup plus que la moitié du prix que vous payez pour un paquet de cigarettes est prélevé par les gouvernements fédéral et provincial. Sur un paquet de 25 cigarettes, la taxe fédérale seule représente plus de 25 cents.

J'ai essayé de décrire clairement la situation à laquelle la Compagnie doit faire face.

Si vous désirez de plus amples renseignements sur l'un ou l'autre de ces points, n'hésitez pas à m'écrire.

John M. Keith

Président
IMPERIAL TOBACCO DU CANADA LIMITEE

Bellemare : le bill 25, c'est une question de discipline, de respect de l'autorité établie Dozois : l'abandon des directives du 14 oct. conduirait la province au désastre financier

de notre correspondant parlementaire, Paul CLICHE

QUEBEC — Deux ministres de l'Union nationale, MM. Maurice Bellemare et Paul Dozois, sont intervenus lundi soir dans le débat sur le bill 25, pour faire valoir les principaux arguments qui, dans leur optique, militent en faveur de son adoption. Tous deux ont répété qu'il n'était pas question pour le gouvernement de retirer le projet de loi ni de le modifier substantiellement.

L'intervention de M. Bellemare, qui fut qualifiée de scène de "grand guignol" par des députés libéraux a donné lieu à des moments pénibles, particulièrement lorsque le ministre s'est pris avec ferocité à M. René Lévesque qu'il a accusé de prêcher la révolte. Pour M. Bellemare, le bill 25 est essentiellement une question de discipline et de respect de l'autorité établie.

Quant au ministre des finances, M. Dozois, il s'est attaché à tenter de démontrer que l'abandon des directives du 14 octobre conduirait inévitablement à une augmentation de \$200 à \$300 millions des dépenses gouvernementales dans le secteur public. Cette situation mettrait le Québec en danger, a-t-il plaidé, en lançant un appel à la prudence.

Le ministre du travail a tenté de renvoyer les accusations d'antisindicalisme contre le gouvernement de l'Union nationale. "Nous ne méritons pas cette étiquette", s'est-il exclamé. "Nous sommes des gens qui respectons et le principe de la syndicalisation et surtout les mobiles qui incitent aujourd'hui à être dans les centrales. Nous voulons surtout demander à tous les parents, à tous ceux qui, de près ou de loin, peuvent apporter leur généreuse collaboration pour nous aider à régler ce problème."

M. Bellemare a invoqué à plusieurs reprises le témoignage de l'éditorialiste Roger Champoux, de "La Presse", qui approuve le bill 25.

Pour le ministre, le bill 25 est essentiellement une question d'autorité, de "respect de la hiérarchie établie".

Le ministre a aussi accusé M. René Lévesque d'avoir dans le passé suscité des grèves mais de n'avoir jamais rien fait pour les régler. Il a lancé à l'endroit du député de Laurier : "Vous avez été, vous particulièrement, un homme qui, cet après-midi, a passé son temps..."

M. Lévesque : Essayez de monter le petit salarier."

M. Bellemare : "A susciter, à créer des appétits, un homme dont la démagogie n'a pas d'égale. Et c'est cet homme-là qui va venir nous dire à nous, qui avons la responsabilité des décisions à prendre aujourd'hui, quel chemin nous devons adopter ? Lui qui, pendant des années, n'a jamais pu faire autre chose que créer la

rébellion en disant : "Ne lâchez pas". Nous nous en souvenons..."

M. Lévesque : Et c'est ce que je dirai aux enseignants aussi : ne lâchez pas ! M. Jean-Noël Tremblay : Fauteur de désordre..."

M. Bellemare : Et c'est ce qu'on va appeler un ami des ouvriers !

M. Fernand Lafontaine : Il disait : "Ne lâchez pas", mais il votait contre !

M. Bellemare : C'est ce qu'on appelle un véritable syndicaliste. Un homme qui prêche la révolte, la désobéissance publique..."

M. Lafontaine : Et l'hypocrisie..."

Finalement, M. Bellemare a dû retirer ses paroles. M. Bellemare devait poursuivre son discours pendant quelques minutes, puis il y eut une autre altercation entre M. Lesage qui invita les députés ministériels à mettre fin à leurs "interruptions grossières". Sur ce, les ministres Gabriel Loubier et Paul Allard qualifièrent à leur tour M. Lesage qui de "fiéfi menteur" qui de "grossier personnage".

Enfin M. Bellemare conclut son discours par la sortie suivante : C'est une crise d'autorité ! Et, invoquant M. Roger Champoux qui réclamait la discipline, il ajoute : "Il est temps qu'on revienne au bon sens (...). Le bill 25 vient à son heure pour régler une question d'urgence. Si nous voulons que dans la province de Québec le respect de l'autorité soit assuré n'allons pas saboter nos lois, n'allons pas répandre ce venin de l'insubordination..."

Quant à M. Paul Dozois, il a d'abord rendu hommage à l'efficacité des technocrates et des hauts fonctionnaires, mais il a nié que ces gens aient imposé leurs points de vue au gouvernement. Il a répété que l'éducation était la première priorité du gouvernement actuel et a dit qu'en tant que ministre des finances il ne résistera pas pour accorder les crédits nécessaires.

Le ministre a voulu dissiper certaines illusions : si nous n'avions pas imposé de cadre-limite et que la spirale des salaires des enseignants eût continué, ce n'est pas devant des dépenses supplémentaires de quelques centaines de milliers de dollars qu'aurait dû faire face la province, nous aurions été en face de centaines de millions de dollars."

Ainsi, selon le ministre, si toutes les commissions scolaires avaient atteint les échelles de salaires fixées par sentence arbitrale dans le cas de la région du Golfe, cela aurait entraîné une dépense additionnelle de \$120 millions. De plus, cela aurait entraîné dans les autres secteurs du domaine public des poussées d'augmentation de salaires telles

que dans l'espace de quelques mois le gouvernement aurait dû faire face à une augmentation de salaire générale qui aurait pu atteindre \$200, \$250, ou \$300 millions et peut-être plus.

Si l'on ajoute ces \$200 ou \$300 millions au montant requis pour les besoins essentiels, "j'estime que nous pourrions ruiner l'économie du Québec car nous serions dans un cercle vicieux. En effet, pour donner des salaires élevés aux employés du secteur public la charge fiscale serait tellement lourde que nous pourrions ralentir l'économie. Il ne suffirait pas de procéder à un réaménagement fiscal pour faire face à une telle masse de dépenses, car il ne faut pas oublier qu'une telle masse de dépenses — \$200 ou \$300 millions — puisse être payée par quelque impôt que ce soit (et) il ne faut pas oublier que la province de Québec est la province la plus taxée du Canada."

Quelques minutes plus tard, le ministre des finances a déclaré : "J'estime qu'il est excessivement grave de ne pas réfléchir sur ce qui nous attend, dans la province de Québec, si nous ne sommes pas prudents afin de ne pas dépasser la mesure (...). Il n'est nullement question de revenir à des politiques d'antan ; nous sommes décidés à faire face à la situation ; nous sommes décidés à faire les dépenses qui s'imposent pour assurer le développement de la province de Québec. Nous sommes disposés à faire les sacrifices nécessaires pour assurer le bien-être de la population, le progrès de l'éducation et le développement économique (mais) je vous le répète, la situation est excessivement grave..."

M. Dozois a ajouté : "... Je vous dis que je n'exagère rien et que je ne veux pas semer la panique. Je veux tout simplement être réaliste, je veux que nous voyions le véritable problème (...) et je dis que si nous ne prenons pas les précautions élémentaires, ce n'est pas la liberté syndicale des enseignants qui sera en danger dans le Québec, ce n'est pas notre système démocratique qui sera en danger (...). Mais c'est vraiment le Québec qui est en danger."

D'autre part, le député unionniste de Mégantic, M. Marc Bergeron, a déclaré que les présents conflits scolaires témoignent d'une grave crise d'autorité. Le jugement final appartient au ministre de l'éducation, a-t-il insisté. Il a demandé aux centrales syndicales de tenir compte, dans leurs revendications, des conséquences de leurs demandes sur l'intérêt public et le bien commun.

Pourquoi les Cantons de l'Est sont le paradis des skieurs

SKI DANS L'EST ?

SKI DANS L'EST est le nom collectif des membres de la région de ski des Cantons de l'Est du Québec et du nord-est du Vermont. Cette région se situe à l'est de Montréal.

Les sept membres de SKI DANS L'EST

SKI DANS L'EST se situe le long de la frontière Québec-Vermont où le français et l'anglais sont parlés couramment. Les sept centres sont : Mont Sutton, (Sutton, Québec); Mont Orford, (Magog, Québec); North Hatley, (North Hatley, Québec); Mont Echo, (Sutton, Québec); Bromont, (Bromont, Québec); Owl's Head, (Mansenville, Québec); et Jay Peak, (North Troy, Vermont).

La saison de SKI DANS L'EST ?

Des le premier décembre jusqu'à la fin d'avril, le ser-

vice d'information Télex fournit des rapports de dernière heure sur les conditions du ski.

La neige ?

En quantité! Les statistiques du gouvernement du Canada indiquent une moyenne de tombée de neige de 110" au cours des dix dernières années dans la région de Montréal. Des mêmes sources, les chiffres de tombée de neige pour SKI DANS L'EST sont de 154" (1961-62), 252" (1962-63), 166" (1963-64), 143" (1964-65), et 261" (1965-66). Jusqu'à vingt et un pieds de neige!

L'affluence

SKI DANS L'EST est de plus en plus l'endroit par excellence pour le ski. En 1962-63 alors que les membres de l'association n'étaient qu'un nombre de quatre, il y eut 193.000 skieurs. En 1963-64 avec cinq membres, un quart de million de skieurs, et en 1964-65, avec sept membres, 350.000. La saison dernière, il y eut une ruée de 415.000 skieurs vers la région. Ils vin-

rent de toutes les parties des États-Unis et du Canada et même de Hawaï! Le chiffre brut des affaires de la région s'élève à plus de six millions et demi de dollars.

Les monte-pentes ?

Ils s'améliorent sans cesse, et avec 25 monte-pentes (téléferiques, télésièges, arbalètes et "poma") les skieurs passent leur temps sur les pentes — non pas à faire la queue. Un capital de six millions et demi de dollars est investi en matériel et en facilités à SKI DANS L'EST.

Le coût ?

Les télésièges coûtent de \$5.00 à \$7.00 par jour, les arbalètes \$4.00. (Les enfants de moins de 14 ans paient moitié prix). Des billets de saison économiques sont disponibles, de même que des billets à des taux familiaux. Le coût des billets de saison varie de \$90 à \$150. Un livret de billets est accepté dans tous les centres, et ne coûte que \$4.50. Avec un billet d'une journée un skieur moyen peut parcourir de 30 à 50 milles en ski — beaucoup moins cher qu'en taxi.

Vous ne savez pas faire du ski ?

L'Association de SKI DANS L'EST veut que vous tentiez d'en faire. Elle vous offre — sans qu'il vous en coûte — une journée entière à n'importe lequel des centres. La journée gratuite comprend un leçon et votre matériel, skis, bottes, bâtons. La seule condition est de téléphoner ou d'écrire à l'avance et de vous habiller chaudement. Chaque centre de SKI DANS L'EST possède une école et des instructeurs de ski professionnels reconnus comme Jean Lessard, Pierre Chauvin, Murray Yeudall, Walter Foeger, Eric Schiller, Mario Podoriecz, et Bob Richardson, tous des champions.

Les semaines "Pour apprendre le ski" sont le dernier cri et très en vogue — C'est à ne pas croire que l'on puisse travailler si fort et tant s'amuser.



Du moussaillon à... Nancy Greene, quand on veut devenir champion il faut se perfectionner. C'est ce que se disent ici cette formation commando de skieurs "atomes" qui s'en donnent à cœur joie dans les Cantons de l'Est.

ser. SKI DANS L'EST offre toujours la garantie d'argent remis si le novice n'apprend pas à faire le ski parallèle en sept jours seulement. Le coût n'est pas élevé — \$39.00 pour 28 heures de leçons et des billets de monte-pentes pour sept jours.

Le logement

Il y a de tout — depuis les dortoirs de skieurs jusqu'aux hôtels de luxe, pour convenir à toutes les bourses. Les prix sont à partir de \$4.00 par jour pour le coucher et deux repas. Des renseignements sont disponibles de n'importe lequel des sept centres de ski.

Vous avez faim ?

Les skieurs aiment manger et SKI DANS L'EST est aménagé pour servir depuis les escargots aux hamburgers, du glühwein au caviar, tout dans la région et même sur les pentes dans bien des cas. Le prix d'un repas moyen est à partir de \$1.00 (un diner au steak s'obtient pour \$2.00 — moins, en certains cas).

Le voyage

Par la voie des airs, des rails — par autobus ou automobile. Facile d'accès par la voie des airs de l'aéroport international de Montréal où la location de voitures peut se faire. Des raccordements directs se font de partout aux États-Unis et au Canada. Il y a tous les jours 6 trains, 3 envoies et 7 autobus de New York à Montréal. De Philadelphie tous les jours il y a une envolée, 1 train et 2 autobus — et de Boston, tous les jours, il y a 4 trains, 3 envolées et 4 autobus.

En voiture des points à l'est, tels que New York, Boston et Philadelphie, la route 5 des États-Unis de Hartford, New York, et la route 3 des États-Unis de la route 9 et 87 de Philadelphie. De New York au centre de la région de SKI DANS L'EST il n'y a que 440 milles, de Boston, 375 milles et de Philadelphie, 523 milles. Par l'Autoroute des Cantons de l'Est (tous les centres sont indiqués à la sortie) vous n'êtes qu'à 45 minutes de Montréal.

Les Cantons de l'Est sont favorisés par Dame Nature

Ce qui contribue à la ruée de skieurs vers l'Est ce sont les 254 pouces de neige par année, des montagnes atteignant jusqu'à 4,000 pieds d'altitude qui fournissent des descentes verticales sans égales, et la conviction que le skieur a la priorité... en tout temps.

Il y a cinq ans que naquit l'idée de l'union des territoires de ski dans les Cantons de l'Est du Québec. Le but était de faire connaître la région entière — y compris Jay Peak de l'autre côté de la frontière au nord-est du Vermont.

La base de leur succès à détourner les skieurs de la route des Laurentides fut l'offre avant-garde d'un billet de monte-pentes interchangeable... une idée largement répandue depuis.

Le dernier venu du groupe cette année est Owl's Head à Mansenville, Québec. Le groupe se compose également de Jay Peak, Mont Sutton, Mont Echo, Bromont, Mont Orford et North Hatley.

Depuis le début du développement de la région, le nombre des skieurs a augmenté de 193,000 en 1962 à plus de 350,000 en 1964. Plus de 500,000 skieurs sont attendus au cours de la prochaine saison.

Pour faire face à cette ruée, les conditions ont été améliorées, de nouvelles pentes et pistes ont été prépa-

rées, et un assortiment de motels et auberges, qui se distinguent par une succulente cuisine continentale, ont été aménagés afin de donner aux skieurs le confort et une atmosphère de jovialité.

L'on s'attend à ce que les skieurs — et leurs familles, dépensent environ \$6,500,000 dans la région, dont une fraction seulement sur les pentes mêmes.

La mise de fonds des centres de ski dans la région du "ski dans l'Est" s'élève à plus de \$4,000,000. Plus d'un quart de million a été dépensé pour la machinerie destinée à l'entretien des pentes, afin que les pentes et les pistes soient dans un état de premier ordre en tout temps malgré le va-et-vient des skieurs.

Chaque année, les centres offrent de nouveaux avantages en vue d'encourager le ski familial.

On a prévu dans ce sens des garderies bien aménagées pour les tout petits, des écoles de ski pour les jeunes, des leçons de courses pour les adolescents, des taux réduits pour groupes familiaux, des randonnées de ski sur les pistes et de nombreux spéciaux de semaines de ski.

Un avantage saillant est une garantie unique de remboursement pour le novice qui n'apprendrait pas à faire du ski parallèle en sept jours.

Dans la région du "ski dans l'Est" il y a 25 télésièges dou-

bles, Poma et arbalètes qui desservent 75 milles de pentes pour les connaisseurs, les intermédiaires et les commerçants.

SKI
La Sapinière
VAL DAVID
38 milles au nord de Montréal
via Autoroute

- 75 chambres
(la majorité avec téléviseur)
- RELAIS GASTRONOMIQUE
CENTRE DE VACANCES
en toutes saisons
- ECOLE DE SKI
RAYMOND LANCTÔT
la seule école qui enseigne
LE SKI RYTHMÉ
- DIX LEÇONS
durant cinq jours
du lundi au vendredi pour
\$15.00

L'usage du téléski de La Sapinière est gratuit et se sert uniquement aux pensionnaires de l'hôtel.

Pour renseignements supplémentaires demandez notre dépliant en couleurs.
Jean-Louis Dufresne
Directeur

RÉSERVATIONS:
MONTREAL : 866-8262
VAL DAVID : 322-2020

le petit bonheur
AUBERGE DU LAC QUENOUILLÉ
SKI VACANCES

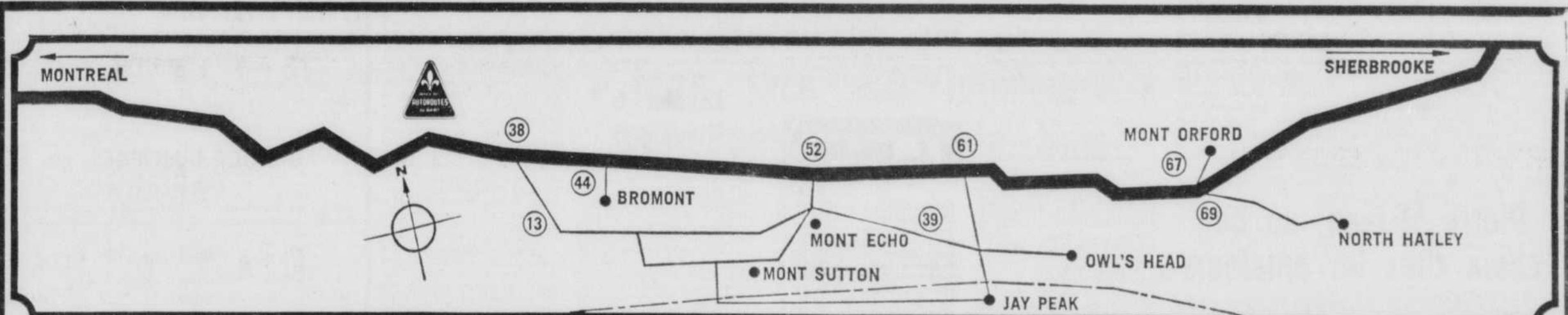
Inscrivez-vous à l'école de ski pour tous du 19 au 24 février 1967.

Rendez-vous des infirmières, travailleurs de bureau, secrétaires, instituteurs

Après-ski fantastique. Films

PRIX TOUTS FRAIS COMPRIS \$64.00

Renseignements :
Claire Chapdelaine, 527-1257, poste 23



L'IDEAL... DANS L'EST

DANS L'EST
ski

LOGEZ-VOUS AU
HATLEY INN
819-842-2325
OU AU
HOVEY MANOR
819-842-2421
NORTH HATLEY, QUE.

DANS L'EST
ski

LE STEAK A SON MEILLEUR DANS L'EST
AUBERGE DU
RELAIS KNOWLTON
Knowlton, Qué.
Maurice Proteau, prop.
Réservations:
Tél. 514-243-6636

HOTEL MANSONVILLE
Mansenville, Qué.
APRES SKI BAR,
ACCOMMODATIONS
Tél. 514-292-5707

DANS L'EST
ski

METHODE GARANTIE D'ENSEIGNEMENT
L'entente qui existe entre les 7 stations formant la région de ski dans l'est, rend possible de nombreuses aubaines pour le skieur et sa famille.
Les moniteurs qualifiés de la région ont mis au point une technique d'enseignement qui permet, même à un débutant, d'apprendre à faire du ski parallèle en 7 jours, du lundi au dimanche.
Pour seulement \$39.00, vous avez droit à 4 heures de leçons par jour pendant 7 jours, plus l'usage des monte-pentes. Vous pouvez vous procurer de ces leçons, à votre guise, à l'une ou à l'autre des 7 stations.
On met en outre à votre disposition le plan de 5 jours, du lundi au vendredi. Billets interchangeables, 20 heures de leçons et l'usage des monte-pentes pour seulement \$39.00.

DANS L'EST
ski

JAY PEAK
North Troy, Vermont.
1 Téléphérique, 2 Télésièges doubles...
2 Arbalètes... pomalift... 31 pistes
Dénivellation 2050'
802-988-2511, Montréal T.A.S. 861-2263

NORTH HATLEY
North Hatley, Québec.
2 Pomalifts... 10 pistes... ski du soir... neige artificielle
Tél. 819-842-2332 Dénivellation 545'

MONT ECHO
Knowlton, Québec.
2 Télésièges doubles... mi-chemin... pomalift... 14 milles de pistes
Dénivellation 1500'
Tél. 514-243-6444 Montréal, 861-5208

MONT ORFORD
Magog, Québec.
2 Télésièges doubles... 2 arbalètes... 15 milles de pistes... ski du soir

DANS L'EST
ski

Dénivellation 1600'
Tél. 819-843-6548 Montréal, 878-1242
Montréal T.A.S. 861-1375

MONT SUTTON
Sutton, Québec.
4 Télésièges doubles... Arbalète... 18 milles de pistes... neige artificielle
Dénivellation 1500'
Tél. 514-538-2545 Montréal 866-5156
Montréal T.A.S. 866-7639 T.A.S. 866-7718

BROMONT
Bromont, Québec.
2 Télésièges doubles... Arbalète... 12 milles de pistes... neige artificielle... ski du soir Dénivellation 1050'
Tél. 514-372-6614, Montréal 861-6152

OWL'S HEAD
Mansenville, Québec.
2 Télésièges doubles... Arbalète... 8 1/2 milles de pistes Dénivellation 1200'
Tél. 514-292-5592, Montréal 878-1453

DANS L'EST
ski

QUELQUES-UNS DES AVANTAGES
Un vaste choix de monte-pentes des plus modernes, 25 en tout, télésièges, doubles, arbalètes, "pomalifts" et téléphériques, des servent toute une gamme de pistes, des plus faciles aux plus difficiles.
Des pistes soigneusement entretenues grâce à un outillage moderne de Bombardier et de "Tucker Sno-Cat". Entretien artificiel de certaines pentes. Ski sous-bon.
A chaque station, des boutiques de ski où l'on trouve skis, bottes, vêtements et matériel de réparation.
Un service de garderies d'enfants existe dans quelques stations.

DANS L'EST
ski

JAY PEAK Lodging Association
85 milles de Montréal sur le sommet du Vermont.
Site du téléphérique le plus au nord et de l'école de ski de Walter Foeger et sa fameuse méthode d'enseignement "Natur Technik".

Pour information et réservation:
Jay Peak Information Center, P.O. N. Troy, Vermont 05859 — Tél. 802-888-2611

ASSOCIATION HOTELIERE DU MONT-ORFORD
plus de 800 chambres au pied du Mt. Orford du Rustique au Luxueux "Ski-Week" de \$65.00 à \$125.00

Après-Ski A Go-Go
De quoi plaire à tous les goûts
Pour tous renseignements:
Tél. 819-843-9010
Télex 018-266

Les Membres —
L'Auberge de La Châtelaine (Eastman)
L'Auberge de La montagne (Orford Lake)
Le Fleur de Lys (Magog)
Le Cabana Lodge et son Motel (Magog)
L'Auberge de L'Etoile (Magog)
L'Hôtel Union (Magog)

L'Hôtel New Magog
(Magog)
L'Auberge de la Lanterne (Magog)
Le Beau Site (Deauville)
Le Holiday Motel (Deauville)
Le Claire de Lune Motel (Deauville)
The Ripple Cove Inn (Ayer's Cliff)
The Pleasant View Hotel (North Hatley)

L'HOTEL BROMONT
Bromont, Qué.
Bénéficiez de nos facilités d'accroissements des plus modernes
Les skieurs apprécient "LE BAR"
Vos cartes de crédit sont acceptées
Tél. 514-372-6611

Association Touristique de Sutton, Sutton
Dans un rayon de 12 milles du village de Sutton, il y a plus de 525 endroits pour vous

recevoir, y compris pensions, hôtel, dortoirs de ski et motels. Ces accommodations sont confortables et spacieuses, dans l'atmosphère rustique moderne des Cantons de l'Est; de plus, les prix sont étonnamment raisonnables selon le plan américain ou européen.

Pour les enthousiastes avides d'hiver, le bon d'hiver le plus intéressant est le PLAN GLO-BAL DE SEMAINE DE SKI. Logez-vous à une auberge et faites du ski dans l'un ou dans tous les 7 districts de SKI DE L'EST. Le coucher, le petit déjeuner, le dîner, les leçons de ski et les billets des monte-pentes sont inclus dans ce plan à bas prix.

Les prix sont de \$55 et plus.
Pour informations et réservations:
Tél. 514-538-2646
C.P. 418
Sutton, Québec.
Rapport d'enneigement 866-7718

CONTACT Roger Labonté

Nombre d'organismes coiffent chaque année plusieurs personnalités du monde du sport de titres divers, tels : l'athlète par excellence de l'année dans telle et telle autre discipline ; le promoteur par excellence, l'exécutif, encore par excellence. C'est heureux qu'il en soit ainsi pour le monde du sport. Ce sont là des initiatives qui permettent de consacrer au grand jour le talent de certains athlètes, de reconnaître les mérites de quelques personnes qui se consacrent corps et âme à la cause des sports.

Il était temps...

On ne fait point exception à la règle, dans la métropole. Ces jours-ci, l'Association des Sportsmen fait grand état de ses choix pour cette année. Il en est un, entre tous, qui fait particulièrement plaisir. Je veux parler de l'honneur qui sera fait au R. P. Marcel de la Sablonnière, s.j., au cours du banquet de l'association, aujourd'hui. On lui décernera le titre de l'administrateur par excellence de la région métropolitaine, dans le domaine du sport mineur.

Ce sont des lauriers pleinement mérités. L'action du P. Sablon dépasse largement, et depuis longtemps, les cadres de son Centre Immaculée-Conception, rue Papineau, dans la métropole. Membre éminent d'une foule d'associations, conseiller recherché en matière de loisirs et de récréation, d'activités de plein air, confère avec "adoré" — le mot n'est pas trop fort — de tous les mouvements sociaux, la reconnaissance qu'on s'approprie à lui témoigner, à l'Association des Sportsmen, est plus que méritée et des félicitations sont dues à l'ordre.

Le fait qu'on ait pensé cette année honorer un représentant du large secteur de la récréation et des loisirs, ne serait-ce que pour l'action que ce personnage a jouée sur le plan du sport mineur dans la région métropolitaine, donne à penser que bientôt, la représentation du secteur loisirs et récréation sera plus importante en nombre, au cours des prochaines années, dans les choix de l'Association des Sportsmen.

Trop souvent en effet, les reconnaissances officielles ne sont données qu'aux vedettes des sports professionnels. Les loisirs et la récréation dont on connaît pourtant l'immense ampleur qu'ils prennent au Québec, ont aussi leur large part de "vedettes". En ce sens qu'elles sont nombreuses les personnes qui oeuvrent sans répit dans l'ombre, pour l'avancement d'une cause dont les répercussions sont telles qu'elles provoquent des remous inévitables dans cette population du Québec à l'heure du loisir.

Un empire du loisir...

Si un jour prochain on me permettait de désigner le promoteur par excellence au Québec dans le domaine des loisirs et de la récréation, j'en désignerais deux : le R. P. Marcel de la Sablonnière, et le "ministre de Rivière-du-Loup", l'abbé Ronald Landry. Ce dernier, qui est le coordonnateur de la Cité des Jeunes de Rivière-du-Loup, a réussi, à force de travail, à force de pourparlers avec les autorités fédérales et provinciales, à ériger un empire du loisir et de la récréation, dans une région qui verra bientôt, c'est à espérer, le parachèvement d'une oeuvre étonnante par l'établissement de l'un des deux camps nationaux pour l'entraînement des athlètes canadiens.

Pierre St-Jean, un bon choix chez les amateurs

Pierre St-Jean, gagnant d'une médaille d'or dans les poids et haltères lors des Jeux de l'Empire en Jamaïque, a été choisi l'athlète par excellence chez les amateurs par l'Association des Sportsmen.

Chez les professionnels le titre revient à Jean-Claude Tremblay qui a connu une saison exceptionnelle avec les Canadiens et qui a été tout particulièrement efficace lors des séries éliminatoires.

Ces deux athlètes seront à l'honneur lors du banquet annuel de l'Association aujourd'hui au salon Champlain de l'Hotel Sheraton-Mont-Royal.

Le conférencier invité à ce banquet sera nul autre que Paul Hahn, fût des coups spéciaux au golf. Il a été invité avec la collaboration des organisateurs de l'Union de golf canadien qui aura lieu au club municipal en juin cette année.

Quatre autres athlètes recevront des certificats de mérite pour leur contribution dans différentes disciplines. Ce sont Claude Raymond pour le baseball; Duncan Millican pour le golf; Al Decarie pour la boxe et John Himmus pour le tennis.

Les autres personnalités qui seront à l'honneur sont: John Newman, choisi l'administrateur par excellence de l'année chez les professionnels; le révérend Marcel de la Sablonnière, qui a obtenu un titre identique dans le sport mineur; et

Baun sera absent ce soir

TORONTO. — Bobby Baun manquera sa 12e partie de la saison dans l'uniforme des Maple Leafs de Toronto alors que ceux-ci affronteront les Bruins de Boston ce soir.

Le joueur d'arrière-garde souffre d'une blessure à l'épaule gauche et il a prêté qu'il est le seul coupable ayant donné durement contre la clôture dans la joute de dimanche soir.

Depuis le début du camp d'entraînement à l'automne, Baun s'est cassé le nez, la main droite et le gros orteil du pied gauche. Ce n'est pas tout, il s'est meurtri l'épaule droite et a souffert de muscles étirés dans le coude gauche.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Detroit	30	11	8	182	116	68
New York	23	18	8	138	124	54
Montréal	21	20	7	125	126	49
Detroit	21	26	3	158	162	45
Toronto	18	21	9	120	148	45
Boston	14	31	7	129	176	35

LIGUE AMERICAINE (DIVISION EST)

Hershey	30	14	8	212	247	66
Baltimore	25	21	4	180	176	54
Springfield	23	26	3	154	162	52
Springfield	20	24	8	138	198	40
Providence	10	34	8	142	235	38

LIGUE DE L'OUEST

Pittsburgh	28	18	4	212	160	67
Calgary	24	23	7	213	186	58
Buffalo	9	37	4	131	274	36

LIGUE CENTRALE

Oklahoma	29	15	8	175	132	66
Houston	25	17	3	189	137	38
Chicago	23	20	3	154	147	57
St. Louis	18	16	17	171	160	40
Memphis	18	27	3	160	207	42
Tulsa	9	32	13	171	184	39

LIGUE PROVINCIALE SR

St-Hubert	30	15	8	184	143	62
Drumville	29	19	3	135	136	42
Châteauguay	28	20	3	154	175	38
St-Jovite	15	28	3	133	148	21

LIGUE JUNIOR "A" QUEBEC

Trois-Rivières	30	18	3	212	128	61
Shawinigan	28	15	3	196	138	59
St-Roch	27	19	3	194	181	42
Shawinigan	26	23	6	170	194	40
Quebec	16	26	3	143	193	35
Châteauguay	9	36	3	131	197	24

LIGUE METROPOLITAINE

Verdun	29	19	3	225	153	41
National	26	18	2	206	146	54
Laval	20	20	3	188	196	39
Lachine	16	19	4	187	183	38
Roussell	14	23	3	159	204	30
St-Jovite	9	32	4	179	230	30

LIGUE METROPOLITAINE

Verdun	29	19	3	225	153	41
National	26	18	2	206	146	54
Laval	20	20	3	188	196	39
Lachine	16	19	4	187	183	38
Roussell	14	23	3	159	204	30
St-Jovite	9	32	4	179	230	30

Le Québec a remporté huit médailles, hier

QUEBEC. — La province de Québec a remporté un total de huit médailles hier et a pris les devants au classement officiel des premiers Jeux d'hiver canadiens.

Le Québec a remporté deux premières positions où l'équivalent de deux médailles d'or, deux d'argent et trois de bronze en plus d'une médaille d'or au tennis sur table.

L'Ontario a mérité trois médailles d'or, deux d'argent et une d'argent pour le tennis sur table.

Le Manitoba a gagné une médaille d'argent en gymnastique, la Colombie-Britannique a remporté deux médailles de bronze et un gymnaste et une autre au tennis sur table.

Le classement officiel se lit maintenant comme suit: Québec 24, Ontario 23, Manitoba 16, Alberta 17, Saskatchewan 16, Nouvelle-Écosse 9, Colombie-Britannique 6, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve 4 et l'Île-du-Prince-Édouard 2.

M. Brewer voit loin

CALGARY. — Carl Brewer, ex-étoile des Maple Leafs de Toronto, qui joue maintenant avec l'équipe nationale du Canada a déclaré hier qu'il prévoyait d'ici peu une nouvelle ligue mondiale de hockey. Une ligue d'années tout au plus, a-t-il dit.

Cette ligue serait composée de la Russie, la Tchécoslovaquie, la Suède, le Canada et peut-être d'une équipe d'Allemagne.

Brewer a dit que le coût d'opération d'une telle ligue n'était pas absolument hors de portée du hockey européen si l'on considère que des assistances de 20 et 25.000 spectateurs sont choses courantes chez eux.

Quand on lui a demandé si cette ligue serait professionnelle, Brewer a répondu: "Qu'est-ce qu'un joueur amateur et qu'est-ce qu'un joueur professionnel?"

Selon la Confédération canadienne de la faune

Les grands parcs sont menacés par la marche accélérée de la civilisation

QUEBEC. — Dans un document remis hier à la Conférence canadienne de la faune se dit inquiète du fait que les grands parcs du Canada sont menacés par la marche accélérée de la civilisation urbaine.

Au cours de cette première journée d'un congrès de trois jours auquel assistent quelque 500 participants, on souligne que la poussée démographique impose un nouveau classement, de nouvelles politiques basées non seulement sur des décisions

Ligue Nationale

	G.	P.	N.	B.P.	B.C.	P.
Chicago	30	11	8	182	116	6
New York	23	18	8	138	124	5
Montreal	21	20	7	125	126	4
Detroit	21	26	3	158	162	4
Toronto	18	21	9	120	148	4
Boston	14	31	7	129	176	3

Suspension de trois joutes infligée à Bernard Geoffrion

TORONTO. — Bernard Geoffrion est suspendu pour les trois prochaines joutes et il devra payer une amende de \$25 et une seconde au montant de \$50.

Telle est la décision prise hier soir par le président de la ligue Nationale, M. Clarence Campbell. Ce dernier a expliqué que Geoffrion lui avait admis avoir mis en échec le juge de lignes Walt Atanas, de deux occasions, cela, de-

Les Bruins triomphent 6 à 3 des Red Wings

BOSTON. — Le vétérain Ron Murphy a enregistré deux buts et participe à un autre, hier soir, alors que les Bruins de Boston ont vaincu les Red Wings de Detroit 6 à 3.

Les Bruins ont aussi obtenu l'aide de deux recrues, Skip Krake et Bill Goldsworthy, lesquelles ont complé chacune un but. Krake a donné l'avance aux Bruins en ouvrant le pointage à la 15e minute de la première période, puis Murphy a produit son premier but, en seconde période.

Les Wings ont rinvolé avec un but de Bruce MacGregor, mais Goldsworthy a ajouté à la marque des buts avec son filet. Enfin, Norm Ullman a été crédité de son 22e but mais Tom Williams a converti une passe de Johnny Bucyk pour donner l'avance 4 à 2 à Boston au terme du second engagement.

London 6 Niagara 5

SOMMAIRE PREMIERE PERIODE

1-Niagara: P. J. Weller	9:14
2-London: McKendrick (Thompson)	13:37
3-London: Unger	14:06
4-London: McKendrick (Thompson)	14:06
5-Niagara: P. J. Weller	14:06
6-London: McKendrick (Thompson)	14:06
7-London: McKendrick (Thompson)	14:06
8-Niagara: P. J. Weller	14:06
9-London: McKendrick (Thompson)	14:06
10-Niagara: P. J. Weller	14:06
11-London: McKendrick (Thompson)	14:06
12-London: McKendrick (Thompson)	14:06
13-Niagara: P. J. Weller	14:06
14-London: McKendrick (Thompson)	14:06
15-Niagara: P. J. Weller	14:06
16-London: McKendrick (Thompson)	14:06
17-Niagara: P. J. Weller	14:06
18-London: McKendrick (Thompson)	14:06
19-Niagara: P. J. Weller	14:06
20-London: McKendrick (Thompson)	14:06
21-Niagara: P. J. Weller	14:06
22-London: McKendrick (Thompson)	14:06
23-Niagara: P. J. Weller	14:06
24-London: McKendrick (Thompson)	14:06
25-Niagara: P. J. Weller	14:06
26-London: McKendrick (Thompson)	14:06
27-Niagara: P. J. Weller	14:06
28-London: McKendrick (Thompson)	14:06
29-Niagara: P. J. Weller	14:06
30-London: McKendrick (Thompson)	14:06

Green a été opéré, hier

BOSTON. — Le joueur de défense Ted Green des Bruins de Boston a subi une opération hier et il ne jouera pas de la saison.

Les médecins lui ont enlevé des cartilages mobiles dans le genou gauche. On sait que son genou droit l'avait importuné une bonne partie de la saison 1965-66 et il avait dû se faire opérer durant la saison morte.

Talaga est engagé par les Argos

TORONTO. — La direction des Argonauts de Toronto annonce qu'elle a embauché Tom Talaga, huitième choix des Browns de Cleveland de la Ligue nationale de football.

Âgé de 22 ans, Talaga pèse 255 livres et joue bloqueur offensif et défensif. Il devient ainsi le cinquième diplômé de l'université Notre-Dame à se joindre aux Argos.

L'instructeur en chef Bob Shaw a révélé que Talaga jouera au poste d'ailier défensif.

Le point, après les trois premiers jours d'épreuves aux Jeux d'hiver

(De notre envoyé spécial)

La victoire anticipée du Québec dans le tournoi de tennis sur table, la retraite prématurée de l'équipe championne de nage synchronisée, la domination des nôtres dans le tournoi de badminton et l'excellente tenue des athlètes québécois dans les compétitions de gymnastique constituent des points saillants du point de vue du Québec, après les trois premières journées des premiers Jeux d'hiver canadiens.

Dans un autre domaine, ces premiers Jeux se sont graduellement transformés, depuis dimanche, en un véritable cauchemar pour les journalistes.

Autant il faut rendre hommage à la bonne volonté manifestée des organisateurs, autant il faut déplorer ce qu'on pourrait appeler chez eux le manque d'imagination, en ce qui a trait à la publication et à la diffusion des résultats. On croirait qu'ils ont pensé que la presse écrite et parlée allait mobiliser une armée de reporters pour couvrir ces Jeux. Peut-être auraient-ils dû le faire. Quoi qu'il en soit, dans aucun des centres où se déroulent les compétitions, les facilités mises à la disposition des journalistes ne sont satisfaisantes. Le téléphone, arme par excellence du reporter, on ne semble même pas y avoir pensé. Le quartier général de l'information des Jeux au Château Frontenac, est un véritable

Le point, après les trois premiers jours d'épreuves aux Jeux d'hiver

(De notre envoyé spécial)

La victoire anticipée du Québec dans le tournoi de tennis sur table, la retraite prématurée de l'équipe championne de nage synchronisée, la domination des nôtres dans le tournoi de badminton et l'excellente tenue des athlètes québécois dans les compétitions de gymnastique constituent des points saillants du point de vue du Québec, après les trois premières journées des premiers Jeux d'hiver canadiens.

Dans un autre domaine, ces premiers Jeux se sont graduellement transformés, depuis dimanche, en un véritable cauchemar pour les journalistes.

Situation déplorable

Autant il faut rendre hommage à la bonne volonté manifestée des organisateurs, autant il faut déplorer ce qu'on pourrait appeler chez eux le manque d'imagination, en ce qui a trait à la publication et à la diffusion des résultats. On croirait qu'ils ont pensé que la presse écrite et parlée allait mobiliser une armée de reporters pour couvrir ces Jeux. Peut-être auraient-ils dû le faire. Quoi qu'il en soit, dans aucun des centres où se déroulent les compétitions, les facilités mises à la disposition des journalistes ne sont satisfaisantes. Le téléphone, arme par excellence du reporter, on ne semble même pas y avoir pensé. Le quartier général de l'information des Jeux au Château Frontenac, est un véritable

Lorne Worsley reviendra!

Lorne Worsley reviendra au jeu... mais dans quelques semaines seulement. Telle est l'excellente nouvelle qu'ont apprise les dirigeants du Canadien de Montréal, hier après-midi, après que le médecin de l'équipe, le Dr Ted Perry, ait examiné le gardien blessé une fois encore à un genou, en fin de semaine.

Les examens ont révélé que Worsley s'était tordu des ligaments au genou droit (le même pour lequel il dû subir récemment une opération) et qu'un long repos d'environ trois semaines, serait suffisant pour le remettre sur ses deux pieds.

Dans le cas de "Pocket", le médecin a prescrit un repos complet d'au moins une semaine. Richard est également blessé à un genou.

Dans le cas de Terry Harris, qui s'est fracturé une clavicule, celui-ci a recommencé à patiner, mais il ne peut revenir au jeu immédiatement.

Dans le cas de Ted Harris, victime d'une fracture à un doigt, il continuera à évoluer en portant un protecteur spécial.

A part ça, tout va bien, madame la marquisse.

Les Canadiens ont rappelé le jeune Gary Peters, un joueur de centre repêché des Rangers de New York. Il avait déjà cependant été la propriété du Triolier. Il est susceptible de remplacer Richard, au centre, évidemment lorsque M. Blake décidera pour de bon de l'employer. Pour l'instant, ce dernier ne dit mot.

U. de M. Slalom à Montréal ce soir

C'est ce soir à 20 heures que se déroulera le slalom par équipe de la zone de ski Laurentienne, sous les auspices du Club de ski bleu et or, organisation récemment fondée par les anciens de l'équipe de ski de l'université de Montréal.

Cet événement auquel participent 68 compétiteurs groupés en 17 équipes, aura lieu sous les refecteurs, sur la pente de ski de l'université de Montréal (angle du boulevard Mont-Royal et de la rue Bellingham).

Pour la première fois dans l'histoire du ski alpin une telle compétition officielle a lieu au cœur même de la métropole et l'on peut s'attendre à ce que de nombreux Montréalais viennent observer les étoiles du slalom de la région de Montréal et des Laurentides.

Au nombre des vedettes on remarquera Robert Fugère et Dave Brunneau de l'équipe des Espoirs, Neil Baker (champion junior de la province), Walter Seefield (ski Hawks), Bob Bocock (Plumigan), Jean Thibault (Bleu et Or), Michel Charest (U. de M.) et Les Streeter (Martian).

Ces concours promet d'être un succès sur le plan de l'organisation si l'on en juge par les efforts déployés par les membres du club de ski Bleu et Or depuis un mois. De plus les récents travaux effectués sur la pente et son entretien au moyen d'un auto-neige, permettent maintenant d'atteindre des conditions techniques satisfaisantes et égales aux exigences d'une telle compétition.

LE DEVOIR MONTREAL, MERCREDI, 15 FEVRIER 1967

Le point, après les trois premiers jours d'épreuves aux Jeux d'hiver

(De notre envoyé spécial)

La victoire anticipée du Québec dans le tournoi de tennis sur table, la retraite prématurée de l'équipe championne de nage synchronisée, la domination des nôtres dans le tournoi de badminton et l'excellente tenue des athlètes québécois dans les compétitions de gymnastique constituent des points saillants du point de vue du Québec, après les trois premières journées des premiers Jeux d'hiver canadiens.

Situation déplorable

Autant il faut rendre hommage à la bonne volonté manifestée des organisateurs, autant il faut déplorer ce qu'on pourrait appeler chez eux le manque d'imagination, en ce qui a trait à la publication et à la diffusion des résultats. On croirait qu'ils ont pensé que la presse écrite et parlée allait mobiliser une armée de reporters pour couvrir ces Jeux. Peut-être auraient-ils dû le faire. Quoi qu'il en soit, dans aucun des centres où se déroulent les compétitions, les facilités mises à la disposition des journalistes ne sont satisfaisantes. Le téléphone, arme par excellence du reporter, on ne semble même pas y avoir pensé. Le quartier général de l'information des Jeux au Château Frontenac, est un véritable

Lorne Worsley reviendra!

Lorne Worsley reviendra au jeu... mais dans quelques semaines seulement. Telle est l'excellente nouvelle qu'ont apprise les dirigeants du Canadien de Montréal, hier après-midi, après que le médecin de l'équipe, le Dr Ted Perry, ait examiné le gardien blessé une fois encore à un genou, en fin de semaine.

Les examens ont révélé que Worsley s'était tordu des ligaments au genou droit (le même pour lequel il dû subir récemment une opération) et qu'un long repos d'environ trois semaines, serait suffisant pour le remettre sur ses deux pieds.

Dans le cas de "Pocket", le médecin a prescrit un repos complet d'au moins une semaine. Richard est également blessé à un genou.

Dans le cas de Terry Harris, qui s'est fracturé une clavicule, celui-ci a recommencé à patiner, mais il ne peut revenir au jeu immédiatement.

Dans le cas de Ted Harris, victime d'une fracture à un doigt, il continuera à évoluer en portant un protecteur spécial.

A part ça, tout va bien, madame la marquisse.

Les Canadiens ont rappelé le jeune Gary Peters, un joueur de centre repêché des Rangers de New York. Il avait déjà cependant été la propriété du Triolier. Il est susceptible de remplacer Richard, au centre, évidemment lorsque M. Blake décidera pour de bon de l'employer. Pour l'instant, ce dernier ne dit mot.

U. de M. Slalom à Montréal ce soir

C'est ce soir à 20 heures que se déroulera le slalom par équipe de la zone de ski Laurentienne, sous les auspices du Club de ski bleu et or, organisation récemment fondée par les anciens de l'équipe de ski de l'université de Montréal.

Cet événement auquel participent 68 compétiteurs groupés en 17 équipes, aura lieu sous les refecteurs, sur la pente de ski de l'université de Montréal (angle du boulevard Mont-Royal et de la rue Bellingham).

Pour la première fois dans l'histoire du ski alpin une telle compétition officielle a lieu au cœur même de la métropole et l'on peut s'attendre à ce que de nombreux Montréalais viennent observer les étoiles du slalom de la région de Montréal et des Laurentides.

Au nombre des vedettes on remarquera Robert Fugère et Dave Brunneau de l'équipe des Espoirs, Neil Baker (champion junior de la province), Walter Seefield (ski Hawks), Bob Bocock (Plumigan), Jean Thibault (Bleu et Or), Michel Charest (U. de M.) et Les Streeter (Martian).

Ces concours promet d'être un succès sur le plan de l'organisation si l'on en juge par les efforts déployés par les membres du club de ski Bleu et Or depuis un mois. De plus les récents travaux effectués sur la pente et son entretien au moyen d'un auto-neige, permettent maintenant d'atteindre des conditions techniques satisfaisantes et égales aux exigences d'une telle compétition.

et optimisme. On a fait remarquer, cependant, que les gymnastes du Québec étaient plus contractés durant la compétition que leurs rivaux de l'Ontario et de l'Ouest, ce qui les a empêchées, semble-t-il, de donner leur meilleur.

"Les Québécoises nous ont donné l'impression d'être battues d'avance", a souligné un juge de l'Ontario.

Les membres de l'équipe de tennis sur table dirigée par Denise Hunnigan, classée numéro un au pays, et Ron Chapman, classé huitième chez les hommes, n'ont pas eu de difficulté, bien que leur match contre l'Ontario ait été durement contesté.

Marilyn Malenfant, médaillée d'or dans l'épreuve de nage synchronisée dimanche, a annoncé, lundi soir, qu'elle prenait sa retraite et que l'équipe du Québec allait être débandée. Elle a expliqué, non sans émotion, que les exigences de la compétition étaient devenues fortes au point que les membres de l'équipe devaient sacrifier à peu près totalement leur vie privée.

Le sport amateur, comme le sport professionnel, demande l'immolation de soi.

Les médailles

Voici le classement des diverses provinces aux Premiers Jeux d'hiver canadiens. Trois points sont attribués pour chaque médaille d'or, deux points pour une médaille d'argent et un point pour une médaille de bronze.

Alberta	3	7	1	24
Manitoba	5	1	6	23
Ontario	4	2	2	18

Dejordy est aussi important que Bobby Hull et Mikita

MONTREAL. — Les Black Hawks de Chicago connaissent présentement la plus longue série de joutes sans échec de leur histoire, tout en prenant une avance confortable en tête de la ligue Nationale.

Si les ailiers font leur part dans cette poussée, il ne faut pas oublier le travail du gardien Denis Dejordy, de Saint-Hyacinthe, qui a brillé d'un vif éclat au cours de 12 des 14 derniers matchs des siens, qui ont alors récolté 11 victoires et trois matches nuls. Dejordy a affiché la moyenne formidable de 1,75 but par joute, y compris trois blanchissages.

Chez les compteurs, Stan Mikita, des Hawks, a maintenu son avance de 20 points en tête avec un total de 74, Norm Ullman, du Detroit, précède Bobby Hull, du Chicago à 53 points, suivi de son coéquipier Ken Wharran et Robert Rouseau, des Canadiens, en cinquième place avec 45 points.

Les Hawks, avec 66 points, devancent les Rangers par 14 points dans le classement, ont seulement neuf points séparant les quatre équipes suivantes: les Rangers, 54; les Canadiens, 49; Toronto et Detroit, 45, suivis du Boston avec 33.

Le duo Hall-Dejordy, des Hawks, domine les gardiens de buts avec une moyenne de 2,37 buts par partie, tandis que Ed Giacomin, des Rangers, affiche un total de six blanchissages.

Enfin, John Ferguson, des Canadiens, demeure le vilain du circuit avec un total de 128 minutes au pénitencier tandis que les Canadiens demeurent l'équipe la plus punie avec un total de 633 minutes au frigo daïre.

Lou Poliquin est nommé président de la LCQ

par Gilles BLANCHARD

Lors d'une assemblée spéciale hier, M. J.-P. Massicotte a remis sa démission en tant que président de la ligue de crosse du Québec. Son successeur est M. Lou Poliquin, président-fondateur des Athlétiques de Drummondville.

On sait que ces derniers ont remporté le championnat de la ligue l'été dernier.

Un nouveau poste a été créé, il s'agit de celui de gérant général de la ligue, poste qui sera occupé par Claude Chapleau, l'actuel instructeur de hockey des Carabins de l'université de Montréal. Ce dernier aura comme fonction première de voir à la publicité de la ligue, de voir à ce que les

règlements soient respectés et verra également au bon fonctionnement de la ligue en général.

La fonction de vice-président est revenue à René Couture, fondateur de la Ville St-Pierre. Marcel Guérin, enfin, a hérité du poste d'arbitre en chef, qu'il occupait d'ailleurs l'an dernier.

Une décision sera rendue dimanche prochain dans les deux cas de demandes de franchises, demandes venant des villes de Sherbrooke et de Granby.

On devra décider d'ici là quelles seront les sommes à déboursier par ces deux villes pour l'obtention de telles franchises.



Le sénateur Keith Davey n'est pas un homme de paille et il l'a fait clairement savoir aux intéressés du football canadien.

Le sénateur Keith Davey n'est l'esclave de personne, surtout pas des propriétaires de clubs

OTTAWA. — Le sénateur Keith Davey, commissaire de la ligue Canadienne de football, a déclaré hier qu'il entendait bien demeurer un commissaire attentif aux demandes des spectateurs en faisant les réformes qui s'imposent.

Il a aussi précisé que lui et les propriétaires de la ligue devront apprendre à vivre les uns pour les autres. Le nouveau commissaire prenait la parole à un banquet du Conseil canadien d'horticulture, qui avait présenté la trophée "Salad Bowl" l'année dernière à l'équipe gagnante des quatre joutes hors-concours d'avant saison.

Les dirigeants et propriétaires de la LCF se réuniront la semaine prochaine à Montréal et il apportera plusieurs propositions d'équipes n'ont pas digéré les critiques qu'a

formulées M. Davey depuis sa nomination au poste de commissaire.

Sam Berger, président des Rough Riders d'Ottawa a déclaré dernièrement que les déclarations du nouveau commissaire seront étudiées lors de la réunion à Montréal.

Pour sa part, le sénateur Davey n'a pas fait de déclarations officielles hier se rapportant à la présente "guerre froide" au sein de la ligue. Il s'est contenté de préciser qu'il ne voulait rien dire publiquement avant la prochaine réunion.

Se rapportant à la division de la LCF en deux conférences, le sénateur Davey a clairement laissé entendre qu'il favoriserait une seule ligue, précisant qu'il fallait laisser le principe des deux divisions pour maintenir la rivalité Est-Ouest.

Le Québec devrait s'adjuger les honneurs des Premiers Jeux

QUEBEC. — L'Alberta domine les autres provinces pour les médailles gagnées depuis le début des premiers Jeux d'hiver canadiens, mais le Québec demeure toujours le choix des statisticiens pour remporter les grands honneurs.

L'Alberta a récolté 24 points soit un de plus que le Manitoba. On accorde trois points pour une médaille d'or, deux pour une d'argent et un pour une médaille de bronze. Avec cette façon de calculer, le Québec et l'Ontario viennent au troisième rang avec 18 points chacun, suivis de la Saskatchewan avec quatre et la Colombie-Britannique avec trois.

Mais les dirigeants des Jeux ne calculent pas le classement de la même façon. A la fin de chaque épreuve, des points sont accordés à chaque équipe participante de sorte que si 10 provinces se disputent une épreuve, la gagnante se voit décerner 10 points, la deuxième neuf et ainsi de suite jusqu'à la dernière équipe.

Si seulement cinq provinces sont inscrites à une épreuve, la gagnante reçoit cinq points, la deuxième quatre. C'est de cette façon que l'on déterminera la province qui méritera le drapeau des Jeux.

Avec les épreuves de patinage de vitesse et de nage synchronisée terminées, le Québec vient en tête dans le classement officiel avec 16 points, suivi de l'Ontario, de l'Alberta et du Manitoba avec 14 points chacun, de la Saskatchewan avec neuf, de la Nouvelle-Écosse, cinq points, de Terre-Neuve, avec quatre points, du Nouveau-Brunswick deux points et de l'Île-du-Prince-Édouard avec un.

Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas de point parce qu'ils n'ont pas pris part aux deux épreuves mentionnées antérieurement.

Hockey

Hier au hockey, la Nouvelle-Écosse a disposé de l'Alberta au compte de 8-4 dans la division "A". Dans la catégorie "B", l'Ontario a fait qu'une bouche du Nouveau-Brunswick au pointage de 9-1.

Dans les rencontres de balon-panier, la victoire de l'équipe masculine du Manitoba a triomphé du Nouveau-Brunswick au compte de 63-54, cependant que l'équipe féminine des Prairies disposait de celle des Maritimes au pointage de 60-45.

L'équipe masculine de la Nouvelle-Écosse a infligé un premier revers à celle de l'Alberta par 79-68, tandis que les demoiselles de l'Alberta remportaient leur troisième triomphe d'affilée triomphant de la Nouvelle-Écosse au compte de 65-34.

Et voilà la formule Ford

LONDRES. — Ford lance une nouvelle formule de

voitures de course: la "Formule Ford", des voitures de course monoplace propulsées par un moteur Ford Cortina GT, avec un châssis Lotus et d'autres pièces Ford.

Ces voitures, dont une première série est déjà en construction à Brands Hatch dans le Kent, coûteront moins de \$3,000.

La ligne du "Punch" sera réunie vendredi

Il y a 19 ans, un accident devait venir briser l'une des plus formidables lignes d'attaque dans l'histoire de la Ligue nationale de hockey. L'ailier gauche Hector "Toe" Blake se fracturait une jambe dans une joute contre les Rangers de New York au Forum. À l'âge de 36 ans, sa brillante carrière de 13 saisons sous la Grande Tente prenait fin brusquement. Du même coup s'écroulait la célèbre Ligne du Punch, trio qu'il formait en compagnie du centre Elmer Lach et de l'incomparable ailier droit Maurice Richard.

En quelque sorte, la Ligne du Punch revivra brièvement vendredi soir le 17 février, sur la glace du Forum de Montréal, alors que les Anciennes vedettes du Québec disputent la victoire aux Anciennes Étoiles de l'organisation des Red Wings de Detroit. Cette partie, la seule du genre qui sera disputée à Montréal en 1967, a connu un retentissant succès l'an dernier et devrait de nouveau fournir un spectacle exceptionnel.

Cette partie des "oldtimers" servira cette année à titre de rampe de lancement en marge de la campagne de la Fédération des Œuvres de Charité canadiennes-françaises.

Lach et Richard seront à leur poste alors que Toe Blake

dirigera l'activité de l'équipe du Québec, comme il l'a fait l'an dernier. Les Red Wings riposteront bien avec leur célèbre trio formé de Gordie Howe, Sid Abel et Ted Lindsay, cette ligne qui en a fait voir de toutes les couleurs pendant plusieurs saisons dans le circuit Campbell. Il fera bon revoir à l'oeuvre les Harry Lumley, dans le filet, Stu Evans, Harold Jackson, Jimmy Orlando, Les Rees, George Gee, Don Grosh, Sid Howe, Jimmy Peters, Joe Carveth, Marty Pavelich et autres dans l'uniforme des Red Wings.

De l'autre côté de la patinoire, on retrouvera Jacques Plante et Denis Brodeur pour protéger le filet du Québec, avec les Emile Bouchard, Marcel Bonin, Floyd Curry, Glen Harmon, Buddy O'Connor, Gerry Heffernan, Dickie Moore, Pit Morin, Kenny Reardon, Dollard St-Laurent, Dan et Frank Porteous, Jerry Plamondon, Tod Campbell et Jacques Locas.

Ne manquez pas le rendez-vous, vendredi soir le 17 février. Non seulement, vous assisterez à une soirée merveilleuse, mais vous poserez un beau geste vis-à-vis ceux qui en ont besoin.

BOXE

BOSTON. — Beau Jaynes, 125, de Lowell, Mass. a gagné par décision sur Jackie Burke, 123½, de St-Jean, N.-B., en 10 rounds.

WALPOLE, Mass. — Curtis Prince, 172, de Newark, N.J., a arrêté Bobby Avena, 172, de New York, en 5 rounds.

Le hockey dans la LHN vu par LA FOUINE

• Rien ne va plus pour TED GREEN qui s'est blessé à son autre genou, samedi soir, en se battant avec JEAN-GUY TALBOT. GREEN nous a déclaré, dimanche soir, à l'issue du match contre Toronto qu'il croyait bien qu'il serait obligé de passer une autre fois sous le bistouri...

• Les quatre amateurs de hockey qui se sont tués en avion alors qu'ils s'en allaient assister à la partie BOSTON-CANADIEN étaient des amis intimes de BOBBY ORR. Ils venaient naturellement d'Oshawa...

• Les amateurs de hockey de Boston réclament maintenant la tête du sympathique HARRY SINDEN. Ils le surnomment HARRY... "The Puppet"...

• MILT SCHMIDT et TOMMY JOHNSON soutiennent que même s'il est âgé de seulement 19 ans, BOBBY ORR est déjà le meilleur joueur de défense de la ligue Nationale. Et après avoir assisté aux deux joutes des Bruins, en fin

de semaine, nous comprenons très bien les opinions des deux anciens joueurs des Bruins. Contre Toronto, il a obtenu pas moins de 8 des 11 lancers dirigés vers JOHN BOWER. Il aurait pu obtenir d'ailleurs facilement 3 ou 4 filets. MILT SCHMIDT déclarait à l'issue du match: "Malgré nos déboires, BOBBY ORR se révèle comme une consolation pour nos partisans..."

• Un certain docteur qui vient d'examiner JOHNNY BOWER déclare que le terrible des Laifs possède le corps d'un jeune homme de 25 ans. Au fait, après avoir vu JOHNNY BOWER se diriger à toute vitesse à la ligne bleue pour devancer RON SHOCK et lui enlever la rondelle, personne n'aurait pensé que ce bonhomme avait 42 ans...

• BOBBY ORR n'est certainement pas malin. En somme, après avoir expédié TED HARRIS au plancher, ORR, s'il avait été méchant, aurait

sauté sur HARRIS pour lui administrer une raclée vu que celui-ci était en bien mauvaise posture...

• Il a attendu que celui-ci se relève. Il a demandé à HARRIS s'il voulait continuer le combat. Le "policié" du Canadien lui a répondu dans l'affirmative. C'est alors que ORR a démenté qu'il pouvait également se comporter comme un CASSIUS CLAY. Et HARRIS est retourné au plancher après avoir encaissé la pire raclée de sa carrière. Le joueur du Canadien a d'ailleurs déclaré à l'issue du match: "Il m'a eu au premier coup de poing..."

• DOUG FAVELL va tellement bien à OKLAHOMA CITY qu'il a suppléant GERRY CEEVERS comme cerbère numéro un...

• MILT SCHMIDT s'entraîne régulièrement de ce temps-ci pour perdre 10 livres. Il veut être en forme lorsqu'il affrontera les anciens joueurs du Canadien...

Cool Reception est prêt à faire face aux meilleurs pur-sang des États-Unis

Suivant les dernières nouvelles, tout indique que Cool Reception, l'espoir canadien chez les chevaux de trois ans, est en voie d'atteindre le maximum de sa forme et qu'il sera prêt à tenir tête aux meilleurs pur-sang américains, lors du Everglades Stakes d'une bourse de \$25,000 ajoutés, qui sera couru en Floride le 22 février prochain.

En fin de semaine dernière à Hialeah, Cool Reception, propriété de Mme W.J. Seitz, de Ville Mont-Royal, a été chronométré en 1:37.2. Pour Cool Reception, le Everglades représente un troisième départ cette année, contre plusieurs

des meilleurs pur-sang aux États-Unis.

À ses deux premières tentatives, le poulain de propriété montrealaise s'est classé quatrième et troisième. Cependant, cette fois il s'attaquera à une plus importante distance, puisque l'épreuve en est une de 1 mille et ½, situation pour laquelle il a démontré beaucoup d'aptitude comme champion juvénile au Canada, l'année dernière.

S'il se tire du Everglades sans mal et en bonne condition, Cool Reception devrait tenter sa chance dans le riche Flamingo d'une bourse de \$100,000 ajoutés, à Hialeah le 4 mars. Par la suite, on devrait le retrouver parmi les inscrits de la triple couronne: le Derby du Kentucky, le Preakness et le Belmont.

trois départs l'année dernière à Blue Bonnets et sa fiche totale indique maintenant trois victoires en seulement six départs.

La victoire de Born To Swing pour les intérêts Jack-son-Brown ne pouvait se présenter à un moment plus propice, puisque ces deux personnalités du monde des courses de Montréal viennent de perdre leur vétérans Winter Joy, qui a été réclamé samedi dernier.

Winter Joy qui est parvenu à avoir connu le plus de succès à Blue Bonnets la saison dernière, a été réclamé pour la somme de \$10,000, en dépit de son record médiocre jusqu'à maintenant cette année.

Al Coy... toujours là

Pendant ce temps, le champion jockey à Blue Bonnets, Al Coy, fait sentir sa présence chez nos voisins du sud.

Présentement à Lincoln Downs, Coy a remporté deux victoires samedi, dont l'une devait contribuer à faire de certains détenteurs de billets de pari-double, d'heureux mortels. Il a gagné la première course avec Laineiron, qui a retourné \$86, \$27,40 et \$10. Combiné avec la victoire de Amante, qui a rapporté \$75,40 dans la deuxième course, le double a versé la somme de \$3,269,20.

FORUM JEUDI, LE 16 FEVRIER à 8:00 P.M. HOCKEY — LIGUE NATIONALE BOSTON — VS — CANADIENS

Québec sera le théâtre d'un autre tournoi majeur de curling

Le troisième championnat majeur consécutif de curling, le championnat de curling mixte O'Keefe du Québec 1967, sera disputé la semaine prochaine dans la ville de Québec.

Quatorze équipes victorieuses lors des bonspiels régionaux tenus dans toute la province depuis le mois de décembre, se rencontreront dans une série-rotation de deux sections, du mardi au vendredi.

Les gagnants de chaque section s'affronteront dans la finale samedi, après-midi, au Québec Winter Club. Les perdants éliminatoires durant la semaine seront joués sur les glaces des six clubs du district de Québec.

En plus de s'approprier le titre provincial de curling mixte, les gagnants de la finale de samedi mériteront aussi le droit de représenter la province au championnat national de curling mixte O'Keefe 1967, qui sera aussi disputé dans la ville de Québec, du 13 au 18 mars.

Quatre équipes des clubs Hudson, St-Lambert, Cedarview et Wentworth sont les capitaines respectifs des quatre équipes de curling les mieux classées de la capitale, Pierre Greco, du club de curling Jacques Cartier.

Les zones à l'est de Québec, Bas-St-Laurent, Côte Nord et Saguenay, Lac-St-Jean délégueront à Québec les équipes dirigées par Octave Lapointe de Matane, Ken MacKenzie de Sept-Îles et Earl Carson du club de curling Bagotville.

Le vétéran Phil Giroux du club de curling Wabasso de Trois-Rivières représentera la Vallée du St-Maurice.

Les Cantons de l'Est enverront deux équipes soit celle de Stewart Hamilton de Granby et celle d'André Marcoux de Sutton, tandis que la zone sud-ouest du Québec sera représentée par Marcel Bellavance de Valleyfield.

L'équipe de Carl Rodgers du club de curling Lachute et celle de Mark Kremer du club de curling Matagami, respectivement des zones ouest du Québec et nord-ouest du Québec, compléteront la liste des 14 équipes championnes régionales qui se rencontreront à Québec.

Le badminton en vogue à Sorel

Le tournoi de badminton organisé dans les cadres des manifestations sportives du 325e anniversaire de la cité de Sorel, a connu un succès sans précédent cette fin de semaine dernière.

Cent-quarante (140) participants soit le maximum prévu pour cette compétition, se disputèrent les championnats des classes "B", "C" ouvertes et "B", "C" locales. Les champions de ce tournoi Double masc. "B" ouvert: John Sanderson, St-Hubert; Nadeau Papineau, V.-J.-Car. Double fem. "B" ouvert: Mireille Caza, Imm. Con. Danielle Richard, Imm. Con. Double mixte "B" ouvert: Peft Armstrong, Sorel; Michel Beauvais, St-Jean. Double mixte con. "B" ouvert: Pierre Dugal, Imm. Con. Double masc. "C" ouvert: Gilles Colette, Imm. Con.

L.P. Lajeunesse, Imm. Con. Double fem. "C" ouvert: Gyslain Millette, Sorel; Lorraine Joly, Sorel. Double mixte "C" ouvert: Gilles Colette, Palestre Nat.; Marie Godin, St-Hubert. Double mixte con. "C" ouvert: Guy Colette, Palestre Nat.; Monique Girard, St-Hubert. Double masc. "B" local: Jean Lanciault, Sorel; Sylvio Mineau, Sorel. Double fem. "B" local: Laurence Joly, Sorel; Gyslain Millette, Sorel. Double mixte "B" local: Jacqueline Thibault, Sorel; Sylvio Mineau, Sorel. Double masc. "C" local: Philippe Pontbriand, Sorel; Yvon Ferland, Sorel. Double fem. "C" local: Danielle Lafrenière, Sorel; Diane Lemoine, Sorel. Double mixte "C" local: Gyslain Millette, Sorel; Georges Millette, Sorel.

Les mots croisés du "DEVOIR"

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

HORIZONTALEMENT

- 1—Sourire glacé au Canada quand ils sont du Nord-Ouest.
- 2—Prendre par conjoint—Génisse mythologique.
- 3—Perde la vie — Célèbre ville italienne.
- 4—Bien des Canadiens français y ont des ancêtres — Le premier né.
- 5—Élançait — Negation.
- 6—Utilité dans certain musée de Montréal — Qui s'en laisse conter.
- 7—Cardinaux opposés — Généralement chaud — Dans.
- 8—Elle a priorité — Jacques-Cartier ou Champlain par exemple.
- 9—Sans doute malade — Possèdent.
- 10—Entre familles — Familier — Cardinal.
- 11—Champion — Pour une enseignement — Personnel.
- 12—Poison violent — Époque.

VERTICALEMENT

- 1—Conté du Québec.
- 2—Oiseau de proie — Emploi.
- 3—Tromper — Entre en gare.
- 4—De la campagne — Mouvements soudains vers.
- 5—Senti dans tous les sens — Pleine de vie.
- 6—Pronom — Action de faire bouillir des plantes dans un liquide.

Solution d'hier

- Horizontalement : — 1—ASSINBOINE 2—NOUVELEMENT 3—TIRA — DI 4—ITINÉRAIRE 5—CAMPEURS 6—OR — SOT — EVEIL 7—NID — VA 8—IVOIRE — SIAM 9—ÉURENT — LIER 10—HEUREUX — DU 11—OR — LI 12—DEMI — EXCELLE
- Verticalement : — 1—ANTAGONISME 2—SOIT — RIVIERE 3—SURI — DO 4—IVAN — ROY 5—NE — ÉCOURTER 6—IL — RAT — EAU 7—BL — AM — XIX 8—OEDIPÉ 9—IMPREVISIBLE 10—NE — EUE — IE — IL 11—ENT — RIVARD 12—ISLAM — UNE

POUR LES JEUNES! Assurez-vous un revenu régulier en livrant à domicile, tous les matins, le journal LE DEVOIR. Nous avons présentement besoin de porteurs dans les districts suivants: VILLE DE LAVAL CHOMEDEY — VIMONT — RENAUD AUTEUIL — STE-ROSE — DUVERNAY PONT-VIAU — LAVAL-DES-RAPIDES ST-VINCENT-DE-PAUL. Appeler Michel Gravel à: 844-3364 SERVICE DU TIRAGE

Le total de l'assurance-vie en vigueur à la Sun Life, à \$14,447,064,000.

Message de M.A.M. Campbell

Le président de la plus importante compagnie d'assurance-vie canadienne a déclaré hier, en commentant la situation économique, "qu'il existe sûrement un fort courant de confiance. Nous avons donc tout lieu d'envoyer, en 1967, une autre année de grande prospérité."

S'adressant à la 96e assemblée annuelle de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, Alistair M. Campbell a dit que "durant 1966, les ressources industrielles et financières ont été taxées de façon excessive et la demande de main-d'œuvre a été très forte. En conséquence, les pressions inflationnistes, la raideur du crédit et les taux d'intérêt croissants ont menacé le maintien de la prospérité."

Tous les secteurs y ont participé: "les consommateurs en dépensant à un rythme plus accéléré que celui de leur revenu régulier, la main-d'œuvre en exigeant des augmentations de salaire supérieures aux augmentations de la productivité, les entreprises en augmentant leurs dépenses d'immobilisations de façon à répondre à la demande d'une plus grande production de biens, et les gouvernements en enregistrant d'importants déficits budgétaires."

INTERDEPENDANCE ECONOMIQUE

M. Campbell a ajouté "qu'un facteur des problèmes financiers courants est l'interdépendance croissante entre les nations en ce qui touche l'activité économique et financière". De fait, "la discipline imposée par la nécessité de corriger un déficit dans la balance des paiements s'est révélée le frein le plus efficace dans une économie surchauffée."

"L'économie nord-américaine a atteint un point où il faut s'attendre au maintien de l'augmentation du coût de la production et des prix, en même temps qu'un ralentissement dans le rythme d'expansion."

Cependant, a-t-il ajouté, "nous pouvons tous être fiers de voir comment nous avons réussi à transformer nos espoirs en réalité au cours des dernières années."

COMPRESSION DES DEPENSES PUBLIQUES

"Au Canada, il semble désirable, à l'heure actuelle, de s'en rapporter encore plus à des mesures fiscales, particulièrement à la compression des dépenses des gouvernements. Lorsque le gouvernement prend une trop large part des fonds d'immobilisation, les sociétés commerciales, tant pour ce qui est de l'accroissement de la capacité que de l'efficacité des moyens de production, sont limitées au montant des capitaux qui leur sont accessibles."

ACTIVITES PROGRESSIVES DE LA SUN LIFE

M. Campbell a annoncé que la Sun Life avait connu une excellente année de progrès en 1966 et que le montant des dividendes devant être versés aux détenteurs de polices participantes sera augmenté durant la prochaine année. On estime que \$67,279,000 seront versés en 1967, soit \$7,881,000 de plus que l'an dernier.

Durant 1966, les ventes se sont chiffrées à \$1,216,463,000, portant le total de l'assurance-vie en vigueur à \$14,447,064,000, soit une augmentation de 7% pour l'année. Les ventes d'assurance-vie individuelle durant 1966 ont atteint le chiffre sans précédent d'un milliard de dollars — une augmentation de 9% sur 1965. Les ventes d'assurance collective ont atteint le fort montant de \$313,458,000.

Durant 1966, des polices d'assurance-santé représentant \$3,366,000 ont été vendues, portant le total des primes annuelles relatives à l'assurance-santé à \$17,930,000, soit une augmentation de 22%.

M. Campbell a déclaré que "le volume de l'assurance-santé volontaire, de même que sa croissance, démontrent qu'un large secteur du public est très satisfait de l'assurance souscrite auprès des entreprises privées. On ne doit pas perdre de vue ce fait alors que les gouvernements du Canada songent à mettre en oeuvre l'assurance-santé."

Les versements aux détenteurs de polices, aux bénéficiaires et aux rentiers ont augmenté de \$18,197,000 en 1966, pour atteindre le chiffre de \$263,362,000.

L'actif de la compagnie a dépassé le cap des \$3 milliards en 1966 — atteignant \$3,098,738,000 à la fin de l'année. Le taux brut d'intérêt obtenu sur l'actif de la compagnie est passé de 5.62% en 1965 à 5.78% en 1966. Le taux net, compte tenu des taxes et des frais relatifs aux placements a été de 5.54%. Les

wer, et Preston cédaient 1/4 chacun.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 856.90 en hausse de 3.56 points et 9,760,000 actions avaient changé de mains.



THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED

DIVIDENDE No 223

Avis est donné, par les présentes, que le dividende No 223 de vingt cents (20c) par action pour le trimestre finissant le 31 mars 1967 a été déclaré payable sur les actions de la Compagnie, le lundi 1er mai 1967 aux actionnaires inscrits avant la fermeture des affaires le lundi 3 avril 1967. Par ordre du Conseil.

Le secrétaire,
J. W. YOUNGER
Hamilton, Canada,
Le 13 février 1967.

gains provenant des opérations d'assurance se sont élevés à \$92,012,000 en 1966, soit 11% de plus que l'année précédente. Les fonds détenus à l'égard des régimes collectifs de pension à fonds d'accumulation variable ont augmenté de plus de \$12 millions, pour atteindre le chiffre de \$64,281,000.

INGENIEURS-CONSEILS

BEAUCHEMIN — BEATON — LAPOINTE

INGENIEURS CONSEILS

ETUDES • ESTIMATIONS • PLANS • SURVEILLANCE

pour travaux publics, municipaux et industriels

4655 CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES MONTRÉAL 26, CANADA

731-8521

LES BOUTIQUES

du PORT-ROYAL

sont... formidables!

Pour location, appelez S.V.P.

Georges COLIN, F.R.I. 937-9511

LES IMMEUBLES DOMUS INC., COURTIER, 1455 OUEST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL.



ACHAT ET VENTE D'OBLIGATIONS

CHOIX DES MEILLEURS FONDS MUTUELS

CRÉDIT - QUÉBEC INC.

Courtiers en valeurs

200, rue ST-JACQUES — Montréal — Tél: 849-5361



Service français

E.A. Whitehead Limitée

Depuis 1892

Intéressés à tous genres d'assurances, y compris les services internationaux

COURTIERS D'ASSURANCES AGRES ET ASSUREURS-CONSEILS

M. Jean Grégoire, vice-président et administrateur

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal — 845-8171

Wood Gundy Valeurs

Limitée

Les Administrateurs de Wood Gundy Valeurs Limitée ont l'honneur d'annoncer les nominations suivantes à la haute administration de la société:

Président honoraire du Conseil — W. P. Scott

Président du Conseil — C. L. Gundy

Président — W. P. Wilder

A l'emploi de la société depuis 1946, Monsieur Wilder devint, en 1961, Administrateur et Vice-président administratif.

Cette annonce ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'acheter ces obligations. L'offre est faite uniquement par le prospectus que l'on peut se procurer sur demande.

Nouvelle émission

\$6,000,000

HÔPITAL NOTRE-DAME

(MONTRÉAL)

Obligations hypothèque générale, série "B"

6 3/4%

Devant être datées du 1er mars 1967

Pour échoir en série du 1er mars 1968 au 1er mars 1977 incl.

Fiduciaire: Société Nationale de Fiducie

Le paiement en capital et intérêts de ces obligations sera garanti par le transport d'une subvention du gouvernement de la Province de Québec payable à même les deniers votés annuellement par la Législature de la Province de Québec.

Prix: 100

J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée

Geoffrion, Robert & Gélinas, Inc.

Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée

La Maison Bienvenu Limitée

Grenier, Ruel & Cie Inc.

René T. Leclerc Incorporée

Lagueux & DesRochers Limitée

Bélanger Inc.

Société de Placements Ltée

potins financiers

La liste locale paraissait avoir l'allure erratique hier sur la Bourse de Montréal. Les actions ordinaires ont progressé hier sur la Bourse de Londres. Les fluctuations avaient le caractère accentué hier sur la Bourse de Toronto. Sur celle de N.Y., l'indice des industriels de DJ clôturait hier 3.56 points plus haut à 856.90. La Bourse de Paris n'est pas sortie de sa réserve hier.

Les bonnes nouvelles sur l'acier ont stimulé les sidérurgiques hier à Wall Street et leur rôle de leader invite à réflexion sérieuse.

Selon la lettre bi-mensuelle de Baker, Weeks & Co., la rapidité des avances récentes a rendu le marché vulnérable, mais ce dernier ne serait nullement menacé d'une catastrophe. Tout au contraire, le comportement de la liste mobilière présagerait une belle tenue, vu l'abondance des capitaux disponibles. De là, à conclure que le marché sera témoin d'une avance aux proportions considérables, c'est autre chose... bien des détenteurs de valeurs seront cependant surpris de son ampleur, s'il ne survient rien d'inattendu au Vietnam, à notre opinion.

La C.S. de Larivière, celle de ville Lemoine, celle de St-Joseph de Lanoie, celle de Ste-Foy et celle de Lacolle emprunteront sous peu.

M. Donald Gordon vient d'être nommé membre du conseil d'administration de la Banque de Montréal.

Sur un actif total de \$318,744,461 au 31 janvier 1967, la Banque d'Expan Industrielle a consenti \$311,395,037 de prêts; ce qui fait bien ressortir les immenses services que cette institution rend à nos industriels et nos commerçants, etc.

Le dernier bulletin de Raymond Camus Inc., laisse voir maintes valeurs mobilières rapportant entre 7% et 7.50%, soit des taux fort attrayants.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Visite de la Bourse de Montréal à 5h.30 p.m. aujourd'hui par les membres du Cercle des Femmes Journalistes Inc.

Tous les membres du Cercle précité sont invités à visiter "la bourse la plus moderne du monde". "L'unique institution boursière véritablement bilingue dans le monde entier". Les Femmes Journalistes seront reçues au 31ème étage de la Tour de la Bourse — il faut prendre l'ascenseur dans le grand hall, en face du grand lustre. Elles seront reçues par M. Charles B. Neapole, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne et par M. Guy Hudon, président du conseil des gouverneurs de la Bourse de Montréal. Après la visite du parquet de la bourse, il y aura une réception offerte par la Bourse de Montréal et la Bourse Canadienne. Maintenant que les femmes peuvent être admises membres des bourses précitées, ces dernières les intéresseront davantage et pour cause... dame rumeur ne veut-elle pas qu'aux E.U. près de 80% des fortunes appartiennent aux femmes et on peut peut-être en conclure qu'il en est de même au Canada.

Conférence ce soir devant les membres du Chapitre de Montréal de Financial Executive Institute

La quatrième assemblée de l'exercice 1966-67 de Financial Executive Institute, Chapitre de Montréal, aura lieu au Club Mount-Stephen, 1440, rue de la Montagne, à 18 heures, ce soir. Le conférencier invité est le Dr John Smola, vice-président, planification générale des Brasseries Molson Limitée. Le thème de son allocution est: "La planification stratégique: Le rôle de l'administrateur financier". Le docteur Smola est tout désigné pour parler de ce sujet. Il est gradué dans les arts et le commerce de l'Université Sir George William et a obtenu sa maîtrise ès-arts et son doctorat en philosophie de l'Université de Montréal. On doit le nommer inécessamment vice-directeur de l'Université Sir George William (administration et finances). Il a publié, en anglais, "Probing and Planning the Future", The Business Quarterly, automne 1964, publication de l'Université de l'Ontario, école de l'administration financière. Cet article a été choisi, en février 1965, par l'éditeur de la revue "Cost and Management."

Hasting Mining et Solbec Copper vendent une partie de leurs biens à Cupra

Hastings Mining and Development Co. Ltd., et sa filiale entièrement contrôlée, Solbec Copper Mines Ltd., annoncent par les présentes la vente à Cupra Mines Ltd. en date du 6 février 1967, d'une partie de ses biens pour la somme de un million de dollars (\$1,000,000) comptant. La partie vendue consiste en l'usine de traitement des minerais et autres items accessoires à cette usine, de même que les droits de surface et autres droits de passage se rattachant à ladite usine d'extraction de minerais. En considération de cette vente, Solbec Copper Mines Ltd. a, de plus, obtenu de Cupra Mines Ltd. le privilège de faire traiter à forfait, mais au prix coûtant, ses présentes réserves de minerais. La compagnie Solbec Copper Mines Ltd. conserve la propriété de sa mine de même que des autres facilités nécessaires à ses opérations minières. La valeur aux livres des biens vendus se chiffrait à \$677,880.13.

Les détenteurs du groupe minier Sullivan ne doivent pas perdre de vue qu'un spéculateur sur 1,000 sait attendre

En outre des 3 entreprises précitées, qui font partie du Groupe Minier Sullivan, il y a Sullico Mines, East Sullivan Mines, Standard Gold, et la compagnie-mère Sullivan Consolidated Mines. Il ressort du rapport intermédiaire de la dernière entreprise, couvrant les 3 mois terminés le 30 novembre 1966 qu'elle a réalisé un profit net de \$611,330.00 durant cette période ou l'équivalent de 15 cts l'action, à rapprocher de \$646,525.00 ou 16 cts l'action durant le même trimestre en 1965. Les profits nettement dits, provenant de la mine d'or, furent de \$646,944.00 d'exploitation, contre une perte de \$60,605.00 durant le même espace de temps en 1965. Avant la fermeture de cette mine, on s'attendait encore à quelques mois profitables. Quant au rapport intermédiaire d'East Sullivan Mines Ltd., son profit net consolidé fut de \$940,862.00 durant les 3 mois terminés le 30 novembre 1966, contre \$1,391,282.00 durant le même trimestre en 1965, soit donc l'équivalent de 22 cts l'action vs 33 cts. Pour la même période, le profit d'exploitation de Sullico fut de \$61,352.00 vs \$308,074.00 durant le même espace de temps en 1965. Quoi qu'il en soit, comme ces 3 mines sont intéressées dans Solbec, Hasting et Cupra et que leur exploitation est bénéficiaire, il importe donc de ne pas désespérer de l'avenir, d'autant plus qu'il y a un Nigado ainsi que ce qui se passe à Terra Nova, où le groupe précité possède bien des propriétés. Comme un observateur de Wall Street était rapporté dans Barron's de cette semaine comme ayant dit que "sur 1,000 spéculateurs, 1 seul savait attendre", il importe donc que ceux qui transigent en bourse fassent preuve de plus de patience, d'autant plus que la pratique de cette vertu s'est avérée profitable la plupart du temps.

Marcel CLEMENT

Forces Motrices du Saguenay Ltée Transport d'Énergie du Saguenay Ltée



M. J. A. F. LAMARCHE

M. L. S. APÉDALE

M. N. S. Crerar, président des Forces Motrices du Saguenay Ltée et de Transport d'Énergie du Saguenay Ltée, fait part des nominations de M. J. A. F. Lamarche, C.A., au poste de trésorier de ces compagnies et de M. L. S. Apédale, à celui de secrétaire. M. Lamarche a fait ses études à l'Université de Montréal ainsi qu'à l'Université McGill. Entré à l'Aluminium Securities Limited en 1948, il a été nommé secrétaire-trésorier de l'Alcan Aluminium of South Africa en 1953, puis trésorier des Bauxites du Midi en Afrique occidentale française en 1957. De retour au Canada en 1960, M. Lamarche a occupé le poste de trésorier de la Compagnie électrique du Saguenay jusqu'en 1963, puis est passé au service de la trésorerie de l'Aluminium du Canada, Ltée dont il demeure trésorier adjoint. Diplômé du Collège militaire royal de Kingston et de l'Université Laval, M. Apédale a occupé des fonctions au Service des Propriétés de l'Aluminium du Canada, Ltée et à celui des Forces Motrices du Saguenay Ltée à Arvida avant d'être nommé surintendant des Propriétés à l'Isle Malicieuse. Membre du Barreau, il est entré au service juridique de l'Aluminium Securities Limited à Montréal, en 1957, et il y conserve ses fonctions actuelles.

Bourse de Montréal

La liste locale, passablement résistante

MONTRÉAL. — Les industrielles ont été légèrement à la hausse, tandis que les services publics, les banques et les papeteries ont été à la baisse mardi à la Bourse de Montréal.

L'indice composé a enregistré une avance de 22 à 154.08, mais les gains ont dépassé très légèrement les déclin à 40-44, tandis que les déclin dépassaient 85-78 à la Bourse canadienne.

Famous Players est monté de 3 points à 37. Massey-Ferguson a gagné 1/2 à 26 1/2, et CPR 3/4 à 63 5/8.

Dominion Textile a perdu 1 point à 30 1/2, et Alcan 1/2 à 36. St. Lawrence Cement a baissé de 1/2 à 26 1/2, ainsi que Cygnus Corp. à 9.

Les aciéries étaient plus fortes; Algoma et Steel of Canada ont gagné 1/2 à 24 3/4 et 22 3/8 respectivement.

Interprovincial Pipe Line a perdu 1 point à 91 1/2, et Nova Scotia Light and Power 3/8 à 10 1/8.

La Banque Royale a perdu 1 point à 74, tandis que Nova Scotia gagnait 1/2 à 69.

Bathurst Paper a perdu 1/2 à 22 1/4, mais Comingo et Imperial Oil ont gagné 5/8 à 34 et 60 1/2 respectivement. Denison Mines a perdu 1/2 à 55.

À la Bourse Canadienne, les échanges ont été peu nombreux. Alcoa a baissé de 13 cents à \$1.62.

À l'indice, les industrielles avaient gagné 37 à 162.59; les services publics avaient perdu 02 à 139.19; les banques 31 à 120.32; les papeteries 67 à 120.08.

Le volume industriel atteignait 204,400 actions et les mines et les pétroles 625,300 actions, comparées à 245,500 et 745,500 lundi.

Cours du dollar

MONTRÉAL. — Le dollar américain est demeuré inchangé et cotait, hier, en fonds canadiens, à \$1.08 1/32. Le livre sterling est demeuré stable à \$3.01 1/8.

-O-

NEW YORK. — Le dollar canadien a acquis, hier, 1.64 et cotait à 92.9-16 en fonds américains comparativement à 92.31-64 une semaine plus tôt. Le livre sterling a coté 1.32 et cotait \$2.79-7.16.

Bourse de New York

Wall Street fait bonne figure, par moments

NEW YORK. — La cote a été soutenue dès l'ouverture et la séance s'est soldée par des gains substantiels cependant que l'activité était nettement supérieure à celle de lundi.

La hausse a été menée par les aciéries.

Les automobiles se sont redressées après un déclin initial dû à la baisse des ventes de voitures au cours des dix premiers jours de février. Il se confirme ainsi que la fermeté des valeurs sidérurgiques a toujours un effet contagieux à Wall Street et la hausse générale a été un facteur qui l'a emporté en fin de compte sur les considérations d'ordre météorologique.

On a dénombré en clôture 767 hausses contre 441 baisses. Les compartiments les mieux tenus ont été les constructions électriques, les chimiques, les tabacs, les ordinateurs, les pharmaceutiques, les pétroles, ainsi que les aéronautiques qui ont réagi aux baisses récentes les ayant affectées.

Les télévisions ont par contre subi de nouvelles baisses. Parmi les canadiennes, Canadien Pacifique a acquis 1/4, Massey-Ferguson 3/8, McIntyre Pocophone et Walker-Gooderham 1/2 chacun. Mais international Nickel a cédé 1/4, Distillers Seagrams 1/4 et Granby Mining 1/2.

Les titres ont en général réalisé des gains à la Bourse Américaine, où Fargo Oil et Canadian Javelin ont progressé de 1/4 chacun, Canadian Marconi et Jupiter Corp. de 1/2, tandis que Scurry Rainbow Oil, Brazilian Light and Po-

wer, et Preston cédaient 1/4 chacun.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 856.90 en hausse de 3.56 points et 9,760,000 actions avaient changé de mains.

Le secrétaire,
J. W. YOUNGER
Hamilton, Canada,
Le 13 février 1967.

Bourse de Toronto

Liste indicée, sauf les industriels

TORONTO. — Les actions de Famous Players Canadian Corp. et de Pine Point Mines se sont partagées la vedette à la Bourse de Toronto mardi.

Famous Players est monté de 3 1/2 à 37 1/2. Pine Point est monté de 3 1/2 à 53.

L'indice des industrielles est monté de 43 à 161.78. International Minerals a gagné 2 points à 30. C. Telephne a gagné 1 1/2 à 62 1/2 et Beaver Lumber 1/4 à 37.

Chez les pétroles de l'Ouest, Dome est monté de 3/4 à 42 1/2. Canadian Superior de 5/8 à 30 7/8 et Banff de 1/4 à 14 3/4.

Denison a reculé de 5/8 à 55 dans les métaux vifs. Le volume était de 3,122,000 actions.

LE SYSTÈME DE FINANCEMENT

RoyNat

vous propose des prêts bien adaptés aux besoins de votre entreprise...

pour financer l'achat de terrains, de bâtiments, et d'équipement ou d'autres projets d'expansion... pour augmenter le fonds de roulement ou remplacer les capitaux affectés à diverses immobilisations... pour consolider et refinancer les dettes... pour acquérir d'autres entreprises ou en lancer de nouvelles. Les prêts sont consentis pour des montants de \$25,000 à 1,000,000 ou plus et pour des périodes de 5 à 15 ans. Termes flexibles. Pour assistance financière dans tout projet industriel ou commercial, communiquez avec:

RoyNat Ltée HALIFAX, MONTRÉAL, TORONTO, WINNIPEG, REGINA, CALGARY ou VANCOUVER

ou toute succursale de:
LA BANQUE ROYALE DU CANADA BANQUE CANADIENNE NATIONALE
MONTREAL TRUST COMPANY CANADA TRUST
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

AUX QUATRE COINS
DU MONDE

Vietnam : les GIs noirs ont plus de pertes au combat que les Blancs

WASHINGTON — Les Noirs constituent 11 p.c. des forces américaines combattant au Vietnam (proportion légèrement supérieure à celle de la population américaine qui compte 10 p.c. de Noirs), mais il y a 17,8 p.c. de Noirs parmi les soldats américains tués au combat, précise le Pentagone.

Ce dernier donne les chiffres suivants pour l'année 1966 :

ARMÉE : 24,868 Noirs soit 14 pour cent. Nombre de morts 376 soit 22,4 pour cent.

MARINE : 5,469 Noirs soit 6 pour cent. Pas de morts.

Appel à Johnson contre l'usage d'armes chimiques

WASHINGTON — Une pétition a été envoyée hier par 5,000 savants américains au président Lyndon Johnson, lui demandant que les États-Unis ne soient pas les premiers à utiliser des armes biologiques et chimiques dans un conflit.

Cette pétition qu'ont notamment signée 17 prix Nobel, allègue d'autre part qu'un "précédent dangereux" est créé au Vietnam, du côté américain, par l'emploi de gaz lacrymogènes et des produits de défoliation de la jungle.

La lettre accompagnant cette requête rappelle enfin à M. Johnson la récente résolution de l'ONU invitant tous les membres de l'organisation mondiale à observer le protocole de Genève (1925) interdisant le recours aux gaz et à la guerre bactériologique.

La CIA a subventionné la plus forte association étudiante des États-Unis

WASHINGTON. — Les milieux officiels américains ont confirmé implicitement hier que l'Agence centrale de renseignements (CIA) a subventionné la "National Student Association" (NSA) — la plus grande association étudiante américaine — depuis les premières années 50. Ces subsides allaient aux activités internationales de la NSA.

Mais, a précisé le porte-parole du département d'État, les dirigeants de la CIA se sont occupés, au cours de ces deux dernières années, à mettre fin à l'aide financière en question.

Déjà même avant ces deux dernières années, a poursuivi le porte-parole, les subsides de l'Agence de renseignement à l'association des étudiants avaient considérablement diminué.

Les milieux officiels américains ont souligné pour leur part qu'en 1952, quand commença le programme d'aide de la CIA à la "National Student Association", la propagande et la subversion communistes sévissaient à l'encontre de groupes étudiants à travers le monde et particulièrement en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Des associations d'étudiants comme la NSA, ont alors senti le besoin de contrecarrer les activités communistes en exprimant leurs propres idées à l'étranger. Ces derniers organismes étaient handicapés par le manque de fonds, ce qui n'était pas le cas du côté communiste.

C'est parce que les contributions privées étaient insuffisantes que le gouvernement américain a accordé son appui financier à la NSA.

Les milieux officiels américains affirment catégoriquement à ce sujet que les membres de cette association ont toujours été en mesure de faire preuve d'une liberté et d'une indépendance totales. Il est même arrivé que de profondes et fréquentes divergences de vues se soient manifestées entre la NSA et le gouvernement des États-Unis.

Salisbury. — L'appel présenté par quatre Africains, condamnés à mort au mois de novembre dernier, a été rejeté, mardi, par la Cour d'appel de Salisbury. Les quatre hommes dont les noms n'ont pas été révélés pour des raisons de sécurité, avaient attaqué, en septembre dernier, une patrouille rhodésienne dans la vallée du Zambèze. Ils faisaient partie d'un groupe de lutté armée. Ils ont été reconnus coupables de détention de fusées, de grenades et de mines ainsi que de tentative de meurtre "pour avoir tiré sur une patrouille de l'armée".

Au cours de l'engagement, deux Africains avaient été tués et un soldat rhodésien blessé.

Café-Thé
Confiture
ADOPTÉZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DESY L^{re}
MONTRÉAL

Washington n'a pas convaincu l'OEA de la nécessité d'une force internationale de paix

BUENOS AIRES — Le secrétaire d'État Dean Rusk ne pourra pas faire accepter par les pays latino-américains les projets de Washington pour créer une force internationale de paix, estiment les observateurs.

Depuis deux ans, la diplomatie des États-Unis tente de faire approuver ce projet qui, dans son esprit, devrait éviter à l'avenir que Washington agisse seul quand se posent des problèmes comme ceux de Cuba ou de Saint-Domingue.

M. Dean Rusk, arrivé lundi soir dans la capitale argentine, n'a pas fait allusion à la question. Il s'est limité à souligner que les États-Unis abordent la série de négociations interaméricaines dans un esprit de "coopération".

Par contre, dès leur arrivée à l'aéroport, les ministres des affaires étrangères de Colombie, du Pérou et du Mexique ont catégoriquement écarté non seulement tout projet de force supranationale de paix mais encore toute espèce de succédané diplomatique qui pourrait y conduire.

M. Rusk et les ministres des affaires étrangères des pays de l'OEA (Organisation des États américains) sont arrivés dans la capitale argentine pour une série de quatre conférences. C'est le conclave continental le plus important des vingt dernières années.

Chalfont regrette les hésitations de Bonn devant la non-dissémination "H"

LONDRES — "Toute personne ou tout pays qui s'oppose à ce traité (de non-dissémination des armes nucléaires) condamne peut-être le monde à 20 ou 30 ans d'existence précaire et dangereuse", a déclaré hier Lord Chalfont, ministre britannique du désarmement, au cours d'un discours prononcé à l'université de Leeds (Yorkshire).

"Nous sommes arrivés au point où un accord presque complet entre les États-Unis, l'Union soviétique et nous-mêmes existe sur le projet de traité, a-t-il dit, mais c'est dans le reste du monde que nous éprouvons le plus de difficultés à le faire accepter. Devant nous se pose le problème de l'Alliance atlantique et plus particulièrement de l'Allemagne".

Il semble, a ajouté Lord Chalfont, que certains ne soient pas convaincus en Allemagne occidentale de la nécessité de ce traité.

Augmentation légère du déficit de la balance des paiements des E.-U.

WASHINGTON — Le déficit de la balance des paiements des États-Unis a légèrement augmenté en 1966, se chiffrant à \$1.424 millions, contre \$1.337 millions en 1965, a annoncé hier le département du commerce. Après la forte amélioration des second et troisième trimestres, une nette dégradation a été enregistrée pendant le quatrième, période durant laquelle le déficit a atteint \$551 millions, dépassant ainsi légèrement son niveau du premier trimestre.

Toutefois, en raison des entrées considérables de capitaux flottants attirés aux États-Unis par les taux d'intérêt élevés, la balance des paiements calculée sur la seule base des transactions officielles a été modestement excédentaire l'an dernier. Les créances étrangères détenues par les banques centrales étrangères ont diminué de \$270 millions alors qu'elles avaient augmenté de \$1.305 millions en 1965 et de \$1.546 millions en 1964. Ici encore une détérioration a été enregistrée au quatrième trimestre, la balance des transactions officielles s'est soldée par un déficit de \$249 millions, comparé à un excédent de \$953 millions en juillet-septembre.

L'évolution de la balance des paiements américaine en 1966 montre que les États-Unis pourront parvenir à l'équilibre de leurs paiements extérieurs quand les circonstances seront plus normales, a déclaré le secrétaire américain au Trésor, M. Henry Fowler. Il a toutefois refusé de faire la moindre prédiction pour 1967.

Soulignant qu'à \$1.427 mil-

lions, le déficit de la balance des paiements, est resté l'an dernier, en dépit du Vietnam, à peu près à son niveau de 1965, inférieur de moitié environ à celui des deux années précédentes. M. Fowler a qualifié ce résultat de "performance respectable, permettant de continuer à penser que les États-Unis seront capables de parvenir à un équilibre soutenu de leurs transactions extérieures dans les circonstances plus normales".

"Nous n'avons aucune raison de penser que l'augmentation du déficit pendant le quatrième trimestre indique une détérioration de l'ensemble de la position de la balance des paiements", a poursuivi le secrétaire du Trésor. "Les résultats du début 1967 confirment ce jugement", a-t-il dit.

La rapidité avec laquelle les États-Unis se rapprocheront de l'équilibre des paiements extérieurs dépend fondamentalement de l'évolution de la balance commerciale et de la situation au Vietnam, a poursuivi M. Fowler.

VIENTIANE — L'écrivain américain John Steinbeck, prix Nobel de littérature, est arrivé dimanche à Vientiane, venant de Bangkok. Il compte séjourner une semaine au Laos pour compléter ses informations sur le Sud-Est asiatique. Il s'arrêtera ensuite dans plusieurs autres pays, dont l'Inde, avant de regagner les États-Unis.

John Steinbeck, qui voyage en compagnie de sa femme, écrit des articles, pour différents journaux, principalement le "Newsday", de Long Island.

LE CAIRE — Environ deux cents étudiants libyens occupent l'ambassade de la Libye au Caire depuis mardi après-midi.

Dans une note remise à l'ambassadeur, les étudiants déclarent notamment qu'ils ne quitteront les locaux de la chancellerie que lorsque leur gouvernement aura reconnu l'Union générale des étudiants libyens et libéré les étudiants détenus.

LONDRES — Le gouvernement britannique a recueilli avec satisfaction mardi soir la décision des ministres des affaires étrangères et de la justice, avait déjà reçu l'approbation de l'Épiscopat espagnol et du Vatican. Selon les observateurs, en se rangeant à l'avis des "ultras", le général Franco entend restreindre au maximum l'exercice de la liberté religieuse tout en respectant néanmoins "l'esprit du Concile".

L'avant-projet prévoyait la libre ouverture des temples et la liberté du culte pour les religions non-catholiques. Il aurait également permis aux non-catholiques l'accès à toutes les charges de l'État, à l'exclusion de celle de chef de l'État.

Rejet de l'avant-projet sur la liberté religieuse en Espagne

2 JOURS CHOC

JEUDI ET VENDREDI LES 16 ET 17 FÉVRIER

2 JOURS SEULEMENT!

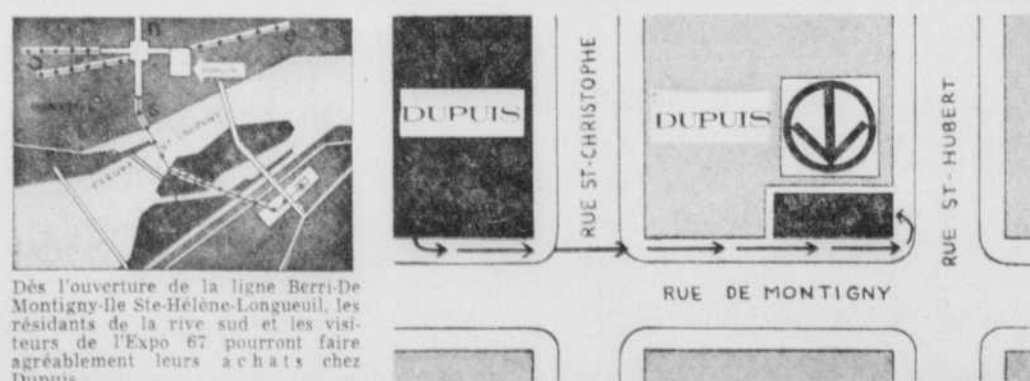
Un événement sans pareil... l'événement "choc" que toute la famille attendait! Oui, 2 jours seulement! Venez tôt et voyez les valeurs "choc" et les prix "choc" Dupuis par tout le magasin.

CHEZ DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

Voyez le cahier de 18 pages de valeurs "choc", aux entrées du magasin

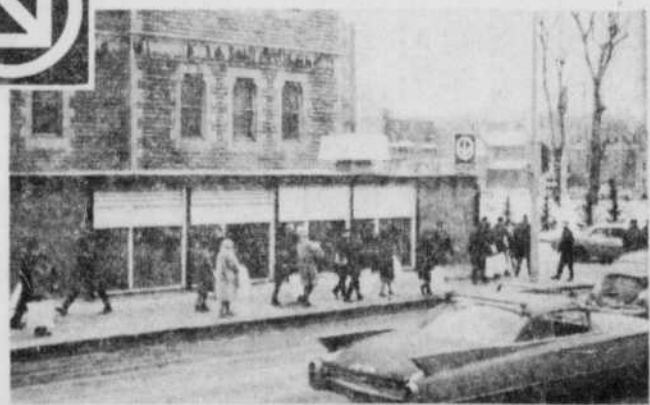
Facilite tous vos achats chez DUPUIS par la nouvelle bouche de métro St-Hubert



Dès l'ouverture de la ligne Berri-De Montigny-De Ste-Hélène-Longueuil, les résidents de la rive sud et les visiteurs de l'Expo 67 pourront faire agréablement leurs achats chez Dupuis.

Depuis quelques semaines des milliers de citoyens peuvent faire tous leurs achats chez Dupuis par la nouvelle bouche de métro Saint-Hubert-De Montigny. Cette nouvelle sortie vous permet de vous rendre agréablement et rapidement chez Dupuis et de profiter des nombreux avantages que l'on vous y offre!

Bienvenue chez Dupuis...
à 2 pas seulement du
carrefour Berri-De Montigny



Pourquoi pas chez Dupuis... 7 ÉTAGES À VOTRE DISPOSITION

DUPUIS 845 EST, RUE SAINT-CATHERINE, MONTRÉAL • COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 À 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H. — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT
1481, RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIÈRES • COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 378-6101 — HEURES : 9 H. 30 À 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H. 30 — SAMEDI : DE 9 H. À 5 H.